

C.R.A.C. N° 129 (2017-2018)

5e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Mardi 24 avril 2018

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>29e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicules Ier et II (Doc. 1059 (2017-2018) N° 1 et 1bis)</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Henquet.....	1
<i>Exposé de de Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Belleflamme, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bracaval, Mme Vandorpe, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	3
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	4
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	4
<i>Examen de l'arriéré</i>	4
<i>Rapport introductif sur l'économie circulaire, en application de l'article 71 du Règlement du Parlement de Wallonie</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, M. Henry, Mme Morreale, M. Evrard.....	4
<i>Auditions</i>	5
<i>Le déploiement de l'économie circulaire en Région wallonne</i>	5
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Henquet, Lefebvre.....	5
<i>Audition de de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....	6

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Henry, Mmes Simonet, Morreale, M. Puget, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 10

Confiance au président et au rapporteur..... 20

Reprise de la séance..... 20

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, M. Drèze, Mme Morreale, M. Puget, Mme Ryckmans..... 20

Débat sur la réforme des aides à la promotion de l'emploi..... 22

Exposé de de M. le Ministre Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, M. Drèze..... 22

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, Mme Ryckmans..... 28

Reprise de la séance..... 29

Débat sur la réforme des aides à la promotion de l'emploi (Suite)..... 29

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Lefebvre, Drèze, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, Mme Ryckmans, MM. Legasse, Henquet, Mme Morreale, M. Puget..... 29

Reprise de la séance..... 59

Interpellations et questions orales..... 59

Question orale de M. Gillot à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la vente de différents outils d'ArcelorMittal à Liège » ;

Question orale de Mme Morreale à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la décision d'ArcelorMittal de vendre une partie de ses usines liégeoises » ;

Question orale de M. Henry à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la cession de plusieurs outils sidérurgiques dans le bassin liégeois » ;

Question orale de Mme Simonet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la cession des actifs liégeois d'ArcelorMittal »

Intervenants : M. le Président, M. Gillot, Mme Morreale, M. Henry, Mme Simonet, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation.....59

Question orale de Mme Ryckmans à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation de la filière wallonne de la viande »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 65

Question orale de Mme Morreale à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact de la modification du Code des sociétés sur l'économie sociale wallonne »

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 68

Question orale de M. Puget à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les outils wallons de télécommunication »

Intervenants : M. le Président, M. Puget, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 69

Question orale de Mme Louvigny à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la sous-représentation des femmes dans les filières du Numérique »

Intervenants : M. le Président, Mme Louvigny, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 71

Question orale de Mme Louvigny à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le service citoyen face aux obligations du FOREm »

Intervenants : M. le Président, Mme Louvigny, M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation..... 72

Organisation des travaux (Suite)..... 74

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites..... 75

Interpellations et questions orales retirées..... 75

Liste des intervenants..... 76

Abréviations courantes..... 77

Présidence de M. Dodrimont, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 23 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Il n'y a pas de remarque sur le quorum. Nous pouvons donc commencer notre commission en remerciant chacun des participants et singulièrement, ceux qui nous permettent de commencer.

Nous allons fixer la manière d'organiser notre ordre du jour. Je vous suggère d'entamer tout de suite nos travaux par les observations de la Cour des comptes de manière à libérer après cette intervention, Mme Belleflamme, Première auditrice de la Cour des comptes, qui nous rejoint et que je remercie pour sa présence.

Sommes-nous d'accord de fonctionner de cette manière ? Nous reviendrons après cela, à l'organisation des travaux, les auditions prévues et le débat. Tout cela précédant les interpellations et questions orales.

29E CAHIER D'OBSERVATIONS ADRESSÉ PAR LA COUR DES COMPTES AU PARLEMENT WALLON - FASCICULES IER ET II (DOC. 1059 (2017-2018) N° 1 ET 1BIS)

*Exécution et comptabilisation des missions déléguées à
la Sowafinal en 2015 et 2016 - (Doc. 1059 (2017-2018)
N° 1bis) - pp. 219 à 245*

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur.

Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je propose M. Bracaval comme rapporteur.

M. le Président. - M. Bracaval est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à Mme Belleflamme.

Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les commissaires, début de l'année 2017, la Cour des comptes a procédé à l'examen de missions déléguées en 2015 et en 2016 par le Gouvernement wallon à la Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif.

Ce contrôle a été réalisé conformément au protocole d'accord du 16 juin 2006 qui limitait le contrôle de la Cour à la conformité de l'exécution des opérations financières aux décisions du Gouvernement et à la comptabilisation des opérations qui en résultent.

Pour rappel, compte tenu de l'évolution du prescrit légal en matière de comptabilité publique, la Cour a depuis dénoncé ce protocole d'accord en mars 2017.

La portée du contrôle de la Cour sur des missions de service public confiées à des unités d'administration publique agissant en qualité de mandataires ne pouvant en effet être restreinte.

Les mécanismes de financement alternatif de la SOWAFINAL ont mené à la conclusion de deux conventions-cadres portant sur un montant total de l'ordre de 1,1 milliard d'euros.

En raison de l'accumulation de moyens de trésorerie durant les premières années de la mise en œuvre de la première convention, le Gouvernement wallon a confié à la SOWAFINAL d'autres missions déléguées à hauteur de 118 millions d'euros à charge de cette trésorerie. La Cour a signalé que cette pratique dérogeait au principe de spécialité budgétaire.

En outre, la Région wallonne s'est engagée à intervenir jusqu'à extinction complète des dettes contractées par les opérateurs. La Cour a donc également souligné que la Région devra prévoir des crédits complémentaires dans ce budget futur pour respecter ses engagements.

Parmi ses autres missions déléguées, la Cour a en outre constaté qu'une subvention de quelque deux millions d'euros versés à une ASBL n'avait pas été justifiée et que l'arrêté d'octroi de cette subvention n'en précisait pas les critères d'octroi et de justification.

En ce qui concerne le suivi des opérations de financement alternatif, la Cour a relevé que la SOWAFINAL ne disposait d'aucune base de données permettant le suivi individuel de chaque emprunt. Elle estime que l'utilisation d'un tel outil permettrait de contrôler le montant prélevé par l'institution bancaire et faciliterait aussi les opérations de rapportage réalisées par emprunt.

Conformément au Code des sociétés, la SOWAFINAL enregistre les opérations comptables relatives aux missions déléguées dans une comptabilité pour ordre. La SOWAFINAL agissant en qualité de mandataire de la Région wallonne, la Cour des comptes estime que ces opérations devraient être enregistrées dans les comptabilités économiques et budgétaires de cette dernière.

Les dispositions relatives à la tenue d'une comptabilité économique en partie double par le Service public de Wallonie ont toutefois été postposées de sorte que seuls les transferts de fonds à la SOWAFINAL sont actuellement comptabilisés au compte d'exécution des budgets de la Région.

En principe, ce budget devrait prévoir toutes les recettes et dépenses sans compensation entre elles. En outre, les dettes contractées au nom et pour compte de la Région ne sont pas comptabilisées ni a fortiori valorisées dans la comptabilité patrimoniale de la Région.

L'impact des opérations de la SOWAFINAL sur le montant de la dette brute consolidée avoisine 745,7 millions d'euros fin 2016 dont 385,3 millions d'euros relatifs à des emprunts contractés par des opérateurs relevant du périmètre de consolidation de la Région wallonne qui devraient être repris dans le montant de la dette de chaque opérateur. La Cour a toutefois constaté que les dettes de certains opérateurs s'élevant à environ 21,3 millions d'euros n'étaient pas reprises dans le montant de la dette brute indirecte consolidée de la Région wallonne au 31 décembre 2015.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Comme il vient d'être dit, cela porte sur l'exécution des missions déléguées à la SOWAFINAL en 2015 et en 2016. Le projet du rapport de la Cour des comptes m'a été transmis au mois d'août 2017. À partir de ce moment, des contacts répétés ont été entrepris afin d'appréhender de manière globale à la fois la SOWAFINAL, mais également le financement

alternatif, la comptabilisation des missions déléguées dans la comptabilité régionale ou encore la restructuration du groupe SRIW dont la SOWAFINAL est une filiale.

Concernant les modifications, des obligations légales relatives à la transmission des comptes annuels et des rapports de réviseurs des UAP de type 3, j'ai signalé à la Cour des comptes avoir pris note du rappel concernant les obligations en matière d'établissement et de transmission du budget approuvé par l'organe de gestion de la SOWAFINAL au ministre du Budget au Parlement wallon. Je veillerai bien évidemment à la transmission annuelle 2017 et suivantes accompagnées du rapport des réviseurs à la Cour des comptes.

Sur l'opportunité d'utiliser un outil de contrôle permettant d'opérer un suivi individuel de chaque emprunt, j'ai confirmé à la Cour des comptes ma volonté de donner des instructions à la SOWAFINAL pour agir dans ce sens. Cette demande a été réitérée par les deux commissaires du Gouvernement en séance du conseil d'administration du 30 mars 2018.

Quant aux missions portées à la charge de la trésorerie et missions déléguées, il est en effet – c'est la remarque la plus forte de la Cour – il est en effet préoccupant que celles-ci n'aient pas fait l'objet d'une autorisation du Parlement. Cette trésorerie est destinée à la création de zones d'activités économiques ou zones portuaires et à la réhabilitation de sites d'activités économiques désaffectées. Elle n'est pas destinée à d'autres objets sans l'aval du Parlement.

La Cour des comptes épingle le cas singulier de l'octroi d'une subvention de quelque 2 millions d'euros versés au GRE alors que cette subvention n'avait pas été justifiée et que l'arrêté n'en précisait pas les critères d'octroi et de justification.

Compte tenu de ce constat, j'ai demandé un rapport circonstancié à l'ASBL Le GRE. Un rapport d'activités intermédiaire et un rapport financier m'ont ainsi été transmis ; ils font état que les sommes allouées étaient affectées à la prise en charge des travaux préliminaires et au lancement des études juridiques et de faisabilité nécessaire à une mise en œuvre rapide des projets de reconversion.

De 2013 à 2017, 1 834 000 euros ont ainsi été dépensés. Il va sans dire que je veillerai à poursuivre mes investigations sur ce dossier. Des compléments de justification seront encore prochainement demandés.

Enfin, l'absence d'enregistrement dans les comptes de la Région des opérations liées à l'exécution des missions déléguées et à l'absence de comptabilisation et de valorisation de la dette dans la comptabilité patrimoniale de la Région reste un problème important. Il est clair que la Région wallonne, sur ces deux points, ne répond pas entièrement aux prescrits légaux. Le Gouvernement wallon y travaille depuis son entrée en

fonction, mais souhaite mettre en place un système commun pour toutes les missions déléguées. La Région wallonne devrait effectivement fixer des règles de valorisation des actifs détenus en son nom et pour son compte par l'ensemble des UAP. Un groupe de travail sera donc mis prochainement sur pied afin d'apporter une réponse à cette demande de la Cour des comptes.

Échange de vues

M. le Président. - Nous allons procéder à un échange de vues et je cède la parole est à M. Bracaval.

M. Bracaval (MR). - Je remercie, Madame, pour l'avis de la Cour. J'ai épinglé plusieurs choses sur lesquelles M. le Ministre a déjà donné des réponses.

La Cour des comptes regrette le protocole d'accord de juin 2006 qui limite son contrôle sur la SOWAFINAL. Je ne vous ai pas entendu là-dessus, Monsieur le Ministre, peut-être pourriez-vous préciser si ce protocole d'accord doit être actualisé ou modifié.

La Cour des comptes met en avant une différence des montants entre les conventions-cadres et les avenants, d'une part et la réalité budgétaire, d'autre part. Vous y avez déjà répondu.

La Cour des comptes regrette le manque de données pour un suivi plus individualisé des « clients » de la SOWAFINAL. Vous avez aussi déjà apporté votre réponse.

Les missions déléguées de la SOWAFINAL se font sans l'assentiment du Parlement, ce que vous avez également épinglé.

La Cour des comptes pointe notamment le dossier de revitalisation de la Porte ouest de Charleroi ainsi que le prêt au GRE, vous l'avez dit également.

La Cour des comptes pointe une série de manquements aux règles européennes dans la comptabilisation des actions de la SOWAFINAL.

Voilà les observations que nous tenions à faire.

M. le Président. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je ne serai pas très longue, j'ai juste une petite question de précision concernant justement la subvention de 2 millions à GRE Liège sans justification puisque vous avez répondu, Monsieur le Ministre, que vous partagiez les préoccupations de la Cour en ce qui concerne les missions déléguées portées à la charge de la trésorerie. On connaît l'utilisation inadéquate. Vous aviez signalé que vous demanderiez aux services de requérir ces justificatifs. Avez-vous déjà un retour par rapport à cela ? À quoi a servi précisément cette subvention ? Sur base de quels critères ?

Pourquoi une subvention liée au besoin de financement de la plateforme sidérurgique s'est-elle retrouvée sous le code des ASBL, le code SEC 33.00 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je pense que j'ai apporté quasi l'ensemble des réponses préalablement.

Par rapport à SOWAFINAL I, c'était le premier projet. Il y a eu SOWAFINAL en 2006, SOWAFINAL II en 2012 et il y aura bientôt un SOWAFINAL III puisqu'il y a eu un appel à projets. Des projets ont été rentrés pendant les vacances l'année dernière, ont été examinés et le Gouvernement va bientôt approuver un choix puisque, comme vous le savez, il y a des projets pour 1,1 milliard d'euros qui ont été rentrés et une enveloppe malheureusement moindre prévue.

Des montants sont inscrits chaque année au budget général des dépenses de la Région wallonne afin de couvrir les charges annuelles découlant de ces mécanismes de financement alternatifs. La Cour des comptes a souligné en effet que la SOWAFINAL devra prévoir des crédits complémentaires dans ses budgets futurs pour pourvoir au remboursement total des charges d'emprunts contractés.

Au sujet de la question de Mme Vandorpe sur le GRE, j'ai répondu et j'ai été surpris. Directement, dès ma prise en fonction, j'ai interrogé l'ASBL qui m'a répondu, comme je l'ai précisé, que 1 834 000 euros ont ainsi été dépensés. J'ai eu une première série d'explications. J'ai demandé des informations complémentaires parce que je partage votre analyse. Je l'ai dit d'emblée, je trouve un peu regrettable que des missions comme celles-là aient été validées sans la validation du Parlement. Non seulement j'ai été attentif par rapport à cette subvention du GRE et je serai bien évidemment à l'avenir attentif à ce que les moyens budgétaires soient bien destinés aux missions prévues par l'organisme en question.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre.

Y a-t-il une réaction ? Du côté de M. Bracaval, non.

Madame Vandorpe, les réponses sont-elles satisfaisantes ?

Je remercie Mme Belleflamme, Première auditrice de la Cour des comptes. Bonne journée à vous, Madame.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

Tout d'abord, une petite communication par rapport à nos travaux de la prochaine commission qui se tient le 8 mai.

Vous savez que c'est une journée particulière avec l'invitation d'une personnalité à la tribune du Parlement ce jour-là. Dès lors, nos travaux pourraient se dérouler de la manière suivante : les questions et interpellations et éventuellement le point qui serait proposé en projet ou en proposition à notre ordre du jour le matin et nous reprendrions les travaux à 15 heures 30 avec, vous vous en souviendrez, la présentation d'un rapport sur le taux d'emploi du personnel âgé par les professeurs Vandenberghe et Vanderlinden, prévu depuis déjà quelques semaines pour participer à cette présentation.

Voici ce que je peux vous suggérer et vous proposer comme organisation de notre prochaine commission.

Y a-t-il d'autres points que vous souhaitez aborder concernant l'arriéré ? Il n'y en a pas.

Rapport introductif sur l'économie circulaire, en application de l'article 71 du Règlement du Parlement de Wallonie

M. le Président. - Vous voyez qu'a été ajouté à notre ordre du jour, suite à la Conférence des présidents, le rapport introductif sur l'économie circulaire, qui est déjà repris sous le point 2. Il y a une demande qui a été exprimée de la part de M. Hazée, en bonne intelligence avec votre serviteur et M. Henry, puisqu'il était demandeur de travailler sur ce rapport introductif. Il y a donc une possibilité de le produire, en application de l'article 71 de notre règlement. Il y a aussi d'autres possibilités qui peuvent être éventuellement analysées pour qu'un rapport soit produit. Il y a également une demande de participation à ce rapport, sous la forme que l'on voudra bien lui donner, de la part du groupe MR qui suggère que M. Evrard soit son représentant pour la réalisation de ce rapport. J'aimerais peut-être entendre M. le Ministre sur la question ; peut-être avant lui Mme Morreale qui demande la parole sur ce même sujet.

(Réaction d'un intervenant)

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Président, sans refaire l'histoire de ce rapport introductif, qui a été prévu à ma demande, parce que depuis la prise en fonction nous travaillons en effet sur la notion de l'économie circulaire, aujourd'hui sur le constat et les actions qui pourraient être menées par rapport à l'économie circulaire.

Parallèlement à cela, M. Henry a fait la demande, en vertu de l'article 71 du règlement de ce Parlement wallon, de faire un rapport parlementaire. Une demande similaire avait été introduite par M. Wahl pour proposer M. Evrard.

Quand ces demandes me sont parvenues, en accord avec M. Henry et avec la commission, j'ai proposé à cette commission de faire le point sur l'investigation et l'état d'avancement des travaux de mon cabinet par rapport à l'économie circulaire pour partir de pistes plus précises et des options, et pour mieux définir le périmètre et le champ de ce rapport. C'est pourquoi aujourd'hui je vais vous présenter de façon très générale le constat et les pistes du déploiement de l'économie circulaire.

Concernant le rapport, il y a deux possibilités, en vertu de l'article 71 : le rapport parlementaire dans les six mois ou - cela s'est déjà fait, vous le savez, Monsieur le Président, notamment sur l'habitat permanent - une demande du ministre à certains parlementaires de mener une mission, un travail et présenter un rapport au Parlement. Pour moi, les deux options sont bonnes. Avec M. Henry, on a convenu de ne pas arrêter aujourd'hui la formule.

C'est un sujet terriblement compliqué, d'abord à cerner pour le monde politique, pour les entreprises, mais c'est vraiment un défi important pour notre économie et notre environnement. Le champ d'action et le périmètre du travail sont très vastes.

Vous le savez aussi, j'y reviendrai dans la présentation, il y a des projets qui existent ou qui vont voir le jour. Ce n'est pas là le rôle du Parlement à piloter des projets, mais c'est plus d'examiner le cadre aujourd'hui qui existe, les actions, le cadre légal, le cadre européen, le cadre fédéral, régional.

Je suis ouvert, peu importe la formule du rapport, à ce que les parlementaires puissent se saisir du dossier et y travailler. Peu importe la formule, il y en aura en tout cas toute l'expertise si nécessaire du cabinet. On a tous intérêt à travailler sur un dossier comme celui-là. Je trouve d'ailleurs personnellement que c'est une bonne thématique pour un travail parlementaire de fond.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir rappelé le cadre de la discussion, ainsi que pour l'intervention de M. le Ministre.

D'abord, c'est très positif qu'il y ait un certain consensus, même si tout le monde ne s'est pas encore exprimé, et certainement de la part du Gouvernement sur le principe de soutenir sur ce sujet. C'est tout à fait d'actualité et c'est certainement utile à cette période de la législature, c'est-à-dire pas tellement à destination de ce Gouvernement-ci, forcément, vu le calendrier, mais pour la suite, pour la législature suivante.

Deuxièmement, sur la formule, puisque vous allez nous présenter aujourd'hui un état des lieux, de votre point de vue, sur le travail gouvernemental, cela me semble raisonnable de ne pas trancher aujourd'hui la formule.

Moi-même, je ne mesure peut-être pas exactement les tenants et aboutissants de l'une ou l'autre formule.

Effectivement, j'avais fait une proposition de rapport au départ du Parlement, parce que cela me semble être la logique des choses, mais je n'ai pas de souci à ce que l'on tempore et que l'on se dise que, suite à l'exposé d'aujourd'hui, on puisse trancher lors de la prochaine commission sur la formule.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci à M. Henry pour son initiative et au ministre pour sa réponse.

Pour ce qui concerne notre groupe, j'apporterai ma contribution aux travaux dans la formule qui sera à choisir et à discuter entre nous. Je voudrais juste dire que l'initiative venait d'un parlementaire. Nous verrons la formule, mais il faut que cela se fasse en bonne entente avec lui.

Pour ce qui nous concerne, on est très enthousiaste. Je ne sais pas si l'on peut aborder une série de questions aujourd'hui. Vous allez d'abord faire une présentation ?

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Oui.

Mme Morreale (PS). - Je garderai mes questions pour la suite de votre présentation.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Evrard (MR). - Très brièvement pour confirmer qu'à l'instar de mes collègues - que je remercie -, peu importe la formule. Comme l'a rappelé M. le Ministre et comme chacun en est bien conscient, c'est une problématique indispensable qui est non seulement

d'actualité, mais qui va s'inscrire dans la dynamique économique future.

Qu'on le veuille ou non, on sait que certaines ressources sont relativement inépuisables - si on parle de l'énergie solaire -, mais d'autres sont un facteur extrêmement limitant de notre économie. Il est nécessaire de changer complètement les paradigmes et la manière dont on entreprend l'innovation technologique. En ce sens, on a tout intérêt à travailler sur un rapport le plus clair possible.

Après la présentation de M. le Ministre, j'attirerai également l'attention sur l'un ou l'autre élément, mais j'imagine que M. le Ministre va déjà les mentionner dans sa présentation.

M. le Président. - Merci à tous les trois pour cette manifestation d'intérêt à l'égard de la matière.

Nous pouvons donc refermer ici le point « organisation des travaux » pour entrer formellement dans celui consacré aux auditions.

AUDITIONS

LE DÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN RÉGION WALLONNE

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur le déploiement de l'économie circulaire en Région wallonne.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur.

Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. - La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - Je propose Mme Gahouchi en tant que corapporteuse.

M. le Président. - Mme Gahouchi et M. Evrard sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

Audition de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci pour l'enthousiasme des différents groupes par rapport à une thématique importante. Il est essentiel de bien cerner, de bien mesurer les enjeux de l'économie circulaire puisqu'il y a différents objectifs : réduire le coût des matières premières, diminuer l'empreinte écologique, répondre aux nouvelles attentes et exigences des citoyens, anticiper aussi la législation que ce soit au niveau européen, au niveau fédéral et pouvoir contribuer à un cadre permettant à nos entreprises de développer ce concept en Wallonie.

Le message essentiel que je souhaite faire passer, c'est que l'économie circulaire n'est pas qu'une politique environnementale ; c'est une réelle politique économique, d'innovation et de compétitivité pour les entreprises.

Le deuxième message – et vous le verrez à travers cette présentation, car elle n'a d'autre ambition que de poser le constat par rapport à un cadre qui existe aujourd'hui et des pistes d'action qui ont déjà été prises ou entreprises -, c'est qu'il est vraiment important de pouvoir structurer le mouvement circulaire en Wallonie avec et pour ces différents acteurs, sans créer de nouvelles structures, de nouveaux organismes dépensiers, mais une porte d'entrée aussi unique pour toute une série de projets.

L'économie circulaire est une nécessité. Trente-huit pour cent seulement de la consommation intermédiaire de l'industrie wallonne provient de la Wallonie. Vingt et un pour cent des autres Régions du pays – 7 % pour Bruxelles, 14 % pour la Flandre - et 41 % du reste du Monde. Cela varie en fonction des secteurs. Dans le secteur de la construction, les consommations intermédiaires proviennent plus de la Région que le secteur pharmaceutique. On est donc quand même assez dépendant par rapport à l'exposition internationale des matières premières.

Il est important de constater que les stocks de matières premières sont répartis de manière inégale dans le Monde et que le prix des matières premières – c'est aussi l'objectif d'une économie circulaire – est souvent imprévisible et plutôt à la hausse aujourd'hui. Les experts indiquent le pivot des années 2000.

Par ailleurs, le degré selon lequel les importations de matières premières vierges peuvent être remplacées par des matières secondaires, dépendra de différents facteurs : le volume de la sécurité et d'approvisionnement des matières secondaires, la qualité

des matériaux secondaires et la pertinence économique de remplacer des produits importés par des produits recyclés.

L'économie circulaire vise la conception et la production circulaire, les mondes de conception, de production et d'organisation qui visent à optimiser l'utilisation des ressources, en prenant compte, des externalités produites à chaque étape du cycle de vie – de l'extraction à la fin de vie. Il s'agit du premier concept.

Le deuxième concept concerne la logistique inversée ; c'est un processus par lequel une entreprise met en place un système de récupération de ces produits ou produits et emballages. Le concept de nouveaux modèles économiques – ensemble d'initiatives proposant de nouveaux modes de consommation – contribue à l'objectif d'optimisation de l'utilisation des ressources.

Ensuite, les synergies, les symbioses, les collaborations entre les entreprises afin d'échanger ou de mutualiser certains flux afin de valoriser économiquement tout en optimisant l'utilisation des ressources. Ce qui est important, c'est de rappeler que l'économie circulaire va bien au-delà du simple recyclage ou réparation d'objets. Il existe une possibilité d'associer des projets d'économie sociale via la réparation ou le réemploi notamment.

La circularité, c'est aussi dans le domaine de l'e-city et du numérique. C'est un concept qui peut être très large.

Par rapport à l'économie et le contexte européen, Eurostat a développé une série d'indicateurs qui peuvent être intéressants et sur lesquels on peut se baser et puis, au niveau du Parlement européen, il y a un package circulaire économie. C'est la révision des outils normatifs, stratégie européenne sur le plastique et groupe d'experts sur le financement de l'économie circulaire.

Il est donc important, au niveau européen, de se dire qu'il y a toute une série de packages de législations qui concernent tant le recyclage que le transport des déchets, que la mise en décharge, que les marchés publics et de voir comment les autorités publiques peuvent encourager et soutenir l'économie circulaire à travers les marchés publics, mais je l'ai dit, question aussi d'innovation, de financement, d'écoconception et parfois aussi de définition.

Ce serait évidemment la pire des choses d'avoir des définitions d'État à État qui sont différentes. Je pense qu'on doit tenir compte, quand on aborde l'économie circulaire, du contexte européen, ce qui existe déjà, ce qui est en réflexion à travers des groupes de travail et de voir concrètement ce que sera la législation européenne.

Le contexte wallon, je l'ai dit au départ, il n'y a pas d'organisation structurée de l'économie circulaire. C'est un constat, ce n'est pas une critique, l'économie circulaire est un concept relativement neuf qui englobe beaucoup d'autres choses. Avant, on avait l'économie circulaire, c'était le recyclage, la récupération de certains matériaux, cela n'allait pas au-delà de nouvelles fabrications, du design qui intervient dans cette économie et donc, aujourd'hui, ce concept englobe beaucoup plus de facteurs qui le faisaient il y a peu de temps. C'est un constat qui est fait.

C'est vrai aussi dans d'autres Régions et dans d'autres pays, c'est un constat, mais nous devons aller vers une organisation beaucoup plus structurée de l'économie circulaire, beaucoup plus agile, beaucoup plus proactive, beaucoup plus au service aussi des entreprises, discutée avec beaucoup de fédérations. Il y a énormément de questionnement d'entreprises parce qu'on sent évidemment un engouement des acteurs, des entreprises à participer à ce nouveau modèle, mais avec une série de questionnements qui sont tout à fait légitimes : comment peut-on contribuer à développer l'économie circulaire ? Comment notre entreprise peut-elle s'inscrire dans l'économie circulaire ? Quelles sont les solutions par rapport à la production de déchets ? Quelles sont les questions que l'on peut se poser par rapport à la conception de nos produits ? Il y a donc beaucoup d'interrogations. Pas vraiment de gouvernance politique actuellement, c'est pourquoi on essaie de prendre la main et qu'on a travaillé dès ma prise en fonction sur ce dossier.

Une utilisation inefficace des moyens proposés, depuis 2015, 158 projets ont été analysés par la mission déléguée Next, filiale de la SRIW dont 19 du pôle MecaTech et 38 de l'AEI. Sur les 101 projets issus directement de Next, seuls 27 % sont en cours d'implémentation et l'AIE n'a, quant à elle, délivré qu'une dizaine d'incitants financiers de l'ordre de 10 000 euros pour des projets. On voit ainsi que le nombre d'entreprises bénéficiant d'une aide régionale sous n'importe quelle forme reste très bas, avec un taux de conversion faible de celle-ci. Il est nécessaire que les entreprises soient davantage accompagnées et donc, examinons, voyons comment on peut être plus efficace dans les moyens qui sont aujourd'hui proposés pour soutenir l'économie circulaire.

Toutefois, on sent vraiment une volonté du tissu économique d'investir le sujet et des initiatives existent aujourd'hui et existeront encore davantage demain.

Quand on regarde, les obstacles pour les entreprises actives dans l'économie circulaire, on voit qu'il n'y a pas d'obstacles rencontrés pour 43 %, manque d'accompagnement des pouvoirs publics – réponse des entreprises – 22 % ; obstacles économiques ou financiers, 43 % ; obstacles juridiques, obstacles administratifs ou autres. Cela est le premier résultat. Des obstacles aussi pour les entreprises alors qu'elles ne sont

pas actives dans l'économie circulaire, puisque c'est la distinction entre les deux graphiques : pour 36 %, je ne sais pas ce qu'est l'économie circulaire ; 31 %, j'estime que l'économie circulaire n'est pas pertinente pour mon entreprise, mon *business model* ; 19 %, je ne perçois pas la valeur ajoutée de l'économie circulaire pour mon entreprise ; je ne sais pas comment les mettre en œuvre pour 11 %. D'où l'importance, et j'y reviendrai, aussi de la sensibilisation des entreprises et du monde économique par rapport à ce qu'est l'économie circulaire et tous les atouts et toutes les opportunités de l'économie circulaire avec une augmentation de la valeur ajoutée des produits et des services, avec la création de l'emploi, avec l'innovation, avec la compétitivité des entreprises. Je pense qu'il est important de pouvoir sensibiliser les entreprises.

Il faut aussi – et sans anticiper ce que le travail des parlementaires pourrait être – c'est qu'au niveau du cadre réglementaire, il faut évidemment aussi identifier et travailler sur les barrières à l'économie circulaire. Ce qui est important aussi aujourd'hui, c'est une veille technico-législative à tous les différents niveaux de pouvoir pour être le plus performant possible.

Le contexte wallon, un cadre à développer, un cadre réglementaire, des aides économiques identifiables, soutenir l'innovation dans les procédés, dans les produits, l'exemplarité des marchés publics. Vous savez qu'on travaille beaucoup sur les marchés publics pour éviter le dumping social, mais aussi à travers des clauses environnementales, sociales. Je pense qu'on peut aussi travailler les marchés publics, d'autant plus quand il y a des subventions venant des autorités publiques pour soutenir des entreprises qui jouent la carte de l'économie circulaire.

On l'a vu à travers le sondage et le questionnaire par rapport aux entreprises, je pense qu'on a vraiment aussi un travail de sensibilisation et de formation des entreprises à l'économie circulaire.

Il est important de se fixer des objectifs et impliquer les Fédérations et pôles, j'y reviendrai, puisqu'on l'a déjà fait. Je pense que si on veut stimuler activement l'économie circulaire, il faut vraiment se fixer des objectifs globaux en travaillant sur les procédures de passation de marchés publics en accordant des incitants fiscaux et en fournissant un cadre législatif à l'activité économique.

La mise en place de propositions d'action.... Je pense que ce qui est évidemment important, c'est d'avoir une plateforme wallonne qui n'existe pas aujourd'hui. C'est évident que ce sont les entreprises qui créent l'activité économique, qui créent la richesse, qui créent les emplois. Les entreprises sont naturellement les moteurs permettant une transition vers l'économie circulaire. Il y a une responsabilité des pouvoirs politiques, on vient de le dire, à travers des incitants, à travers un cadre

normatif, mais c'est clair que ce sont les entreprises qui doivent être le moteur.

Il y a des barrières et on doit évidemment se pencher sur les barrières notamment législatives qui limitent aujourd'hui la montée en puissance et le rythme de déploiement en quelque sorte de l'économie circulaire.

Les autorités publiques et le Gouvernement wallon dans le cas présent, jouent un rôle important en fixant la direction et le cadre appropriés pour rendre possible cette transition dans les meilleurs délais.

Question aussi de mettre en place une gouvernance pour une meilleure implication des intervenants ainsi qu'une meilleure coordination des démarches existantes.

Je pense qu'une manière de procéder pour assurer la transition vers l'économie circulaire est vraiment de générer de manière intégrée des projets porteurs et efficaces et que la mise en place d'une plateforme d'économie circulaire multilatérale reposant sur différents piliers remplissant chacun différentes fonctions et interagissant les uns avec les autres. Je pense que c'est vraiment important. Évidemment, l'unité d'intelligence, qu'entend-on par là ? C'est le *benchmark*, c'est la représentation de la Wallonie au niveau national.

C'est une veille technologique et législative.

Il y a également le volet « sensibilisation ». Il faut informer et communiquer à destination des entreprises. Pour ce faire, c'est peut-être aussi via les fédérations. C'est évidemment essentiel.

Le troisième volet concerne les projets. C'est catalyser les ressources et assurer un flux de projets, via notamment la recherche et les pôles de compétitivité, avec une démarche *top-down* via des choix stratégiques - j'y reviendrai -, mais aussi *bottom-up* via des projets plus individuels au niveau des entreprises.

Ensuite, le volet « financement et investissement ». C'est une mise à disposition des outils de financement et une réflexion sur les méthodes alternatives. C'est essentiel, une proximité nécessaire entre le pilier « projets » et « investissement » pour accompagner le projet de la conception à son financement et des réunions régulières entre les différents piliers et la gouvernance pour échanger des informations et assurer le suivi des dossiers régulièrement, tous les trois mois, tous les six mois, avec les responsables politiques.

Voilà une piste d'action par rapport à cette mise en place d'une plateforme wallonne. On peut évidemment y revenir dans détail.

Je l'ai dit, le but est de coordonner les acteurs et les initiatives sans créer de nouvelles structures, c'est la gouvernance politique, c'est le monitoring par le SPW et c'est la rencontre entre les quatre piliers et le point de contact unique.

La proposition d'action « informer et sensibiliser », c'est réunir en un point unique les informations nécessaires, que ce soit les *success-stories*, les offres de financement, les outils conceptuels, la législation. C'est aussi, sur le mode de Digital Wallonia, un autodiagnostic en ligne, mais aussi définir un programme de formation pour les entreprises et pour les pouvoirs publics en collaboration avec le secteur privé.

Au niveau des projets, c'est assurer un flux de projets qui peuvent venir de porteurs de projets, d'entreprises, ce sont des projets individuels, ou des projets, des choix plus stratégiques, des appels à projets avec comme but de développer le potentiel technique nécessaire à la réalisation de projets en matière de recherche et d'innovation.

Vous avez entendu parler de la valorisation du plastique dans un contexte économique que l'on connaît. C'est un dossier sur lequel on a déjà beaucoup travaillé. On a rencontré beaucoup d'acteurs : entreprises, fédérations, la SRIW, des intercommunales de recyclage ; bref, tous les acteurs. Il nous semble important de poursuivre un volet de valorisation du plastique en Région wallonne avec toutes les opportunités que cela peut engendrer. Nous travaillons sur un appel à projets qui sera ouvert à l'ensemble des pôles de compétitivité et des *clusters*, le but étant de faire émerger au sein de chaque membre des projets. Les *clusters* ont souvent des tailles d'entreprises plus petites et permettent de toucher un autre public.

Un thème unique commun à tous permettra une mise en concurrence et potentiellement des projets plus aboutis, ainsi que d'attirer le monde industriel vers une thématique d'avenir. Un appel à projets spécifique développement durable, en 2008, avait d'ailleurs remporté, pour mémoire, un franc succès. Cela permet aussi de bousculer un peu les habitudes des pôles qui travaillent parfois en silo sur leurs thématiques propres.

Dans le Plan wallon d'investissement, un budget est prévu en faveur des projets soutenant l'économie circulaire. C'est vraiment un dossier sur lequel je travaille régulièrement avec mon collègue, M. Di Antonio, parce que je pense que cela peut être un beau projet, un projet fédérateur de tous les acteurs, de valorisation plastique.

Il y aura évidemment des paramètres et des points à trancher. Nous avons aussi travaillé avec le jury des pôles de compétitivité. Le but n'est pas de remettre en place des jurys ou des structures. Le jury pourrait bien être, par rapport à ce projet, le jury des pôles de compétitivité. Ces projets seront présentés à la DGO6, notamment recherche. Le jury devra réaliser un classement des meilleurs projets afin d'organiser la sélection en fonction des moyens budgétaires. Le but est que ce jury tienne compte de différentes précisions, une maturité technologique déjà aboutie ou en cours d'aboutissement afin de déboucher rapidement sur des

investissements concrets. Je ne peux pas m'embarquer dans des années d'essais en laboratoire. On doit être pragmatique et concret.

Le projet doit viser à booster l'industrialisation de procédés. On doit stimuler l'ensemble de l'écosystème du recyclage wallon : collecte, tri, recyclage, extrusion de granulats, revente aux clients - toute la chaîne -, l'incorporation de flux wallon de déchets au maximum dans la mesure du possible, un *screening* précis de la chaîne du projet déposé, la création d'emplois, la création de valeur ajoutée dans la Région, l'exigence de rentabilité sur le long terme sans aide publique additionnelle. Voilà toute une série de paramètres et d'indicateurs dont il faudra tenir compte dans cet appel à projets, qui est quasi mûr et que nous pourrions lancer rapidement - j'espère dans les semaines à venir.

La quatrième piste d'action, c'est de faciliter les investissements en Wallonie et recentrer NEXT sur les activités de financement à travers des études, des prêts, des prises de capital. Cela me semble important. On a les outils aujourd'hui. On a rencontré la SRIW. Il faut donner de l'importance et un poids plus important à la structure NEXT pour soutenir les investissements et nos entreprises. On peut aussi faire appel à la Banque européenne d'investissement à travers certaines modalités. Il sera important de travailler avec les banques privées, mais aussi avec les autres outils financiers wallons en fonction du risque des projets circulaires. Comme je l'ai dit, on doit fédérer un maximum d'acteurs.

À moyen terme, il faut effectuer un travail sur les chaînes de valeur et les flux : l'eau, chaleur fatale, le bois, le plastique ; je vous en ai parlé. On parle souvent de l'or bleu en Wallonie. On a une matière première exceptionnelle en Wallonie. On peut travailler sur cet aspect, mais aussi le bois avec tous les problèmes, alors que l'on a des matières premières exceptionnelles, que l'on exporte nos matières premières et que cela revient de Chine ou d'ailleurs. Là aussi, concrètement - on a d'ailleurs des contacts avec la filière du bois -, il y a aussi matière à agir sur ces différentes chaînes de valeur.

Il y a également un travail à réaliser par secteur : la construction, la métallurgie, la chimie, la pharmacie, l'industrie alimentaire. Il faut aussi avoir une stratégie de spécialisation intelligente et se baser sur les pôles de compétitivité et sur les *clusters* ; j'en ai parlé tout à l'heure.

J'en viens à la législation des marchés publics avec des marchés pilotes. Il faut viser l'exemplarité : la Région wallonne et les autorités publiques - des pouvoirs locaux à la Région - sont précurseurs et montrent l'exemple par rapport à ce que l'on peut faire comme intégration de l'économie circulaire dans des marchés publics.

Il faut évoquer l'expertise déjà présente : on ne part évidemment pas de rien puisqu'il y a le projet Reverse Metallurgy qui date de 2014, la création et le développement de nouvelles activités économiques dans le domaine du traitement et de la valorisation des métaux issus de l'économie circulaire. Pour rappel, la réalisation de ce potentiel repose sur le développement et la maîtrise des filières complètes du recyclage des métaux, la maîtrise des technologies et processus clés de traitement, ou encore l'innovation et son industrialisation.

Le projet repose sur un partenariat financier public-privé et vous le savez, il a le soutien du Gouvernement wallon, 40 millions d'euros sur un partenariat public-privé de base de 70 millions d'euros. Il s'inscrit notamment dans le cadre du programme Nex made different, qui a été initié par Agoria, mais qui se veut aujourd'hui un projet sur l'ensemble des entreprises wallonnes. Wallonia, avec le cluster, j'en ai parlé. Et d'autres projets comme Easy Green à travers Novalia également.

On voit aussi la plateforme de la bio économie, Coq vert. Voilà en tout cas une expertise qui est déjà présente en Région wallonne et que l'on doit évidemment intensifier.

Les actions entreprises à ce jour, première réunion début mars en compagnie des acteurs publics, avec le secrétariat général du SPW, la DGO6 et la SRIW à travers le programme Nex. Je rappelle qu'il y a des rencontres bilatérales avec tous les acteurs, les entreprises, et cetera, qui ont lieu bien précédemment début mars.

Consultation du secteur privé, les fédérations professionnelles, les représentations des entreprises et les industries, organes de conseil en économie circulaire aussi auprès des entreprises.

Un cadre approprié à l'économie circulaire, un travail décentralisé à opérer. Il est clair qu'il y a des matières décentralisées - ici on parle de projets, d'innovation, de la recherche - qui dépendent très directement, par rapport notamment aux déchets ou à l'environnement, de mon collègue Di Antonio, avec qui je travaille sur le sujet. Je donne cette précision aux parlementaires par rapport au travail à venir.

Établir des lignes directrices pour l'interprétation des critères de sous-produits et déchets, simplifier, dématérialiser les procédures de reconnaissance de sous-produits et déchets ainsi que leur transport, établir des lignes directrices pour des marchés publics circulaires, cahiers des charges, développer un cadre juridique clair et stable afin de stimuler les investissements, des incitants fiscaux et réglementaires qui existent, mais sur lesquels on peut travailler. Voilà toute une série de pistes et de sujets sur lesquels on peut travailler.

En conclusion, l'économie circulaire est une possibilité de diversification et de gain, de compétitivité, cela doit être une politique environnementale, une politique de création d'activité et d'emploi, une politique d'innovation et de recherche.

De nombreuses possibilités d'outils existent, mais ils sont sous-exploités, d'où la nécessité de mettre en place une plateforme d'échanges entre les pouvoirs publics et les acteurs issus du privé. C'est vraiment à disposition des entreprises, des acteurs, des PME qui, aujourd'hui, s'investissent et sont déjà prenantes dans l'économie circulaire, mais aussi par rapport à tous les acteurs et toutes les entreprises qui se posent des questionnements et qui sont, en tout cas, intéressés, attirés de participer au développement de ce type d'économie.

Voilà la présentation de ce rapport, des démarches qui ont été effectuées, avec un constat aujourd'hui et aussi une série de pistes d'actions que l'on peut entrevoir par rapport au cadre général. L'idée de la plateforme, je pense qu'il faut avancer et la concrétiser très rapidement parce qu'il y a une demande forte. Et puis, des projets, j'en ai cité quelques-uns à la fin, qui ont déjà vu le jour. Ce n'est pas, bien sûr, parce que l'on réfléchit ou que l'on va travailler sur un cadre qui permettra demain de stimuler, de favoriser davantage l'économie circulaire, que l'on ne doit rien faire. C'est pourquoi, je l'ai dit, par rapport à des projets d'entreprises, de projets individuels ou des appels à projets de la Région wallonne, l'on doit déjà aujourd'hui y travailler et soutenir ce type de projets.

Voilà, Monsieur le Président, chers parlementaires, sans être plus long, mais évidemment en restant à votre disposition.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre, pour ce rapport.

Nous avons, bien évidemment, entendu celui-ci avec attention.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je vais vous remettre le PowerPoint.

M. le Président. - Je tenais à vous remercier et à vous demander que ce PowerPoint figure sur la plateforme de manière à ce que nous puissions tous en disposer.

Échange de vues

M. le Président. - Nous allons procéder à un échange de vues et je cède la parole à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette présentation qui a le mérite en tout cas de

dresser un cadre et une méthodologie par rapport à ce que vous souhaitez mettre en œuvre.

Je me permettrai de faire quelques remarques. Vous l'avez dit, notamment en ce qui concerne la législation et notamment la définition des déchets. Je crois que c'est évidemment un élément hyper important sur lequel on doit être attentifs. Vous savez combien, aujourd'hui, dans l'économie actuelle, la qualification des produits – notamment en terme de déchets – empêche et complique leur réutilisation.

Vous avez très justement signalé l'intérêt et la nécessité de mettre en place une veille législative. Vous avez rappelé aussi combien vous étiez attentif aux côtés de votre collègue M. Di Antonio à la mise en œuvre du nouveau Plan déchets que l'on annonce prochainement.

Je voudrais, en tout cas, dans cette réflexion, amener un élément important et qui me semble indispensable si l'on veut faire évoluer notamment la cause de l'économie circulaire, c'est d'abord de faire évoluer les mentalités par rapport à cette notion de déchets. Fondamentalement, sans jouer les maîtres Capello, la définition d'un déchet, c'est un résidu inutilisable. Et donc on a l'impression, et beaucoup d'entreprises ont le sentiment que l'on est en bout de chaîne parce que l'on se dit que le produit est inutilisable. Et je crois qu'il est fondamental, notamment dans le Plan déchets, de faire évoluer la sémantique, parler éventuellement d'un produit ressources. Et là, on entend bien, dans la sémantique, que le produit ressource va permettre en tout cas de déboucher sur d'autres types d'activités. Je crois que c'est évidemment là un élément hyper important pour justement faire évoluer les mentalités.

Deuxième élément. Et on le retrouve dans votre présentation, de manière insuffisamment importante, c'est le partage d'expériences. On sait aujourd'hui qu'il y a des entreprises, des régions dans le monde, qui sont extrêmement proactives en la matière, et je pense qu'il serait idiot pour nous, au niveau wallon, de vouloir réinventer l'eau chaude quand, dans certaines régions du monde, il y a des avancées extraordinaires.

Je garde en mémoire la mission que nous avons réalisée, notamment au Québec il y a quelques semaines avec le Parlement, et où l'on nous a fait visiter, en tout cas dans les grandes lignes, un cluster, Écotech, qui nous expliquait combien la technologie là-bas était très avancée dans certaines entreprises où notamment on était capables, avec les résidus ultimes de la combustion, de les transformer en un alcool qui pouvait servir de carburant. C'est évidemment une révolution technologique. L'entreprise en question va investir en Chine trois unités importantes. Il y a là des concepts, en tout cas de chimie organique, qui sont vraiment intéressants à creuser. De la même manière, on nous signalait notamment des entreprises qui étaient capables de broyer de manière extrêmement fine, notamment les bouteilles en PVC, de manière à réintégrer les résidus

dans l'alimentation. C'est quand même assez particulier comme démarche. On n'a pas, évidemment, pu creuser plus loin la démarche, mais quand on évoque notamment toutes les questions de pollution, de micro billes dans les océans, et cetera, il y a matière à réflexion.

Chez nous, vous savez aussi que l'on a des entreprises, notamment actives dans le domaine des cosmétiques, des grands groupes, l'Oréal pour ne pas la citer, qui sont extrêmement proactives en la matière et si on peut avoir ce partage d'expériences, c'est évidemment très important par rapport aux entreprises qui sont non actives, vous l'avez rappelé, dans cette économie circulaire. Je crois qu'il y a là, vraiment, une information à réaliser.

Troisièmement, je me permets de faire une petite suggestion - parce que vous l'avez signalé à l'entame de votre propos - : s'il y a la volonté d'aller vite, de mettre en place cette plateforme telle que vous l'avez décrite avec différents acteurs, il n'est pas inutile de réfléchir à la manière de mettre en place également une bourse qui permette d'identifier, au niveau de chaque entreprise - il ne faut pas que ce soit très contraignant -, dans chacun des *process* de transformation des produits, les ressources. Quand on n'est pas dans l'économie circulaire, on a des résidus. On a en tout cas une matière, une ressource - qu'elle soit organique ou autre - qui ne sert plus à rien dans l'entreprise. Faire une bourse à ce niveau-là permettrait d'avoir un inventaire important des ressources, des produits disponibles sur le marché. On sait que le développement de nouvelles filières, de nouveaux *process* de recyclage nécessitent un seuil critique d'approvisionnement. Si on pouvait mettre en place rapidement cette première étape, cela permettrait d'informer les gens qui souhaitent s'inscrire dans cette économie circulaire des ressources disponibles sur le marché et que certaines entreprises ne parviennent pas à valoriser.

Enfin, pour ne pas être trop long, un dernier élément sur lequel vous avez aussi une forme d'obligation d'être attentif, c'est toute la démarche - c'est vrai que l'on pourrait poser la question à d'autres niveaux de pouvoir, notamment à la Fédération Wallonie-Bruxelles - de voir et de comprendre notamment dans les formations, que ce soit au niveau des ingénieurs industriels, des ingénieurs agronomes et autres, la manière dont on aborde cette économie circulaire, la manière dont on conditionne les élèves, les futures têtes pensantes de notre société dans cette manière d'approcher les choses.

Voilà en quelques mots les questions et les suggestions que je souhaitais vous soumettre par rapport à votre présentation.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour sa présentation qui montre bien, d'une

part, que certaines choses existent, qu'il y a différentes structures, différentes initiatives au niveau de la Région et dans les entreprises, et d'autre part, toute la complexité du sujet, les multiples portes d'entrée qui dépassent d'ailleurs vos seules compétences. Vous avez évoqué le ministre Di Antonio qui a la compétence de l'Environnement et du Développement durable, mais on peut encore évoquer d'autres ministres. Par exemple la question de la formation, qui vous concerne également. Il y a des implications dans toutes les compétences ministérielles plus ou moins importantes, puisqu'il s'agit de réenvisager les flux de circulation de matières et d'énergie à tous les niveaux, dans tous les secteurs, avec toutes les compétences humaines que cela implique, au niveau de l'administration par exemple. C'est multi-entrées.

Dans ce cadre, vous avez identifié beaucoup de sujets. La question est d'avoir aussi un plan coordonné ; c'est aussi à cela que travaille le Gouvernement. Pourriez-vous nous redire à quel type de résultat vous espérez aboutir dans l'année qui vient ? Quel type de concrétisation ? Est-ce la poursuite de différentes dynamiques annoncées ? Est-ce l'adoption d'une stratégie formalisée en tant que telle ? C'est ce que j'avais compris à un moment donné, mais je ne sais pas où cela en est. Ou d'autres initiatives sont-elles envisagées ?

Dans ce cadre-là également, à quel niveau se passe la stratégie au sein du Gouvernement ? Est-ce vous qui avez une stratégie propre dans le cadre de vos compétences principalement avec certains autres liens chez les autres ministres ou va-t-il y avoir une stratégie plus transversale par nature et éventuellement plus impactante, impliquant l'ensemble des ministres du Gouvernement pour mesurer l'ampleur de ce qui est sur la table à ce stade-ci ?

M. Evrard l'a dit, il existe des exemples vertueux dans différentes régions ou pays du monde. Vous avez cité le Québec, mais il y a aussi des exemples en France, dans la région de Lille et ailleurs - pas forcément à l'échelle de tout un pays - des dynamiques locales qui ont été mises en place et qui vont parfois très loin dans la mise en œuvre de l'économie circulaire. Ce que je crois qu'il faut aussi que l'on convienne bien entre nous - ce n'est pas contradictoire avec ce que M. le Ministre a dit, mais vous ne vous êtes pas centré là-dessus -, c'est que si l'on s'oriente à terme vers une économie totalement circularisée, si c'est l'objectif, ce n'est pas blanc ou noir, on ne va pas avoir aujourd'hui, dans cinq ans ou dans dix ans, des entreprises qui sont économie circulaire et des entreprises qui ne sont pas économie circulaire. C'est un peu plus compliqué que cela. Ce sont des démarches, c'est quelque chose de progressif. C'est une dynamique qui doit se mettre en œuvre de manière de plus en plus forte dans le plus grand nombre d'entreprises progressivement et le plus rapidement possible, mais quand même progressivement. C'est pour cela que la formation des jeunes est tellement

importante ainsi que la formation aux métiers. On tombe évidemment sur les compétences aussi de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la formation en cours de carrière, pour faire en sorte que les métiers s'adaptent. Parfois, il faut envisager les choses tout à fait différemment de ce qui a été imaginé dans la formation initiale. C'est pour cela aussi que l'association des acteurs est tellement importante. Il s'agit de retravailler sur les flux de matières et d'énergie, on va forcément déborder des frontières d'une seule entreprise, dès lors que l'on va en grande partie travailler sur les relations entre entreprises, sur aussi la localisation des entreprises les unes par rapport aux autres, sur l'importante et l'exportation. Il faut voir comment on peut avoir cette construction et ce dialogue qui implique tous les acteurs concernés - les différentes entreprises, mais aussi des acteurs publics - plutôt que d'envisager cela comme une démarche interne à une entreprise. Cela paraît assez évident. C'est très rare les entreprises où l'on sait aller assez loin. Il y a quand même une part propre à l'entreprise, mais à un moment donné, puisque l'on travaille aussi sur les flux aussi externes à l'entreprise, on va être calés sur la capacité d'aller loin dans l'économie circulaire si l'on ne le fait pas avec d'autres acteurs et le plus possible en réseau.

Ce n'est pas forcément la logique dans laquelle travaillent ou travaillaient les entreprises au départ. Les entreprises se gèrent plutôt elles-mêmes, en gérant des flux vers l'extérieur, mais à leur échelle et pas forcément en réseau avec d'autres acteurs. C'est de nouveau une démarche qui se met en œuvre progressivement, mais c'est un changement d'approche assez important.

On a besoin d'avoir aussi des indicateurs. Il y en a certainement. Vous avez évoqué un certain nombre de structures existantes, il y a donc aussi différents rapports. On aura toutefois à un moment donné besoin d'avoir, à l'échelle de la Région, une description de l'économie circulaire et un état des lieux pour lequel on peut voir l'évolution d'année en année via un certain nombre d'indicateurs qui doivent être choisis. Cela ne sert à rien d'en avoir trop, il faut qu'ils soient pertinents pour que l'on puisse mesurer cette évolution et le fait que les objectifs puissent être atteints progressivement.

Cela fait un grand nombre de chantiers, c'est pour cela qu'il m'intéressait de savoir ce qu'il est encore prévu à votre niveau dans l'année qui vient. Je voudrais savoir aussi s'il y a des liens avec la stratégie de développement durable et le Plan déchets-ressources - vous avez cité le ministre Di Antonio plusieurs fois, ce sont deux compétences chez lui -, dans lequel on évoque la question de l'économie circulaire. Je ne sais néanmoins pas très bien de quelle façon cela se concrétise au-delà des mots.

Vous avez également évoqué la question du Plan wallon d'investissement, avec un budget prévu pour l'économie circulaire. Pouvez-vous déjà nous en dire un peu plus ? Vous évoquiez la question des plastiques, je

ne sais pas si c'est concentré sur cette question ou pas. En sait-on déjà un peu plus au niveau des modalités, du timing, pour les projets qui seraient soutenus ? Quel type de projets, quel type de modalités ? Y aura-t-il un appel à projets ? Cela va-t-il se concrétiser d'une autre manière ?

Voilà les réponses que j'aurais voulu avoir à ce stade-ci. C'est un débat tout à fait introductif puisque le but est justement de creuser la question, je ne multiplie donc pas les questions, mais voilà quelques éléments qu'il me paraissait utile de soulever.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette introduction et cette présentation. C'est passionnant, c'est enthousiasmant.

J'aurais quatre questions.

Vous avez rappelé un montant prévu dans le Plan wallon d'investissement. Pouvez-vous nous rappeler le montant qui, actuellement, est déjà acquis ? Ce montant visera-t-il exclusivement l'appel à projets ou y a-t-il encore des répartitions à faire ?

Justement, concernant l'appel à projets, des régions qui nous sont proches, Bruxelles et la Flandre, ont déjà lancé des appels à projets. À Bruxelles, ils en ont lancé un en 2016, en 2017 et en 2018, et en Flandre sans doute aussi. Avez-vous pris des contacts pour voir les tendances, les erreurs ? Peut-être que Bruxelles n'est pas la Wallonie d'ailleurs, mais pour en avoir déjà un premier aperçu, de voir comment cela s'est passé ailleurs et peut-être des erreurs ou des conseils.

On a parlé de votre collègue, M. Di Antonio. Il a aussi justement un projet similaire. Allez-vous faire converger les projets ou allez-vous travailler ensemble ?

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Oui, c'est cela.

Non, c'est vraiment une question ouverte, il n'y a pas de scoop.

C'est le même projet.

Cette symbiose industrielle est justement testée en développement pour l'instant à IDEA, dans des zones industrielles. C'est peut-être intéressant aussi, ils ont mis une plateforme, de voir comment chez nous, chez IDEA, cela se passe et quelles sont les contraintes. Vous avez déjà dans vos conclusions soulevé des difficultés qu'il va falloir surmonter.

Il est toujours intéressant d'apprendre des autres.

La maîtrise des flux - vous l'avez évoqué en termes de conclusion - soit on les connaît, si ce sont les déchets, parfois on les connaît plus ou moins, mais

parfois cela peut être relativement confidentiel aussi, parce que le nombre de déchets d'une entreprise peut donner des indications à des concurrents. Comment pourrait-on améliorer cette connaissance que vous avez tout de suite signalée comme étant encore à améliorer ? Y a-t-il des études qui pourraient être lancées ? Comment faire ?

En ce qui concerne la formation. Vous en avez parlé. Comment va-t-on pouvoir up-grader le personnel qui est déjà dans nos entreprises et les jeunes ? Quelle est votre vision sur la formation qui sera un élément important à moyen terme et à certainement long terme ?

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre présentation.

Il est vrai que si on parle de l'économie circulaire, on l'oppose au modèle économique ou au modèle qu'on a connu, ce modèle classique où, pendant des années, on a extrait, on a fabriqué, on a consommé et puis on a jeté. Ce type de modèle de production génère toujours de la richesse et des activités économiques, mais il affecte aussi négativement à la fois l'environnement, mais aussi des tiers qui ne sont pas impliqués dans le processus de production. La gestion des déchets devient de plus en plus problématique. Par ailleurs, plus on va épuiser les ressources naturelles, plus on va augmenter aussi parallèlement le prix des matières premières.

Si on le met en lien avec l'augmentation de la démographie, on sait que l'augmentation de la population mondiale est de 7,3 milliards de personnes en 2015 et elle est estimée en 2050 à 9,7 milliards de personnes. La concentration en zone urbaine, l'augmentation de la population mondiale et la croissance économique des pays en développement vont rendre le modèle classique insoutenable. Effectivement, si mondialement, on continue comme cela, on va droit dans le mur.

Il y a plusieurs stratégies d'économie circulaire qui sont possibles. Vous l'avez expliqué en partie au début de votre PowerPoint, Monsieur le Ministre. Il y a une collaboration qui est possible entre les différents services de production au sein d'une même entreprise et avec des entreprises qui sont distinctes où, par exemple, les déchets d'une entreprise pourraient servir à la production de l'autre. Il y a la question de la réutilisation d'éléments ou de matières premières d'un produit fini, comme les articles d'occasion. Il y a la possibilité de modifier la relation entre le producteur et le consommateur où on va payer, pas parce qu'on est propriétaire d'un produit, mais plutôt pour un service, ou bien alors, une autre stratégie qui est le recyclage où on va récupérer des métaux précieux sur les produits de haute technologie, par exemple.

Il y a plusieurs consultations, plusieurs études qui montrent qu'en Europe le budget consacré aux matières

premières pourrait baisser de 32 %, c'est-à-dire de 600 milliards d'euros d'ici 2030 à cause d'une moindre dépendance des importations, d'une hausse du PIB de 7 points via la chute des prix, de l'augmentation du revenu disponible et de la hausse de la consommation. Le travail nécessaire dans l'industrie du recyclage serait positif pour l'emploi. Cela, c'est aussi une plus-value. Au-delà de l'aspect environnemental, il y a un aspect en termes humains, en termes de travail, de relations de travail qui est bénéficiaire. On y gagne sur les deux tableaux.

En Belgique, il y a une étude qui a été commandée par le service fédéral de la santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement où le secteur des industries chimiques, alimentaires et automobiles ont été étudiées. Il y a des chiffres potentiels de 1,2 milliard d'euros de valeur ajoutée, de 11 500 emplois qui sont cités, par exemple, d'ici 2030. Extrapolé à l'ensemble de l'économie belge, on obtient 7 milliards de valeurs ajoutées et 100 000 emplois nouveaux, évidemment des chiffres à prendre avec prudence. Il y a d'autres sources, comme la KUL, avec le professeur Van Acker, qui évoque 6 milliards d'économies par an, 2,7 % de croissance annuelle et 27 000 nouveaux emplois.

Dans votre présentation que j'ai essayé de suivre avec intérêt et attention, Monsieur le Ministre, je trouve qu'il y a quand même intellectuellement une démarche qui aurait pu être un peu plus objective, parce que vous avez commencé votre présentation de PowerPoint en expliquant que la situation wallonne, c'était, en gros, qu'il n'y a pas d'organisation structurée, pas de gouvernance politique, une utilisation inefficace des moyens proposés, alors que dans la fin de PowerPoint, juste avant les conclusions, vous expliquez qu'on ne part pas de loin. Vous expliquez un certain nombre de projets qui sont développés. Je trouve que si vous pouviez mettre la fin de ce PowerPoint avant les conclusions en parallèle avec ce qui existait précédemment dans le cursus, dans le développement de votre PowerPoint, on aurait une vision qui serait sans doute plus claire de ce qui existe aujourd'hui, ce qui pose problème effectivement, ce qui doit être amplifié et quelles sont les propositions que vous mettez sur la table et qui sont intéressantes pour amplifier les mécanismes d'économie circulaire.

Effectivement, celui qui vous précédait à l'économie, M. Marcourt, avait développé un certain nombre de projets en matière d'économie circulaire. Je pense d'abord au programme NEXT, que vous avez cité, qui est un axe transversal du plan Marshall, cet accélérateur de l'économie circulaire, cet accélérateur de montage de projets à vocation industrielle, qui se veut générateur d'activités économiques et d'emplois. Il y a le projet, par exemple, Revers Metalurgy où on va récupérer les métaux rares et les carburants dans les déchets. C'est un budget de 70 millions d'euros que la Région wallonne a mis sur la table pour faire un partenariat public-privé. Il y a toutes les aides à la recherche. Il y a, par exemple, le

projet Verdir, ce projet de ferme urbaine high-tech présenté à l'exposition universelle de Milan. Il y a, par exemple aussi, la région Chimie verte, puisque la Wallonie avait été choisie parmi 28 candidatures, il y en a 6 qui ont été retenues. La Wallonie constituait un très beau projet et c'est la raison pour laquelle elle a été choisie parmi 28 candidatures.

Alors, j'avais un certain nombre de questions à vous soumettre. Peut-être que c'est l'occasion du coup, puisque vous avez repris en cours les compétences du ministre Marcourt, de faire le lien sur les politiques qu'il avait lancées sur les dossiers en cours, notamment ceux que j'ai cités et peut-être particulièrement celui sur la Revers Metallurgy et le projet Chimie verte, ce serait intéressant de voir un peu où cela en est sur son suivi, sur le développement de ces axes-là. Peut-être sur ce qu'il en est précisément du programme NEXT, dans le projet du ministre, vous avez un projet de refonte des organismes économiques. Je voulais savoir si le programme NEXT était concerné ou pas. Sera-t-il placé quelque part ? Ce sera intéressant de vous entendre.

Vous avez parlé d'une nouvelle plateforme où on met, parce que le programme NEXT se repose sur trois piliers : les entreprises, formation et enseignement, et le pilier internationalisation. Quelque part, l'idée est de soutenir des entreprises et de former des gens pour travailler dans ce type de secteur là et pouvoir aussi internationaliser nos activités dans l'économie circulaire, sont des éléments qui existent aujourd'hui.

La plateforme vient-elle en complément, vient-elle amplifier le programme Next ? Où placeriez-vous éventuellement cette nouvelle plateforme dont vous avez parlé ?

Peut-être serait-il intéressant d'entendre aussi quels sont vos objectifs en termes de volume de réduction des déchets industriels et de leur réemploi grâce à l'économie circulaire. Vous l'avez dit, cela ne concerne pas uniquement vos compétences, mais c'est vrai que, comme vous présentez le projet ici au sein de notre commission, ce serait intéressant que vous nous disiez ce que le Gouvernement se fixe comme réduction de volume pour les déchets industriels. Et puis les objectifs en termes d'économie sur la matière première des entreprises wallonnes à court et à moyen terme. Se dit-on que l'on veut l'améliorer ou se fixe-t-on un chiffre, un taux, a-t-on un objectif à remplir qui serait un objectif chiffré, par exemple ?

Je souhaiterais, et mon groupe souhaiterait savoir si des actions et des moyens sont déployés pour communiquer et sensibiliser les entreprises wallonnes sur les avantages de l'économie circulaire. Vous l'avez évoqué dans les difficultés ou dans les points faibles. Aujourd'hui, il y a des entreprises qui connaissent trop peu l'économie circulaire. Elles étaient 36 % à ne pas savoir ce qu'est l'économie circulaire et donc le fait d'à la fois leur dire la plus-value qu'elle peut engendrer, il y

a des mesures concrètes qui pourraient être menées et je voulais voir si vous en aviez déjà des concrètes à mettre sur la table.

On voudrait savoir aussi quels sont les montants consacrés au soutien à la recherche sur l'économie circulaire. Vous avez dit qu'il ne faut pas tout mettre sur la recherche, il faut aussi agir rapidement, mais les moyens sur la recherche sont importants aussi et je voudrais savoir si vous avez des montants précis, car ce soutien est utile en termes de prospective au vu de la rentabilité globale qui peut s'avérer encore un peu faible de l'économie circulaire ou qui pourrait s'avérer un peu plus prometteuse encore.

Comment favoriser l'émergence de ce que l'on peut appeler un cercle vertueux qui va inclure les gains de compétitivité pour l'avenir, la création d'emplois, le développement d'un savoir-faire à haute valeur ajoutée, en Wallonie ?

Autre question : quels sont les liens actuels et futurs avec la politique industrielle et les pôles de compétitivité ? Est-il prévu d'y associer l'ensemble des pôles de manière transversale ?

Quelles sont les connaissances en termes de flux de matières énergétiques en Région wallonne ? En gros, quelles sont les capacités d'identification des opportunités au sein des filières, des chaînes de valeur, et des parcs d'activités ? Comment peut-on participer au mieux à réduire le déficit de compétitivité des entreprises qui sont électro intensives ?

En matière de déchets, vous en avez parlé avec votre collègue, notamment M. Di Antonio, et des actions que vous allez mener ensemble ou qui concernent les deux secteurs. Il est effectivement concerné. Comment permettre d'atteindre ce que l'on pourrait appeler des masses critiques en Wallonie ? Comment utiliser au mieux les notions de *end of waste*, c'est-à-dire la fin du statut du déchet qui est parfois fixé par des critères européens ou des critères environnementaux et de sous-produits. Quels sont les projets de développement de nouvelles filières ?

Et puis, on n'en a pas parlé, je pense, les écozonings. Je n'en ai pas entendu parler. En ce qui concerne les écozonings, quels sont les projets identifiés, quelles sont les références en la matière, quels sont les exemples à présenter, quel est l'avenir des écozonings ?

En matière de mobilité durable, je pense qu'il serait aussi intéressant de se pencher sur la conception des villes, les réseaux de transport, la mobilité douce, même si, effectivement, cela ne relève pas directement de vos compétences, mais qui engagent en partie le Gouvernement wallon.

En matière de fiscalité, vous avez parlé de mesures et d'incitants fiscaux qui pourraient être mis en place. La fiscalité est effectivement un incitant direct au

développement de l'économie circulaire, même pour les voitures de sociétés, le carburant, l'entrée dans les villes. La question est : oui, il faudrait des incitants fiscaux, mais comment pouvoir orienter la fiscalité pour favoriser cette économie circulaire ?

Enfin, deux questions qui ont trait à la consultation. La concertation est quelque chose d'important dans des dossiers aussi importants et je voulais savoir sur le CESW a été consulté sur le sujet.

Certains disent que les organisations syndicales valorisent le chômage et pas le travail. Je pense que beaucoup de syndicats ont travaillé à créer notamment des coopératives d'entreprises quand elles étaient en difficulté. Je pense aux exemples assez récents qui viennent de voir le jour. Ils ont une expertise et travaillent sur l'économie circulaire. Je voulais savoir si vous aviez également eu des contacts avec eux.

Cela fait beaucoup de questions, Monsieur le Ministre, mais ce sont des dossiers sur lesquels nous avons un intérêt marqué, raison pour laquelle on travaillera aussi sur le rapport d'informations, quelle que soit la forme qu'il prendra dans les prochaines semaines.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre exposé. Évidemment, l'économie circulaire, je vois que tout le monde s'y intéresse et depuis déjà de nombreuses années, mais aujourd'hui j'ai l'impression que l'on a envie de faire un pas en avant. J'en suis fort heureux.

J'ai quelques questions et quelques remarques suite à votre exposé. Vous avez notamment parlé de logistique à inverser, la récupération des déchets par les entreprises. Mais il y a déjà aujourd'hui des organismes qui sont occupés et qui, je pense, font très bien leur travail puisque la Wallonie est un des meilleurs élèves de l'Europe. Il faudra certainement prévoir aussi l'adaptation ou en tout cas l'augmentation de leur capacité de traitement et de récupération des déchets. C'est quand même un élément relativement important dans cette chaîne de recyclage de commencer déjà avec des organismes qui existent et qui ont certainement l'expertise puisqu'ils ont des clients, déjà aujourd'hui. C'est une bonne base de travail, mais ils doivent se préparer à une augmentation de la valorisation des déchets et de leur travail. Il y a aussi – et certains collègues l'ont relevé ici – la définition d'un déchet, la définition européenne, une définition d'un circuit court, ce qu'est une économie circulaire parce que là aussi dans l'esprit des gens, des entrepreneurs et même de nous, parce qu'on mélange tout, on mélange les circuits courts, l'économie circulaire, alors que ce sont des choses tout à fait différentes, mais qui ont, quelque part, un point d'intérêt commun.

Cette demande de remise des « déchets » dans le circuit, augmentera les prix aussi de ces « déchets » à la revente.

Donc, il faudra être attentifs et peut-être ne pas régulariser, mais faire très attention parce que qui dit augmentation des prix, dit augmentation des prix pour les consommateurs et la viabilité du concept pourrait être mise à mal avec une augmentation subite de certains prix de « matières premières » recyclées utilisées déjà aujourd'hui et qui sont déjà intégrées dans le concept d'un prix de vente vers un client, vers un citoyen, un consommateur. Ce prix pourrait être tout d'un coup mis à mal et devrait augmenter pour pouvoir simplement se fournir en matière première.

Vous avez parlé aussi de cadre pour développer ce concept. Mieux il est encadré, plus la réussite du concept pourra se maintenir sur le long terme, mais je pense que l'Europe doit aussi définir ce concept. Et si la Wallonie, et je sais que certains aiment toujours être précurseurs, dans trois ans nous serons 100 % circuit court, dans trois ans nous serons 100 % bio, dans trois ans nous serons 100 % tous au FOREM.

Si la Wallonie définit un cadre, il risquerait d'évoluer suite à un cadre qui serait émis par l'Europe et de nouveau, on créerait encore un flou au niveau de toutes ces réglementations qui changent tous les six mois ou toutes les années.

Je pense donc qu'il faut être relativement attentif. L'économie circulaire ne doit pas être un leurre par l'Europe, car ils sont incapables de lutter contre le dumping social et chaque région, chaque village essaye aujourd'hui de créer son propre circuit court et son propre concept afin de lutter contre le dumping social. Je ne voudrais donc pas que l'Europe utilise cela puisqu'ils sont incapables de gérer cela.

L'Europe doit aussi prendre en compte cette économie circulaire dans les traités internationaux puisque aujourd'hui, on vend des produits finis contre des matières premières. En Wallonie, nous n'avons pas beaucoup de ressources naturelles. Nous échangeons donc des produits finis contre des matières premières. Si l'Europe continue à signer ou à conclure des traités internationaux en important des matières premières et en nous imposant des matières premières, l'économie circulaire risquerait de le payer et risquerait d'être mise à mal.

Vous avez aussi parlé qu'en 2015, il y avait 154 projets et que 101 projets subsistent aujourd'hui, avec 27 % qui sont en cours. Une dizaine de projets a été aidée pour 10 000 euros ; cela fait donc 500 euros par projet. Ici, nous parlons de microentreprises. L'intérêt des entreprises PME et TPE n'est pas encore éveillé. Vous l'avez aussi signalé sur une diapositive. Sur cette diapositive, on arrive à 85 % quand on a additionné tous ces chiffres. Il y a donc encore 15 %

quelque part d'entreprises qui n'avaient peut-être pas d'avis. Je pense donc qu'aujourd'hui, ce n'est pas une demande de la part des entreprises, mais c'est une demande politique.

J'adhère à cette demande politique, je n'ai pas de souci avec cela. L'économie circulaire représente de nouvelles entreprises, mais des microentreprises. Il faut donc vraiment convaincre nos entreprises, car l'économie circulaire n'est peu délocalisable. La Wallonie est petite aussi. On voit déjà des déchets qui viennent de l'étranger et qui parfois, n'ont pas les mêmes caractéristiques de recyclage ou les mêmes impositions de recyclage qu'il y a en Wallonie puisque nous sommes maîtres en la matière.

On a peu d'entreprises qui sont sensibilisées aujourd'hui, car il n'y a pas d'intérêt politique. Nous devons donc financer la mise en place de cette économie circulaire, mais il ne faudrait pas non plus que suite aux appels à projets - et comme d'autres le souhaitent -, cela devienne une économie d'État. Vous savez que je suis assez libéral ; chaque entreprise doit être libre de faire ce qu'elle veut et moins d'État dans...

(Réaction d'un intervenant)

Si vous lisiez un peu, vous le sauriez.

Concernant la vision de l'aide dans les entreprises, je suis d'accord pour mettre le système en place, mais après, on doit se retirer pour ne pas retomber dans le système de la PAC où les entrepreneurs et agriculteurs se retrouvent dépendants d'un système qu'on a voulu leur imposer.

Pour le budget provisionnel, vous avez parlé de 40 millions d'euros annexés sur les 70 millions d'euros que NEXT a supportés dans les projets. C'est donc plus que 50 %. Normalement, il me semble que les aides d'État se limitent à 50 %. Pourrait-on avoir le détail des investissements réalisés ? Des budgets, il en faudra aussi pour la formation ? Le FOREm dispense-t-il déjà aujourd'hui des formations ? Quels sont les projets du FOREm dans cette optique d'économie circulaire ? Quels sont les relations ou les contacts ? Y a-t-il déjà des choses mises en place aujourd'hui en prévision d'un avenir très court ?

Enfin, quant à une communication spécifique et commune ou un logo spécifique, je pense que c'est une chose à laquelle il faut réfléchir dès le départ avant que chacun ne sorte son petit logo et que plus personne ne s'y retrouve. Il serait important d'avoir dès le départ une réflexion pour une reconnaissance commune de l'économie circulaire et qu'il soit utilisé dans la même communication et avec un logo spécifique reconnaissable par tout un chacun pour être certain que ces produits soient issus de l'économie circulaire.

M. le Président. - Merci à l'ensemble des parlementaires qui se sont exprimés.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci à l'ensemble des parlementaires qui sont intervenus sur ce sujet qui, manifestement, intéresse avec des questions parfois statistiques ou pointues ou qui dépassent mes compétences. Quand on parle d'écozonings, de mobilité, de voitures de société, je pense que cela peut faire partie d'un tout, mais je dirais plus fondamentalement que c'est une présentation d'un constat. Je prends note de la remarque de Mme Morreale et je mettrai la dernière diapositive un peu plus en avant la prochaine fois.

Madame Morreale, si vous m'avez bien entendu, je n'ai pas été nécessairement critique par rapport au passé, au bilan de l'économie circulaire. Même aujourd'hui, si à la fin de notre travail, on nous interrogeait chacun pour définir l'économie circulaire, je ne suis pas certain que l'on aurait la même définition.

L'important des définitions, des notions, des questions aussi fondamentales que la définition des déchets, la qualification des produits, le problème des flux, la masse critique ; ce sont des questions qui sont non seulement légitimes et essentielles, mais si j'avais réponse à tout cela aujourd'hui, je pense que le débat serait clos et je ne veux pas non plus anticiper le travail qui sera fait par les parlementaires.

Je l'ai dit, toutes les questions étaient bien légitimes et démontrent sur quoi on doit travailler aujourd'hui. Ce sont les barrières qui freinent la stimulation et le développement de l'économie circulaire. On en a évoqué chacun et chacune une série. De voir les dispositifs normatifs que l'on peut mettre en place et puis, les actions concrètes que l'on peut mettre en place également avec des dispositifs que ce soit d'un point de vue micro ou macro qui vont être progressifs pour les entreprises ou pour les cadres européens. Ce sont des mécanismes progressifs, c'est important de le rappeler.

Je ne pense pas avoir été critique par rapport au bilan. J'ai simplement dit - et je maintiens, c'est un constat que l'on peut faire aujourd'hui - qu'il y a beaucoup de questionnements par rapport au nombre d'entreprises. Indépendamment de certains projets plus ponctuels, on est aujourd'hui dans une matière où il manque une certaine structuration. C'est l'objectif que nous partageons tous autour de cette table.

Par rapport à la question de M. Evrard, j'ai déjà répondu pour la définition des déchets. C'est clair qu'aujourd'hui, la notion de déchets, ce qui est considéré comme quelque chose d'inutilisable, il y a une évolution qui existe et elle ne passe pas uniquement par la réutilisation, par le recyclage, mais aussi par le remanufacturing ; cela permet de réduire l'utilisation des matières premières qui est un véritable problème aujourd'hui, non seulement en Région wallonne, mais

aussi à travers le Monde. Cela permettra aussi de diminuer la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. Cela a été abordé par d'autres. On doit être dans une évolution des modèles que l'on connaît aujourd'hui. Aujourd'hui, on consomme des produits. On devra aller plus à l'avenir, vers la consommation des services, car le producteur, à ce moment-là, ne vend plus un produit, mais vend un service.

On va travailler sur la conception et l'écoconception. On va être beaucoup plus attentif. Il y aura plus d'intérêt pour l'entreprise à développer des produits de manière intelligente et durable. On va repenser la conception du produit pour faciliter son entretien, sa réutilisation, son réassemblage ou son recyclage demain, c'est le concept d'écoconception qui est aujourd'hui au cœur du débat.

On a beaucoup parlé de la bourse des flux. Cela existe au niveau de la zone IDEA, l'Intercommunale de développement économique montoise. Mme Simonet a évoqué aussi le problème. Cela existe, mais on voit qu'il y a des réticences des industriels sur la confidentialité. Ce sujet me semble essentiel.

J'ai ciblé les barrières au développement de l'économie circulaire comme étant un des éléments essentiels.

Pour répondre et anticiper la question de Mme Simonet par rapport à la démarche qui a été faite par IDEA - j'avais d'ailleurs été avec mon collègue Di Antonio - c'est une démarche très intéressante que l'on doit examiner et voir comment on peut l'implémenter au niveau de la Région wallonne avec des particularités entre les régions.

Par rapport à l'implication de toute une série de ministres et de compétences, je confirme, Monsieur Henry, vous avez raison, avec des compétences importantes chez mon collègue Di Antonio. D'où l'intérêt de travailler sur ce cadre, mais aussi sur le projet. Pour répondre à Mme Simonet, il est clair que la valorisation du plastique est un projet que nous portons ensemble et sur lequel nous travaillons ensemble.

Quand je disais que le cabinet a reçu les différents acteurs, on l'a fait ensemble avec le cabinet du ministre Di Antonio. C'est important de pouvoir, sur un sujet aussi important, travailler ensemble.

On a aussi beaucoup parlé d'exemples vertueux, des *success-stories*, comme je l'avais expliqué dans ma présentation. On doit mettre en avant et la plateforme peut être le moyen.

C'est Mme Morreale qui disait : « Comment peut-on mettre la plateforme en place ? ». On a eu des réunions avec le secrétariat général par rapport aussi à l'aspect transversal. C'est avec le secrétariat général que nous allons mettre en œuvre cette plateforme. Il faut dire qu'aujourd'hui il n'y a même pas un site Internet. M. Puget parlait d'un logo. L'idée peut faire son chemin,

elle n'est pas mauvaise, je la prends en considération. Toutefois c'est peut-être aussi important de mettre en place une plateforme qui passerait déjà par un site Internet, où l'on peut mettre toute une série d'informations, mais aussi d'exemples vertueux, pour reprendre le mot évoqué.

Stratégie transversale et progressive bien évidemment. Je ferai un parallèle par rapport à l'enjeu du numérique. On le retrouve aussi dans toutes les compétences et c'est un enjeu transversal que l'on doit intégrer par rapport à la fonction publique et l'administration 4.0. Par rapport à la formation, le volet « formation » a aussi été évoqué à plusieurs reprises, le volet environnemental. Ce sont des matières transversales.

Plusieurs parlementaires ont abordé le projet de la valorisation des plastiques. Je confirme que c'est un seul projet et que, dans le Plan wallon d'investissement, vous y avez été attentif, 75 millions d'euros sont mentionnés, prévus, validés, pour soutenir l'économie circulaire. Cela veut-il dire que ce projet de valorisation des plastiques va englober, manger l'ensemble de l'enveloppe ? À ce stade, ce n'est pas encore décidé. Il n'y a pas de décision, ni dans un sens ni dans l'autre. On est donc tout à fait ouvert par rapport à cela. Cela dépendra aussi de l'ampleur du projet. Je confirme cependant que l'intention est bien de faire un appel à projets avec la procédure des pôles de compétitivité, le pôle et les *clusters* qui pourront déposer des projets auprès de la DGO6. Le jury du pôle restera identique. On verra s'il faut ajouter des experts par rapport à l'économie circulaire, mais ce seront des experts. Un appel pourrait durer plusieurs mois trois, quatre mois, cela me semble un minimum pour déposer un projet solide et fédérant aussi les acteurs. Il faut bien se dire que la volonté est de fédérer les différents acteurs. Forcément, cela prend toujours un peu plus de temps que si c'était un projet déposé uniquement par une entreprise, par une université, par un centre de recherche.

Comme je l'ai dit, c'est un appel à projets avec un focus sur le plastique, dont la finalité des projets retenus est d'aboutir sur un pilote industriel au minimum pouvant se concrétiser en Région wallonne. L'objectif prioritaire des projets retenus sera la réutilisation, la revalorisation du plastique usagé à haute valeur ajoutée, mais les projets ayant des aspects liés à la réduction du pétrole ou résine par exemple dans la réduction d'un plastique vierge et la réduction du volume de plastique utilisé dans la fabrication d'un produit pourraient être retenus et analysés comme indicateurs.

Le jury devra tenir compte de différents éléments :

- la maturité technologique déjà aboutie, parce que l'on veut être dans le pragmatique, dans le concret ;
- le fait de booster l'industrialisation de procédés ;

- la stimulation de l'ensemble de l'écosystème du recyclage wallon ;
- l'incorporation du flux wallon de déchets au maximum dans la mesure du possible ;
- un *screening* précis de la chaîne de valeur du projet déposé. On attache beaucoup d'importance à la chaîne de valeur, on l'a dit ;
- l'intégration de la notion d'écoconception si un utilisateur final est partie prenante afin de faciliter le cycle de recyclage par la suite ;
- la création d'emploi ;
- l'exigence de rentabilité sur le long terme sans aides publiques additionnelles. Cela répond aussi en partie à la question de M. Puget par rapport à l'étatisation du soutien à la stimulation économique. On doit y être attentif.

Comme dans toute politique, si l'on veut stimuler et avoir une stratégie en matière d'économie circulaire, le coup de pouce des pouvoirs publics est indispensable. Vous avez raison, il ne faut pas que systématiquement on vienne additionner et que cela devienne un projet uniquement public, ce n'est pas du tout l'objectif.

Voilà par rapport à l'appel à projets.

Par rapport au timing, il y a encore une réunion prévue cette semaine avec le cabinet de Carlo Di Antonio. L'objectif est de pouvoir lancer cela assez rapidement avec un délai pour répondre à cet appel à projets. Puis l'examen du jury. On est fin du deuxième semestre 2018, début 2019. Il faut au minimum quelques mois pour pouvoir répondre à l'appel à projets. Il y a un examen minutieux. On est donc dans un timing aujourd'hui à confirmer. On doit tenir compte aussi du nombre de projets.

Par rapport à M. Henry, je n'ai pas encore répondu à toutes les questions. Par rapport à la stratégie et ce que je compte mettre en place, nous comptons ne pas nous arrêter aujourd'hui et continuer à porter et à soutenir des projets. Je ne veux pas non plus anticiper le travail parlementaire qui va être fait. J'ai beaucoup de considération pour le travail parlementaire, j'ai eu l'occasion de faire un rapport sur les cultes. Le ministre à l'époque n'est pas venu avec des propositions concrètes puis dire : « Essayez d'analyser le rapport ou les propositions du ministre ». Ce n'est pas le but. Ici, un travail parlementaire est un travail en amont de ce sur quoi on peut avancer par rapport au cadre normatif ou d'autres mesures. Je dis simplement que la plateforme me semble une mesure concrète que l'on peut mettre rapidement en place, quitte à ce qu'elle soit analysée, complétée par la suite.

Le but est, à côté de cela, de définir avec le travail parlementaire et mes différents collègues, notamment Carlo Di Antonio, le plus rapidement possible à une véritable stratégie transversale.

Des mesures vont déjà être implémentées dans le courant 2018 puisqu'on a beaucoup parlé de Next qui est une filiale de la SRIW. On veut identifier la SRIW comme l'instrument accompagnant et soutenant les projets. Une des mesures va être le pilotage unique de politiques de la SRIW puisque, aujourd'hui, il y a un pilotage assuré parfois par l'AEI, parfois par la SRIW. L'idée est donc de mettre en place un pilotage politique unique avec la SRIW.

Concernant le travail en réseau des entreprises, c'est la chaîne des valeurs et c'est aussi un sujet sur lequel on doit travailler. Il y a une demande, une volonté d'entreprise. On ne connaît pas toujours ce qu'une entreprise est capable de réaliser à quelques kilomètres, voire à quelques centaines de mètres d'une autre entreprise. C'est donc vraiment un volet important.

Par rapport aux indicateurs de résultats, j'adhère complètement à ce principe. Si l'on définit une stratégie, il faut des indicateurs de résultats.

On a un *benchmark* Benelux qui est en train d'être réalisé et on y sera attentifs. WBFIn et Next avaient réalisé une étude l'année dernière dont on peut tenir compte aujourd'hui, mais déterminer des indicateurs de résultats me paraît indispensable par rapport à toute stratégie, quelle qu'elle soit d'ailleurs, que ce soit l'économie circulaire ou une autre.

Madame Simonet, par rapport au projet valorisation plastiques et IDEA, je pense que j'ai répondu à la question. Par rapport à ce qui se fait en Flandre et Bruxelles, il y a une attention particulière qui est mise à Bruxelles sur les PME et sur l'économie sociale. On doit évidemment en tenir compte, mais c'est un dispositif qui est très peu axé sur l'industrie. Il y a évidemment moins d'industries à Bruxelles. C'est vraiment important que nous puissions tenir compte et du volet économie - PME - économie sociale, mais aussi un focus sur l'industrie. On a d'ailleurs demandé un avis au Conseil de l'industrie puisqu'il avait remis toute une série de recommandations générales voici quelques mois. C'est important que le Conseil de l'industrie puisse nous orienter par rapport aux actions et à la stratégie que l'on pourra mener.

Par rapport au flux de déchets et la confidentialité, on a identifié un problème majeur, qui est aujourd'hui un frein et une barrière. Il faut voir comment on peut décadénasser ce type de problème.

Concernant la formation, je fais à nouveau le parallèle avec le numérique, je pense qu'on doit intégrer l'économie circulaire comme on intègre du numérique dans tous nos dispositifs de formation auprès de nos opérateurs de formation ; c'est ce que l'on demande aujourd'hui à nos opérateurs.

Mme Morreale a fait allusion à des chiffres en matière environnementale, en matière d'emploi, en matière de valeur ajoutée. Je pense que vous vous êtes

aussi inspirée d'une étude qu'avait réalisée Agoria par rapport au livre blanc sur l'économie circulaire. Cette étude met vraiment le point sur le volet international, sur le volet européen et sur le volet régional de tout ce que l'économie circulaire peut apporter comme opportunités. C'est bien cela que l'on doit se mettre dans la tête et pas se dire que l'économie circulaire constituerait un frein à la compétitivité, un frein à l'activité ou encore des contraintes complémentaires. C'est tout le contraire et cette étude a le mérite de le mettre en avant.

Par rapport au constat, et cetera, j'ai fait la remarque et sans polémique aucune.

Par rapport à la plateforme, j'ai confié au secrétariat général.

Nous travaillons évidemment avec les pôles de compétitivité et les clusters sur l'aspect PME. Je renvoie à cet égard à l'appel à projets que la Région wallonne pourra lancer ; c'est bien la preuve qu'on s'inspire des pôles de compétitivité pour ne pas remettre en place une nouvelle structure, un nouveau jury. Je pense qu'on doit s'inspirer de ce qui existe plutôt que de réinventer l'eau chaude. C'est clair que les pôles de compétitivité sont associés aux démarches.

Par rapport à la mobilité et les écozonings, voitures de société, je pense qu'on doit intégrer cela dans la démarche ; je n'ai pas de réponse précise à donner aujourd'hui, mais je pense que, par rapport au travail qui sera fait dans les semaines et les mois qui viennent y compris parlementaires, ce sont des thématiques à intégrer.

Vous me posiez la question par rapport au CESW, un contact est prévu le 14 mai avec mon cabinet. Comme je vous l'ai dit, nous avons aussi demandé l'avis du Conseil de l'industrie que nous avons reçu. Vous abordiez les coopératives de travailleurs qui se mettent parfois en place, mais aussi en matière d'économie sociale ou d'économie circulaire. Mon cabinet est en contact permanent avec ces différents acteurs et par rapport à ces différentes initiatives.

J'ai essayé de répondre à chacune des questions sans peut-être rentrer dans le détail. La volonté est vraiment de pouvoir s'inspirer de ce premier rapport introductif.

Je remercie M. Henry qui laisse la possibilité de voir comment on doit travailler. Je propose même, à un moment donné, avec les parlementaires qui seront chargés de réaliser ce rapport de voir avec le cabinet comment on peut peut-être définir un périmètre pour que ce soit le plus constructif possible, qu'on ne fasse pas des démarches qui ont déjà été faites, qu'on puisse en toute transparence se servir de documents qu'on exige. On parlait de l'avis du Conseil de l'industrie, se servir des éléments comme ceux-là, pour accélérer le travail, qu'on puisse avoir aussi une base de documents, d'études qui existent aujourd'hui. Je veux vraiment

confirmer que je suis à votre disposition avec l'objectif d'avancer sur un sujet qui répond à une ambition très forte que nous devons avoir en Région wallonne et qui peut aussi se faire au-delà des clivages.

Je vous remercie en tout cas pour le débat très intéressant, très constructif et positif.

M. le Président. - Merci à vous aussi, Monsieur le Ministre, pour cette contribution. Je propose de revenir vers les parlementaires et peut-être de vous entendre chacun sur la façon dont vous souhaitez que l'on puisse continuer à travailler sur ce sujet particulièrement intéressant.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - En ce qui concerne notre groupe, nous n'avons pas d'objection. J'adhère à la proposition du ministre de travailler en synergie avec le cabinet, de manière à avoir un travail efficace, rapide et qui permette d'éviter les redondances et de passer du temps à réinventer des choses qui existent.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour les différents éléments qu'il a apportés et surtout pour la proposition de collaboration. C'est comme cela qu'il faut envisager les choses.

Par rapport au calendrier, vous avez indiqué que ce rapport ne pourra être discuté au niveau du Parlement et aboutir qu'en toute fin de législature. Je ne pense pas que le Gouvernement doive attendre ce rapport pour poursuivre certaines initiatives. Ce que vous disiez, c'est un point de départ. Là, j'aurais une nuance : c'est un état des lieux qui peut permettre d'aller plus loin ; cela ne doit en tout cas pas empêcher le Gouvernement d'avancer sur certaines choses.

Pour le reste, je pense que c'est tout à fait utile que, sur base de tout ce qui a été échangé, Monsieur le Président, nous puissions réfléchir à la meilleure manière de travailler. On voit bien qu'il y a une volonté commune et une volonté de collaborer. Il faut peut-être un peu préciser les modalités, le champ exact, le calendrier.

Personnellement, j'étais parti sur la formule du rapport parlementaire parce que c'est un peu ma vieille expérience parlementaire aussi dans les rôles des uns et des autres, mais je pense qu'il faut aussi examiner les modalités précises possibles dans les différentes formules. Je ne ferme pas de porte. Je propose qu'en tout cas on puisse décider cela probablement à notre prochaine commission, de telle manière alors qu'on a vraiment un échéancier qui peut démarrer d'ici l'automne et aboutir encore dans des temps raisonnables.

M. le Président. - Je propose en effet de réfléchir à la meilleure manière d'entreprendre ce travail. Il faut tenir compte de toute une série d'éléments :

- l'offre de service faite par M. le Ministre par rapport à une collaboration avec le cabinet et, je suppose, aussi l'administration, sous le couvert d'une autorisation de M. le Ministre ;
- aussi bien imaginer les moyens techniques et administratifs dont il faut évidemment être bien conscient quand on se lance dans la rédaction d'un rapport tel que celui-là, il faut aussi des moyens qui peuvent être apportés par le Parlement.

Je pense qu'il faut réfléchir en effet à la bonne formule. Je vous y engage. On y reviendra bien évidemment lors de notre prochaine commission ;

Une autre réaction du côté de Mme Simonet ?

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour l'ensemble de ses réponses. À l'heure actuelle, on est dans une vision d'ensemble. Je m'excuse déjà, mais je n'ai - j'ai sans doute été distraite - pas entendu le montant que vous avez évoqué.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Du projet, 75 millions d'euros dans le Plan wallon d'investissements.

Comme je l'ai dit, on n'a pas encore arrêté, ce projet-là fera partie de l'enveloppe. Va-t-il consommer l'ensemble de l'enveloppe ? A priori non, mais on n'a pas encore arrêté.

En tout cas, il n'y a pas une volonté, il y a un accord pour que ce projet fasse partie de l'enveloppe des 75 millions du Plan wallon d'investissements.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Assez rapidement, parce qu'on a un débat important dans la foulée, mais je voudrais remercier M. le Ministre pour les éléments de réponse.

On le voit, il l'a dit lui-même, il n'a pas encore de réponses à toutes les questions que j'avais posées, ce qui montre la nécessité d'aller plus loin. Je propose que l'ensemble de ces questions fasse partie des interrogations qui constitueront le futur rapport. En tout cas, on essaiera d'y travailler de manière constructive.

M. le Président. - La parole est à M. Puget

M. Puget (Indépendant). - Je remercie M. le Ministre pour les réponses apportées.

Effectivement, je me joins à ma collègue, Mme Morreale, il y a encore beaucoup de questions qui sont en suspens. Le travail que vous souhaitez réaliser est de la plus haute importance et doit commencer assez rapidement, parce que je sais qu'il y a peut-être des choses qui bougeront début novembre.

M. le Président. - Je souhaite indiquer, pour l'organisation des travaux de notre prochaine séance, de façon un peu plus simple, la manière dont on a rédigé le deuxième point de ce point Organisation des travaux. On indiquerait simplement « Rapport sur l'économie circulaire », sans référence à l'application de notre règlement, puisqu'il y a d'autres voies qui pourront être éventuellement utilisées pour aboutir à ce que ce rapport soit effectivement produit.

La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Excusez-moi, dans la foulée, je souhaiterais proposer à la commission d'accepter que je participe à ces travaux, mais je laisse évidemment la commission libre de ses choix.

M. le Président. - Nous vous avons entendu et nous vous remercions.

Nous pouvons à présent, après avoir observé une petite pause technique, reprendre la suite de nos travaux avec le débat qui est programmé.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Nous reprendrons nos travaux dès que M. le Ministre pourra nous rejoindre.

- La séance est suspendue à 11 heures 20 minutes

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 33 minutes.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Pour une bonne organisation de nos travaux et de votre temps à chacun, je vous propose que le débat puisse être entamé et peut-être pas terminé jusqu'à 13 heures. Nous observerons une pause de 13 à 14 heures. On reprendrait par la fin du débat ou par les questions et interpellations si nous en avons terminé avant 13 heures.

Je vous propose de reprendre nos travaux au point 4 de l'ordre du jour, la réforme des aides à la promotion de l'emploi, échange de vues, autrement dit un débat dans la conformité de ce qu'a décidé la Conférence des présidents, vu les nombres questions et interpellations déposées sur ce sujet.

Nous allons, dans un premier temps, prendre note de celles et ceux qui vont s'exprimer dans ce débat, de manière à répartir la prise de parole au niveau des différents groupes.

(Réactions dans l'assemblée)

Vous allez tous prendre la parole, c'est-à-dire deux personnes jusque maintenant. Vous êtes deux.

(Réactions dans l'assemblée)

Ce n'est pas ce qui a été prévu, mais si M. le Ministre est d'accord de faire suite à cette suggestion, nous pouvons l'entendre, s'il le souhaite.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - C'est comme vous le souhaitez, je fais ce qu'on me dit de faire.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette attention à l'égard de notre commission, ce dévouement que vous manifestez à l'égard des parlementaires.

La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - C'est de l'ordre d'un détail, Mme Ryckmans et moi avons posé une question qui est la 14.1 et 14.2 sur la récupération des subventions indues. Elle n'a pas été associée par le greffe au débat. Cela veut-il dire qu'on la maintient séparée ou l'intègre-t-on au débat ?

M. le Président. - Si vous souhaitez l'intégrer dans le questionnement plus spécifique ici, on comprendra parfaitement que ce soit développé en même temps, pas de difficulté.

Si Mme Ryckmans ne nous rejoint pas, elle pourra développer malgré tout sa question au moment où elle est prévue. On ne peut pas évidemment l'empêcher de la développer à ce moment-là, mais si on peut la prévenir par message que sa question peut être abordée maintenant, elle est la bienvenue pour questionner M. le Ministre en même temps que vous, Monsieur Drèze.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - C'est parce qu'on n'a pas tout à fait l'habitude, en tout cas je ne suis pas suffisamment aguerrie aux travaux parlementaires. On a rarement en commission un libellé qui s'appelle débat.

C'est vrai qu'on ne procède généralement pas de la manière que vous avez formulée. Pourriez-vous me dire comment vous souhaitez organiser ce type de travaux ? Comme cela, on sera peut-être fixés sur la manière de travailler.

M. le Président. - Je ne souhaite qu'une chose, c'est d'appliquer notre règlement. C'est pour cela que je suis à la présidence de cette commission. L'article 71 de notre règlement prévoit que la commission, le comité ou la Conférence des présidents peut décider qu'un débat soit organisé. La commission peut demander que ce débat soit précédé d'un rapport introductif. La commission peut désigner des rapporteurs, mais je pense que nous ne sommes pas dans ce cas de figure.

On peut se référer à l'article 70 où, là aussi, il y a une décision de la Conférence des présidents qui peut être prise en référence. La commission peut fixer la teneur, la durée et les modalités, mais c'est une latitude qui nous est laissée. On n'a pas un règlement qui prévoit notamment, si c'est cela la question, une limitation du temps de parole, ni une limitation du nombre de prises de parole. Nous sommes assez libres d'organiser les travaux comme la commission le déterminera elle-même.

Mme Morreale (PS). - Vous lisez l'article 71, 2°, où l'on dit effectivement que : « La commission, le comité ou la Conférence des présidents peut décider que le débat sera précédé d'un rapport introductif. Dans ce cas, la commission ou le comité désigne un ou plusieurs rapporteurs ».

Je n'ai pas vu de désignation d'un rapporteur, donc j'imagine que la volonté de ceux qui ont pris cette décision était de ne pas faire rapport de nos travaux. C'est une prise d'acte comme parlementaire, je le lis. S'il n'y a pas de rapport introductif et que l'on se réfère à l'article 70, on est quand même d'accord pour dire que c'est d'abord le ministre qui va expliquer sa réforme ou ses intentions de réforme et puis un échange avec les parlementaires. Sur le point de vue méthodologique, on est bien dans ce cadre-là.

M. le Président. - Pas nécessairement, mais M. le Ministre en a exprimé la volonté éventuelle, si vous le souhaitez. Ici, on parle bien d'une série de questions ou interpellations qui ont été déposées et la décision de la Conférence des présidents d'organiser un débat. Ces questions et interpellations sont absorbées par le débat. Si l'on s'en réfère à ce que le règlement dit, on devrait vous entendre et puis M. le Ministre dans un rôle habituel de réponse à l'égard des questions ou des interpellations.

Encore une fois, j'ai entendu comme vous - je suis d'ailleurs même plus près de lui pour encore mieux le comprendre - que M. le Ministre nous disait qu'il était tout à fait d'accord de précéder vos interventions d'une introduction. Je n'ai vraiment pas de difficulté. Si c'est

ce que vous souhaitez, M. le Ministre a dit qu'il était d'accord. La commission peut s'exprimer dans ce sens-là, cela ne me pose aucune difficulté.

Mme Morreale (PS). - Alors, procédons ainsi.

Pour information, M. Lefebvre, M. Legasse, Mme Tillieux et moi-même interviendrons.

M. le Président. - Monsieur Drèze ?

Je vais essayer de faire une alternance. Je ne veux pas être trop formel, mais j'aime savoir qui intervient. Comme cela, on n'entend pas à la suite les uns des autres tous les membres d'un même groupe. Donc, M. Henquet, M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Président, puis-je me permettre ? Je m'inscris puisque M. le Ministre va faire une introduction, peut-être va-t-il déjà répondre aux questions que je souhaitais poser.

M. le Président. - Depuis que l'on sait que vous êtes libéral, il peut y avoir des concordances.

(Rires)

Vous l'avez dit tout à l'heure, peut-être que M. le Ministre ira un peu dans le sens que vous souhaitez.

M. Puget (Indépendant). - Je vois que j'ai été entendu, merci.

M. le Président. - Madame Ryckmans, avant que vous n'arriviez, on a évoqué le fait que la question 14, que vous avez déposée et qui est jointe à celle de M. Drèze, puisse éventuellement être absorbée par le débat que nous allons tenir maintenant. Si vous le souhaitez, il n'y a pas d'obligation, dans ce débat, vous pourrez développer la question qui porte sur la récupération par le FOREM des indus. Voyez-vous de laquelle il s'agit ?

(Réaction d'un intervenant)

Mme Ryckmans (Ecolo). - A priori, je pensais que c'était un débat différent sur le même sujet, mais dans les faits il est probable que, dans le cours de la discussion, la réflexion arrive en même temps. Simplement, à ce stade-ci, je préfère qu'on la garde séparée si c'est possible.

M. le Président. - Vous êtes juge de ce que vous voudrez développer, Madame Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Nous verrons dans le cours de la discussion.

M. le Président. - Tout est possible dans cette commission.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Si ce débat vient là, alors on ne la posera pas ou on la résumera aux questions qui resteraient encore à poser.

M. le Président. - Nous vous avons entendue.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous prie d'excuser mon retard, mais le journal ne mentionnait pas que le point de la Cour des comptes était déjà terminé.

M. le Président. - On appréciera dans le développement de vos propos si vous avez fait référence à cette question.

Nous pouvons dès lors entendre M. le Ministre pour un propos introductif.

DÉBAT SUR LA RÉFORME DES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le débat sur la réforme des aides à la promotion de l'emploi.

Exposé de M. le Ministre Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Président, contrairement au souhait de Mme Ryckmans, je n'ai pas de problème de répondre à nouveau après-midi aux questions concernant la problématique des indus et des sanctions. Vous avez raison, cela ne fait pas partie de la réforme, mais cela a été présenté comme en faisant partie. Il y a eu une confusion dans l'explication et la campagne de communication de certains. Je souhaite l'aborder préalablement parce que la réforme des points APE part d'un constat. C'est pour avoir une véritable réforme qui se base sur l'équité, la transparence et le soutien au secteur non marchand et aux pouvoirs locaux.

Ces deux remarques préalables ne vont pas durer très longtemps. D'ailleurs, les sanctions et les indus sont aussi deux choses très différentes. À nouveau, il y a une confusion.

Que sont les sanctions ? Il y a un décret qui date de 2002 et il y a toute une série de critères pour pouvoir bénéficier d'aides à l'emploi, les APE. Il y a une instruction de mon administration, la DGO6, que ce soit pour de nouvelles demandes, pour le renouvellement, ou parfois des demandes d'extension de points APE. Quand

je suis arrivé, la DGO6 m'a fait part de toute une série de rapports - plusieurs centaines de rapports - de l'Inspection économique et sociale par rapport aux points APE. Il y avait une volonté politique de ne jamais avoir donné suite à ces différents rapports. La procédure veut qu'un comité interministériel - qui doit être composé, doit se réunir - examine les différents dossiers avec l'employeur qui peut venir expliquer et donner tous les arguments contradictoires quant au rapport introduit. In fine, un ministre décide de sanctionner ou pas avec une graduation des différentes sanctions.

J'ai été surpris qu'il n'y ait jamais eu de suite politique concernant tous ces rapports de l'Inspection économique et sociale. Pourquoi alors instruire et faire des rapports ? Quand on met en place un dispositif, on le contrôle, que ce soit pour les pouvoirs locaux ou le secteur non marchand. Je vois bien que, quand il y a des aides à des indépendants ou à des entrepreneurs, on n'hésite pas à contrôler, à corriger et à réclamer ces aides aux indépendants et aux entrepreneurs.

J'ai simplement appliqué le décret. Étant donné qu'elle n'était pas mise en place depuis le début de la législature, j'ai mis en place une conférence interministérielle qui a entamé l'examen des différents dossiers. Elle s'est réunie pour la deuxième fois ce début de semaine et se réunira à raison d'une fois par mois probablement jusqu'à fin 2018. Cela, c'est pour des rapports de l'Inspection économique et sociale qui peuvent ou non mener à une sanction éventuelle.

Le deuxième élément porte sur les indus. Pour faire bref, c'est un employeur qui a bénéficié d'une subvention au-delà du coût effectif - j'y reviendrai - pour l'employeur du salaire du travailleur. Pourquoi je parle du coût effectif pour l'employeur ? Il y a eu, dans le temps, beaucoup de commentaires et de tergiversations par rapport à cette notion de coût effectif pour l'employeur. De 2 003 à 2 009, il y a eu un rapport du FOREm puisque ce dernier est censé récupérer ces indus et exécuter et mettre en œuvre le décret de 2 002.

Il y a eu de 2 003 à 2 009 une amnistie qui a été faite pour l'ensemble des employeurs ayant eu ou ayant bénéficié d'indus de l'ordre de 33 millions d'euros.

Trente-trois millions d'euros et on a dit, à l'époque - ce sont les aides 2003-2009 et c'est un peu plus tard évidemment que l'on s'est aperçu - que c'était une notion qui posait problème, c'est le coût effectif pour l'employeur.

Qu'entend-on par coût effectif pour l'employeur ? On a un peu tergiversé, mais le 11 juillet 2013, un arrêté a été négocié avec les différents acteurs et avec le pouvoir en place pour spécifier et préciser ce que l'on entendait par coût effectif pour l'employeur. Il y a eu un débat et on a stipulé qu'avec cet arrêté, on pouvait faire en sorte qu'il soit rétroactif et on parlerait alors des indus à partir de 2010. Le FOREm nous a mis en garde

contre la rétroactivité, ne risque-t-on pas des encours ? ». Et donc, il y a eu une nouvelle amnistie pour les revenus 2010-2013.

Mais à partir du 11 juillet 2013, le FOREm a souhaité mettre en place, puisqu'il y avait la clarté normative par rapport à cette notion de coût effectif, un dispositif avec des capacités humaines, avec un système informatique pour récupérer ces indus puisqu'il y avait plus de contestation sur la notion du coût effectif par employeur. Il y a une volonté et une injonction politique de ne pas récupérer ces indus.

Et quand je suis arrivé dans mes fonctions, étant donné qu'il n'y avait plus de contestation par rapport à cette notion, j'ai fait en sorte que le décret 2002 soit simplement appliqué et que par rapport aux indus de 2 014 et des années suivantes on les récupère, à nouveau sur base d'analyses avec une possibilité de contestation et de défense des différents employeurs. Et donc, une démarche est effectuée aujourd'hui, simplement en application du décret.

Je regrette simplement que ma prédécesseure n'ait pas récupéré ces indus parce que, aujourd'hui, on demande en 2018, à des employeurs des indus 2014, 2015, 2016. Mais on ne va pas continuer à amnistier indéfiniment, je dois bien vous avouer que j'ai vu UNIPSO hier par rapport au secteur non marchand qui comprenne absolument la démarche. C'est tout simplement une question d'équité vis-à-vis de l'ensemble des employeurs, de l'ensemble des pouvoirs locaux, de l'ensemble des ASBL. Il s'agit d'argent public, c'est un dispositif APE qui coûte un milliard d'euros. Ce qui n'est pas dû, il est dans le budget de la collectivité. C'est simplement une application du décret de 2 002. Je tenais à le préciser parce que j'ai entendu et lu un peu n'importe quoi que dans le cadre de la réforme je durcissais. Non, je me contente d'appliquer le décret avec moins de laxisme et avec plus d'équité que ce qui a été fait auparavant.

Par rapport à la réforme des aides APE, dispositif qui va être supprimé, vous connaissez évidemment le dispositif, je peux vous le repréciser dans les détails si vous avez des questions, mais c'est l'octroi et la gestion de points APE, avec la valeur d'un point APE tournant autour de 3 093 euros en 2018, avec un certain nombre de points, de 1 à 14 points que l'on peut mettre sur un emploi, mais aussi avec une réduction de cotisations. Et là, il y a un élément qui est important, par rapport à la réduction de cotisations, puisque avant la sixième réforme de l'État, la réduction de cotisations était à charge du Fédéral. On pouvait charger la barque sur le plan budgétaire, c'était le Fédéral qui payait. Sixième réforme de l'État, transfert des compétences en matière d'emploi de ce dispositif-là, transfert aussi des moyens avec les réductions de cotisations à un moment X, au moment du transfert des compétences, transférées vers les régions, mais cela veut dire que toute nouvelle demande après la sixième réforme de l'État c'est

évidemment une réduction de cotisation qui est directement à charge de la Région puisque cela n'a pas été estimé dans le pot transféré du Fédéral. Avec une ingénierie fiscale et sociale à la pointe au niveau des employeurs, au niveau des communes et au niveau du secteur non marchand pour mettre au minimum un point APE sur chaque travailleur contractuel pour bénéficier de l'enveloppe globale des points APE, mais pour jouer plein pot sur les réductions de cotisations, ce qui a évidemment fait augmenter l'enveloppe.

Les contrôles, je vous l'ai dit, qui sont prévus dans le décret, mais qui ne sont pas appliqués, c'était un constat qui était fait.

Deux cent trente mille points APE octroyés, chiffre de grandeur, 60 000 travailleurs, ce ne sont pas 60 000 équivalents temps plein comme j'ai pu l'entendre, c'est 45 000 équivalents temps plein pour 60 000 travailleurs et 4 000 employeurs.

Quand on regarde le secteur des pouvoirs locaux, la photographie APE a évolué, on est à un peu plus de 96 000 points APE distribués et accordés aux pouvoirs locaux, ce qui représente 23 747 équivalents temps plein, 34 612 travailleurs et 620 employeurs.

Si l'on regarde le secteur des pouvoirs locaux, les points employés représentent 42 % du volume des points APE et on est dans le secteur non marchand, 52 % dans le secteur non marchand. Vous allez me dire : « Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas un champion des calculs, il manque 6 % ». Les 6 %, c'est une convention spécifique avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la convention enseignement qui représente 6 % du volume global.

Quand on regarde les points octroyés dans le secteur non marchand, on est à 118 766 avec comme équivalent temps plein 18385, 27 914 travailleurs et 3 567 employeurs, donc beaucoup plus que les pouvoirs locaux.

Mais c'est un élément important : regardez qu'il y a plus de points accordés au secteur non marchand, mais avec 18 385 équivalents temps plein quand dans les pouvoirs locaux on est à 96 000 points octroyés, donc moins, mais on est à 23 747 équivalents temps plein. Donc il y a plus de points octroyés dans le secteur non marchand, mais plus d'équivalents temps plein et plus de travailleurs dans le secteur des pouvoirs locaux.

Et la convention enseignement, les points employés sont de 14 730 régis par la convention signée entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui représente 1 726 équivalents temps plein.

Si l'on regarde les employeurs, on est au niveau des points octroyés au niveau des communes à 60 %, à 29 % pour les centres publics d'action sociale, associations de communes et intercommunales 8 %, les provinces 1 %, les établissements publics qui dépendent de la Région

wallonne 1 % – exemple : le FOREm – les services du Gouvernement de la Communauté française, c'est un plan prévention violence : 1 %. Voilà pour l'ensemble des employeurs.

Dans le secteur des pouvoirs locaux, il y a 74 343 points qui sont octroyés suivant la grille des critères objectifs. Vous connaissez la grille des critères objectifs, c'est le nombre d'habitants, le nombre de kilomètres de voiries, le nombre de personnes bénéficiant du revenu d'intégration, le nombre de travailleurs sociaux, le nombre de repas servis à domicile, et cetera, avec une pondération, un pourcentage et là, c'est une grille qui date de 2 010 puisqu'il y a eu un accord en 2 010 et puis après, cela a toujours été compliqué.

Je ne vous cache pas qu'au départ, quand je suis arrivé, je me suis dit : comment peut-on revoir cette grille, cette pondération ? La responsabilisation de la réforme indique aussi une responsabilisation du ou de la ministre des Pouvoirs locaux et donc je n'ai pas voulu anticiper ce débat-là. Il appartient au responsable des pouvoirs locaux de décider ce qu'il fait, s'il maintient une aide structurelle par rapport aux enveloppes telles qu'elles existent aujourd'hui. S'il décide de revoir les critères, s'il décide de mettre cette enveloppe des communes, ce sera une responsabilité fonctionnelle.

Ce qui est important, c'est de garantir aujourd'hui les subventions et les masses qui sont transférées aux CPAS et pouvoirs locaux ; mais c'est mon avis personnel.

On a alors 22 032 points de points hors critères objectifs. Là, on retrouve des points individualisés, des points plan Marshall qui ont été accordés à durée déterminée au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019, à concurrence de 2 237 points, ou encore des projets thématiques pour 3 400 points.

Vous parlez des intercommunales. Il y a près de 4 000 points aux parcs à containers. C'était souvent du personnel communal que l'on a transféré dans les intercommunales de collecte et de traitement des déchets. Vous avez aussi dans les établissements publics et les services du Gouvernement, dont le FOREm, par exemple, c'est 115 points. On a aussi les naissances multiples qui représentent 613 points, mais tout cela représente un volume global de 96 375 points.

Par rapport au secteur non marchand, on voit que cela touche tous les secteurs de l'action sociale : l'aide aux personnes, l'enfance, l'environnement, la jeunesse, l'éducation permanente, la culture, l'économie, l'économie sociale, la formation. Cela représente donc une multitude de secteurs. Pourquoi telle ASBL est-elle cataloguée économie sociale ? Il y a eu un *screening* minutieux, ASBL par ASBL, par la DGO6, car il n'y avait pas non plus d'indicateurs très clairs par rapport à l'identification d'un secteur pour chaque ASBL. Tout cela a donc été fait de façon très minutieuse.

Les conventions enseignement représentent une subvention de 14 730 points chaque année avec en plus, la réduction des cotisations. Il faut aussi savoir qu'il y a un comité d'accompagnement qui devait se réunir plusieurs fois l'année pour évaluer cette convention. Le comité d'accompagnement ne s'est pas réuni depuis 2011. J'ai donc souhaité aussi que ce comité d'accompagnement puisse se réunir puisqu'en ce qui concerne les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les budgets resteront ici à la Région wallonne, au département de l'Emploi, mais il y aura des conventions avec chaque département fonctionnel, un peu à l'image de ce qui se passe avec l'enseignement. Ce sera donc vrai pour la culture. Ce sera vrai pour l'éducation permanente, pour la petite enfance, mais c'est clair que l'on exigera, au niveau de la Région wallonne – c'est de l'argent de la Région par rapport à des politiques fonctionnelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles –, de la transparence, du contrôle et d'avoir un comité d'accompagnement qui se réunit de manière effective.

Quand on regarde par rapport aux constats, le profil des travailleurs, en 2002, le dispositif était un dispositif de résorption du chômage. L'objectif était donc de remettre au travail des personnes relativement éloignées du marché du travail.

Je peux comprendre par rapport aux besoins du secteur non marchand, plus encore que par rapport aux pouvoirs locaux. En effet, il y a eu une certaine déviance d'engager des profils très formés au niveau des pouvoirs locaux. Je suis plus dubitatif par rapport à cela. Tout le monde l'a fait. C'est de l'ingénierie fiscale et sociale, mais je pense que l'on était très loin du dispositif. On peut toujours avoir, dans le secteur non marchand, besoin de profils plus qualifiés, plus formés, mais on constate qu'aujourd'hui : 5 453 travailleurs ont réussi leur master ; 12 570 travailleurs sont bacheliers ; 20 233 travailleurs ont un diplôme du secondaire supérieur ; 11 400 travailleurs ont un diplôme du secondaire inférieur et 12 870 travailleurs ont un diplôme de primaire. Depuis 2010-2016 - puisque ce sont les chiffres de 2 016 les plus précis que l'on a pu obtenir -, on constate une augmentation de plus de 2 % pour les postes de master, bachelier et de secondaire supérieur et une diminution de 2,3 % pour le secondaire inférieur et de 4,3 % pour le primaire.

Il y a donc eu une déviation par rapport à l'objectif de remettre au travail des personnes éloignées du marché du travail. Je rappelle qu'en 2002, c'était des dispositifs pour encadrer, pour former des travailleurs, pour tenter de les remettre sur le circuit du travail marchand et que c'est devenu institutionnel et structurel. Je rappelle simplement que la réforme est une aide structurelle qui est très globalement maintenue pour le secteur non marchand et pour les pouvoirs locaux. Il en va de même par rapport à la pyramide d'âge puisque le nombre de travailleurs a fortement diminué par rapport aux jeunes et a augmenté par rapport aux plus de 50 ans.

Le budget 2016, c'est 670 millions d'euros avec 354 millions d'euros ajoutés à cela de réductions de cotisations. On est donc un dispositif au-delà du milliard d'euros.

Au niveau de la gestion administrative, il y a aussi un constat qui est fait avec le département de la promotion de l'emploi et le FOREm. Il y a 54 personnes au FOREm qui s'occupent du paiement, de la liquidation, mais aussi de la récupération des indus et quatre équivalents temps plein au niveau de la promotion de l'emploi puisque c'est la DGO6 qui instruit les dossiers. Il y avait très peu de synergies entre les deux auparavant. On l'a vu par rapport aux bases de données qui étaient différentes. Même par rapport au projet de réforme de ma prédécesseure concernant le dispositif APE, la DGO6 n'avait quasiment pas été associée à la réflexion, ce qui a été tout le contraire ici, par rapport à la réforme.

Par rapport au constat du dispositif, c'est l'éloignement important de l'objectif initial de soutien de l'insertion des publics fragilisés, une complexité pour les employeurs, mais aussi pour l'administration et le FOREm, la liquidation des subventions, le calcul des points APE. Le calcul du volume global de l'emploi. En effet, vous savez que les dispositifs et les aides dépendaient aussi de l'emploi maintenu ou créé. Il y avait, par exemple, souvent des remarques de l'Inspection économique et sociale par rapport au volume global de l'emploi - remarque dont on ne tenait pas compte. À un moment donné, on se dit que l'on a un dispositif, mais que l'on ne tient pas compte des critères d'attribution des points. Par exemple, pour les pouvoirs locaux, des communes sous CRAC assez consommatrices de points APE, ne sont pas soumises au calcul du volume global de l'emploi. Allez m'expliquer pourquoi. J'ai quand même du mal à comprendre quand on voit le volume des points APE par rapport à ce type de communes. C'est donc un système complexe aussi en place.

On constatait également un octroi inéquitable d'octroi des points APE - que ce soit en partie pour le secteur non marchand ou pour les pouvoirs locaux -, un contrôle défaillant, une certaine opacité et un budget tout à fait incontrôlé puisque l'on est dans une enveloppe ouverte.

Quand il n'y a pas de contrôle effectif qui se présente, c'est particulièrement compliqué.

Au niveau de la réforme, on envisage une entrée en vigueur au 1er janvier 2019 et une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2020 au plus tard. Pourquoi dis-je « au plus tard » ? Car il va y avoir un décret qui est passé en première lecture au Gouvernement wallon, qui viendra, je l'espère, avant les vacances d'été. À côté de ce décret, il y aura toute une série d'arrêtés puisque le principe de la réforme, c'est aussi la responsabilité ministérielle et donc pas une responsabilité de façade

puisque c'est la responsabilité des ministres avec le transfert, pour les ministres régionaux, des moyens budgétaires.

Aujourd'hui, comment cela se passe-t-il ? Il y a un avis des ministres fonctionnels - je n'ai jamais eu un dossier avec un avis négatif et pour cause -, puis la décision du ministre de l'Emploi puisque l'avis n'est pas contraignant. Il y aura donc des arrêtés, ministre fonctionnel par ministre fonctionnel, en fonction des compétences puisque la subvention va être calculée.

Je vais revenir sur la façon dont on va calculer la subvention. En matière de logement, par exemple, si des ASBL bénéficient de subventions aujourd'hui, une enveloppe globale sera transférée auprès du ministre en charge du Logement. Pour que l'attribution soit plus équitable qu'aujourd'hui, il faudra définir des critères de transparence, de contrôle et d'attribution de subventions. Cela veut dire qu'à côté du décret au mois de juillet, j'espère que tous les ministres pourront venir avec des arrêtés d'exécution en fonction des critères de subvention.

Deuxièmement, y aura-t-il un seul accord de coopération ? Y aura-t-il uniquement des conventions ? Y aura-t-il des conventions et un accord de coopération global par rapport aux matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Il existe déjà une convention aujourd'hui en matière d'enseignement, il y aura alors pour chaque département fonctionnel, une convention qui pourra être reprise dans un accord de coopération.

Des ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne savaient quoi faire de leurs journées, ils m'ont dit : « on va s'occuper de la Région ».

M. Drèze (cdH). - Il y en a qui savent quoi faire et d'autres pas.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je ne fais pas de procès, je le dis sans polémique. Je me suis peut-être mal exprimé. Ils avaient peut-être du temps libre et ils se sont dit : « On va s'intéresser à la réforme APE » et ils ont commencé à critiquer très fort la réforme. Je viendrai avec des précisions. J'ai vu, pas plus tard que samedi, à l'opération Télévie, le ministre du Budget de la Fonction publique qui était déjà beaucoup plus calme. Il était très zen. À mon avis, il a lu la réforme et il se dit que c'est peut-être une bonne réforme.

Le ministre-président nous a sollicités aussi et je lui ai répondu que nous nous tenions à sa disposition et que l'on allait prochainement se rencontrer pour clarifier toute une série de points. Je rappelle qu'on n'est pas en train de supprimer des moyens à la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est vrai que c'est de l'aide à l'emploi, mais on est tous d'accord pour dire que c'est devenu une aide structurelle qui n'est plus liée directement à l'emploi. Un méchant ministre aurait pu dire : « Comme ce n'est plus

lié à l'emploi, pff, c'est fini, on n'aide plus la Fédération Wallonie-Bruxelles ». Mais comme vous avez un gentil ministre, je ne veux pas mettre le secteur non marchand en difficulté, mais on veut responsabiliser les employeurs et les différents ministres. Tout cela va être clarifié avec des contacts individuels avec certains ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je peux faire la parenthèse maintenant par rapport au sport pour que l'on comprenne bien le mécanisme. Aujourd'hui, vous avez des employeurs, des ASBL sportives. Le Sport - pas les infrastructures sportives - dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai lu que je mettais à mal le sport de haut niveau. Quel procès d'intention !

Le dispositif mis en place en 2002 était-il vraiment celui de financer le sport de haut niveau, était celui de financer des équipes de cyclistes professionnels ou de basket ? Était-ce ce but-là ? À nouveau, c'est devenu une aide structurelle. Je n'ai aucun problème. Les subventions sportives vont être calculées de façon minutieuse - je reviendrai sur le mode de calcul que l'on a utilisé - et on va dire, de mémoire : « 7 millions à 8 millions d'euros transférés au sport en Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Si le ministre veut dire : « Je vais soutenir le sport de haut niveau et la Fédération. Je vais arrêter de soutenir, de façon tout à fait injuste, un club de football de troisième provinciale, un club de rugby de quatrième, un club de volley de deuxième, pour un homme très gentil qui sert à la buvette le week-end. » Quelle est l'équité dans tout cela ? Pourquoi certains clubs en bénéficient et d'autres pas ?

(Réactions dans l'assemblée)

Je ne dis pas « les clubs », parce que je serais méchant si je le disais. Je ne suis pas dans la polémique. C'est une réforme essentielle.

(Réaction de M. Legasse)

Monsieur Legasse, cette réforme est essentielle. Vous savez, j'en ai déjà tellement vu, lu et entendu sur la réforme, à mon avis sans connaître le dixième du quart de la réforme. À un moment donné, permettez-moi de mettre les choses au point et je suis ravi de le faire aujourd'hui.

Quand je vais voir M. Madrane, je vais lui dire : « Rachid, tu as 830 000 euros pour le sport de haut niveau. Si tu décides de mettre fin à des subventions peu équitables qui ont été données par le passé et de mettre la gomme sur le sport de haut niveau, étant donné que c'est devenu une aide structurelle, il n'y a pas de problème. C'est une responsabilité fonctionnelle à l'avenir ». Je veillerai à ce que ce soit des critères équitables et objectifs.

Étant donné que c'est une aide structurelle, si le choix du ministre est de se dire : « Je soutiens le sport de haut niveau, les fédérations et le badminton », alors il faut soutenir tous les clubs de badminton. Il va y avoir une responsabilité ministérielle. Je me mets donc en porte à faux par rapport au fait d'attaquer telle politique ou telle autre. Il y aura une responsabilité ministérielle très forte.

Quand on dit « la période transitoire au plus tard le 31 décembre 2020 », cela dépendra des arrêtés d'exécution. Je peux vous dire que tous les ministres du Gouvernement ont envie d'avancer très vite. Il faut une disposition transitoire minimale - « minimale », c'est dans le courant de l'année 2019 - mais celui qui voudra être prêt avec une autre grille par rapport au 1er janvier 2020, il n'y a pas de problème. On sait que ce sera au plus tard le 1er janvier 2021, étant entendu que le transfert des budgets ne sera accordé que quand les arrêtés seront votés. Vous comprenez bien que je ne vais pas transférer des budgets, sans que des arrêtés précisent la manière dont les subventions vont être octroyées, avant que l'arrêté soit voté.

Chaque ministre devra regarder. Pourquoi, je veux responsabiliser les ministres fonctionnels ? Parce qu'au sein d'un secteur qui peut mieux que le ministre fonctionnel orienter de façon efficace et efficace les aides et les subventions ? Peut-être qu'un ministre dira : « J'ai analysé et je maintiens 98 % des aides telles qu'elles existent aujourd'hui ». Chacun aura une liberté. Chaque ministre fonctionnel devra établir des critères d'attribution propres.

Un mot sur la manière de calculer la subvention. Le montant de la subvention - c'est vrai aussi pour les pouvoirs locaux, pour les communes, pour les CPAS - est la moyenne des montants subventionnés en 2015 et 2016. Pourquoi 2 015 et 2 016 ? Parce que ce sont les deux dernières années pour lesquelles on a les informations complètes, notamment de l'ONSS, par rapport aux réductions de cotisations. On prend 2015 et 2016 parce que l'on fait la moyenne des deux. Il s'agit des subventions consommées, liquidées. À un moment donné, des employeurs pourraient dire : « 2015 a été une mauvaise année parce que par rapport aux points qui nous ont été attribués, on n'a pas su engager. On a eu deux femmes enceintes et on n'a pas su réengager quelqu'un à la place, donc notre subvention a diminué par rapport à 2015. » On ne sait pas le faire sur cinq ans, mais on a fait le choix de le faire de façon la plus claire sur les deux dernières années dont on a l'ensemble des données, donc 2015 et 2016.

À cela s'ajoute l'indexation 2017-2018. On a tenu compte de ce calcul 2015-2016, les points liquidés.

On a indexé 2017 et 2018. Vous allez me dire : « Qu'en est-il pour l'employeur qui a bénéficié en 2017 de points ou en 2018 de points qu'il n'avait pas en 2015 et 2016, par rapport à une extension, par rapport à une

demande nouvelle ? » On va évidemment tenir compte, dans le calcul de la subvention pôle employeur, des points qui sont venus s'ajouter en 2017 et 2018. Tout comme on sera plus à la marge, on tiendra compte des indus ou des sanctions pour faire des moins par rapport à 2015-2016. Ou, je prends l'exemple d'une commune que je connais très bien, qui s'est vu octroyer des points pour gestion et un programme d'archivage informatique. L'archivage est fini depuis quatre ans et comme je connaissais bien la commune, j'ai dit : « Est-ce normal que la commune bénéficie toujours des points pour l'archivage ? » On archive tous les jours, mais le projet est terminé. J'ai signifié au bourgmestre qui m'avait envoyé la demande, début juillet 2017, un refus d'octroi de ces cinq points. On va donc diminuer de cinq points par rapport au calcul qui est fait en 2015-2016 puisqu'on a retiré ces points aujourd'hui.

Je dis qu'on va retirer, mais on va évidemment surtout ajouter 2017 et 2018.

C'est vrai, à la marge, certains employeurs vont peut-être perdre un peu. C'est - notamment pour des raisons budgétaires, soyons très clairs - une clé de plafonnement destinée à corriger des situations anormales. C'est quand l'ingénierie fiscale ou sociale - qui n'est pas illégale, j'en conviens - a été poussée à l'extrême. Cela veut dire que le point moyen, par rapport à ces employeurs, est supérieur à 150 % de la moyenne. Là, c'est quand l'ingénierie a vraiment été très forte. Je rassure, cela concerne 4 à 6 % des employeurs, mais j'estimais que c'était une correction par rapport à un détournement, en quelque sorte, de l'objectif initial de la réforme.

Bien évidemment, tout cela, c'est de la simplification, c'est la fin du système de points, c'est l'intégration des revenus de cotisations dans la subvention, la suppression du passeport APE.

J'ai parlé du transfert des crédits budgétaires au ministre fonctionnel compétent, de l'instauration de nouveaux régimes d'aides régionaux.

J'en viens à la transparence. C'est absolument nécessaire d'avoir la publication annuelle d'un cadastre par rapport à toutes les subventions qui font partie de l'enveloppe. On doit pouvoir l'identifier. C'est aussi dans un souci d'équité, parce que cela va être le meilleur contrôle qui soit. Aujourd'hui, quand vous octroyez une subvention à une ASBL on ne sait trop pourquoi, après, toutes les ASBL qui sont dans le même secteur demanderont pourquoi on a accordé une subvention d'autant à cette ASBL-là alors qu'elles ont le même objet social et peut-être beaucoup plus d'activités. Dès lors, la publication du cadastre annuel ministre fonctionnel par ministre fonctionnel - y compris les ministres-présidents de la Fédération Wallonie-Bruxelles - va être le meilleur contrôle qui soit pour les ASBL, mais aussi pour les citoyens. Je rappelle quand même qu'il s'agit d'argent public et d'un montant de plus d'un milliard d'euros sur

un budget de 13 milliards d'euros. Vous comprenez quand même que ce n'est pas rien.

Concernant la suppression d'employeurs bénéficiaires, l'enveloppe prévue est de 1,003 milliard d'euros en 2018 et de 1,024 milliards en 2019. On a donc immunisé les CPAS, les ASBL et les communes. Je ne dis pas qu'à la marge, il n'y aura pas un employeur qui perdra un peu. Je dis simplement que ce sera toujours lié d'une certaine façon à l'emploi parce que le besoin des ASBL, ce sont des travailleurs sur le terrain, mais il y aura aussi moins de contraintes administratives et autres. Il y aura donc aussi des économies sur ce volet-là.

Par rapport à certains employeurs, pour retrouver aussi une marge pour mener demain une véritable politique de réinsertion et de remise à l'emploi de travailleurs plus éloignés du marché du travail, plus précarisés, on a décidé de supprimer les employeurs bénéficiaires à partir du 1er janvier 2020 : les provinces, les régies communales autonomes, les zones de secours et de police – cela ne représente pas grand-chose, je vous rassure – puisqu'elles ont toutes reçu des points des communes ou des CPAS. Il y a eu beaucoup de cessions de points. On a remis tous les points aux communes et aux CPAS. Cela veut donc dire que dans le calcul - que ce soit pour les critères objectifs, les besoins spécifiques, plan Marshall, et cetera -, on a tenu compte de la cession des points des communes et des CPAS pour maintenir évidemment le volume.

Maintenant, libre à la commune ou le CPAS, plutôt que de céder trois points APE à une crèche communale ou cinq points à la zone de secours, d'augmenter sa dotation ou pas. Cela, c'est l'autonomie communale, je pense que cela va de soi. Le tout est évidemment d'avoir tenu compte, par rapport à l'enveloppe globale commune-CPAS, de ces points qui sont cédés. La tentation était forte aussi de se dire : « Si elles les ont cédés, c'est qu'elles n'en avaient pas nécessairement besoin, donc on va les supprimer », mais vous avez un gentil ministre, on a donc tenu compte de ces enveloppes globales.

Les services du Gouvernement wallon, y compris le FOREm, puisque le FOREm bénéficie de points APE et les services du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, étant entendu que cette dernière est largement aidée et continuera à l'être dans le cadre de la réforme.

Voilà, Monsieur le Président, chers parlementaires, ce que je souhaitais vous dire dans un premier temps. Je suis évidemment à votre écoute pour tous les commentaires et toutes les questions. Je n'ai pas souhaité non plus être trop long, mais je pense que j'ai fait un résumé de la réforme. Je suis bien évidemment à votre disposition.

C'est une réforme importante ; le but n'est pas d'inquiéter ou de mettre à mal les pouvoirs locaux ou le secteur non marchand.

Je termine simplement en disant que j'ai déjà rencontré l'Union des villes et communes, l'UNIPSO hier, le GPSW et qu'il y a tout un calendrier très serré de rencontres avec ces différents acteurs essentiels et importants dans le secteur de l'emploi.

M. le Président. - Chers collègues, je vous avais fait tout à l'heure une proposition d'agencement des travaux, évoquant que nous pourrions interrompre ceux-ci à 13 heures pour les reprendre à 14 heures.

Dès lors qu'il est quasi midi trente, ne pourrions-nous pas plus utilement, Monsieur le Ministre, entendre quelques questions prévues à l'ordre du jour et entamer de façon continuée le débat à 14 heures de manière à ce qu'il y ait une expression regroupée au même moment ?

Je veux bien qu'on entende une partie des parlementaires pendant une demi-heure maintenant. Il faut quand même bien casser la graine, il nous faudra donc interrompre aux alentours de 13 heures. Je trouve que ce serait plus harmonieux. Voyez mon souci d'harmonie à travers ces travaux de pouvoir entendre les parlementaires sur ce débat, Monsieur le Ministre. En outre, cela leur donnera le temps de digérer quelque peu votre intervention. Êtes-vous d'accord qu'on procède de la sorte ?

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je suis à votre disposition.

M. le Président. - C'est d'accord pour tout le monde ? Oui.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - J'ai une proposition : il est midi et demi, ne suspendrait-on pas maintenant pour reprendre un peu plus tôt tout à l'heure ? Si tout le monde est d'accord.

Mme Ryckmans (Ecolo). - M. Henry étant prévenu que les questions débutteraient après le débat...

M. le Président. - On interrompt les travaux pour aller manger. Bon appétit à chacun d'entre vous.

On se retrouve à 13 heures 45.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 30 minutes

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 13 heures 48 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

DÉBAT SUR LA RÉFORME DES AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI

(Suite)

Échange de vues

M. le Président. - Nous allons procéder à un échange de vues et je cède la parole à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - À vous entendre, on aurait presque pu croire que la réforme APE allait être une réforme indolore, gentille et que les pouvoirs locaux allaient presque y gagner.

Je disais qu'à entendre M. le Ministre ce matin, on aurait presque cru que les pouvoirs locaux allaient y gagner, mais je propose de recontextualiser notamment sur la question des pertes d'emploi prévisibles, si vous le voulez bien et mes collègues se chargent du reste. On a quelques éléments intéressants. La maîtrise budgétaire, Monsieur le Ministre, de même que la rationalisation, la simplification, le contrôle accru étaient déjà les objectifs de la réforme APE initiée par Mme la Ministre Tillieux, mais celle-ci, à l'opposé de ce que vous nous présentez garantissait à chaque employeur le maintien du niveau de subventionnement et partant des emplois.

Le passage dans le nouveau système que vous proposez risque d'entraîner une vague de licenciement à divers titres. D'une part, des emplois risquent d'être perdus pour une série d'employeurs qui n'auront plus accès à l'APE. Vous l'avez dit vous-même quand vous parliez des provinces, des régies communales autonomes, de zones de secours et zones de police, des services du Gouvernement de la Région wallonne et ses établissements publics, des services du Gouvernement et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses établissements publics. Vous avez oublié de parler des ASBL provinciales. J'aimerais que vous reveniez là-dessus aussi, s'il vous plait.

Avez-vous opté pour ces choix à la suite de concertations avec les bénéficiaires concernés ? J'ai quelques doutes vu les réactions, notamment de provinciaux. Quelles ont été les consultations à ce sujet ? Ce serait vraiment un élément intéressant à avoir dans le débat. Vous avez parlé de transfert de points entre ces entités et les communes. Je vous avoue que je n'ai pas très bien compris. Si l'on pouvait donc y revenir et nous éclairer davantage, cela m'arrangerait aussi.

Le FOREm, par exemple, bénéficie de 554 points octroyés pour faire fonctionner ses services, soit environ 110 emplois sous le régime des aides APE. Comment

comptez-vous traiter cette situation ? Les travailleurs sont inquiets, fort légitimement. Doivent-ils s'attendre à leur licenciement ?

D'autre part, selon le mode de calcul décrit dans l'avant-projet de décret, les subventions d'un nombre important d'employeurs pourraient être réduites ; ce qui induira aussi des pertes d'emploi. En outre, la réduction du budget APE se fera d'ailleurs déjà sentir dès 2019. Vous avez parlé de chiffres tout à l'heure, mais dès 2 009, avec un budget chiffré, sans réforme à 1 24 000 000 d'euros qui passe à 1 006 000 d'euros avec votre réforme donc une diminution de 18 millions d'euros.

En plus, dans votre nouveau schéma, l'obligation du maintien de l'emploi disparaît. Seule subsiste l'obligation du maintien de l'emploi subsidié. Dès lors, quelles garanties comptez-vous mettre en place pour éviter une ingénierie des employeurs qui pourraient maintenir l'emploi subsidié, mais réduire significativement l'emploi non subsidié ?

Avez-vous estimé le nombre de pertes d'emplois possibles de par ces divers effets ? Avez-vous prévu des mesures de compensation afin de limiter les dégâts sociaux ? Outre la disparition d'emplois directs dans des domaines aussi importants que la garde d'enfants, les services aux personnes, les maisons de repos, il faut compter avec les difficultés que rencontreront les travailleurs et les travailleuses pour concilier leur vie professionnelle et privée. Faute de crèches ou de services de garde des personnes dépendantes, par exemple. De plus, les pertes d'emploi risquent de toucher plus particulièrement des travailleurs de plus de 50 ans dans la mesure où leur salaire est en général plus élevé que celui des plus jeunes. Or, nous savons qu'il s'agit d'un public plus fragilisé quand il est question de maintenir, sur le marché du travail ou de les réintégrer.

Avez-vous envisagé ce cas de figure ? Avez-vous prévu des mesures particulières pour ce public ?

Enfin, pourriez-vous expliciter votre déclaration selon laquelle s'il y a quelques pertes d'emploi dans certains secteurs, on en créera d'autres dans d'autres ASBL.

Très concrètement, quel type d'emplois pensez-vous créer ? Avez-vous d'ores et déjà chiffré le nombre de créations d'emplois et les financements suivront-ils ?

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - D'abord, un tout petit point historique, car j'entends beaucoup dire le ministre, mais aussi différentes personnes, qu'on a dévié de l'esprit initial.

Les CMT – chômeurs mis au travail – sont le plus anciens. Cela a commencé avant-guerre, c'est vous dire. Il est réapparu dans les années 1970. Ensuite, on a eu le

plan Spitaels en 1977. Je ne sais pas quel âge vous avez, mais pour moi, ce sont des souvenirs.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - J'avais neuf ans.

M. Drèze (cdH). - Je suis ému aujourd'hui, car on est en train de tourner une page de 40 ans. On a donc perdu ce plan Spitaels. Je suis certain que dans les livres d'Histoire économique et d'emploi dans quelques années, on évoquera votre nom, car aujourd'hui, c'est une date. Ce n'est pas vous spécifiquement. C'est la sixième réforme de l'État qui amène ce que vous êtes en train de mettre en place et quoique l'on en pense, c'est très différent de ce que Mme Tillieux avait mis en place même si le contexte est le même. On n'est pas du tout sur le même produit.

Dans le plan Spitaels de 1977, ils ont créé les cadres spéciaux temporaires, c'est le produit le plus proche de ce que l'on a aujourd'hui, il y avait un double objectif. Il y avait un objectif de mise à l'emploi de demandeurs d'emploi et pour les CST, c'était zéro ancienneté dans le chômage. Il y avait un objectif de soutien des secteurs via des activités.

Ce n'est donc pas une dérive de dire que l'on soutient des secteurs et des activités. D'ailleurs, aujourd'hui, on va jusqu'au bout de cette logique puisque l'on sort complètement d'une logique de mise à l'emploi de chômeurs et on va vers des budgets destinés à des activités concrètes avec un lien avec l'emploi – on y reviendra.

Ensuite, on a eu les TCT et les FDIE en 1982, les ACS en 1987, les primes en 1990 – mon plus mauvais souvenir, mon plus mauvais souvenir parce que là, il y a une volonté de casser.

En plus, comme c'était mal préparé et qu'il y avait des délais à tenir, certains se rappelleront de l'époque où M. Edgard Hismans a fait envoyer par un service spécial de la poste les documents dans la nuit avant l'échéance. Il y a eu de la casse, des pertes d'emploi et des choses très difficiles et on a eu le sentiment d'un a priori antiassociatif, ce n'est pas le cas ici.

Puis, en 2002, les APE sont apparus pour ce qui concerne la Région wallonne, puisque nous avons eu entretemps l'apparition des ACS au niveau de l'ensemble du pays.

Avant la sixième réforme, il y a la troisième réforme en 1988-1989 qui a transféré à la Région différentes compétences en matière d'emploi et la sixième amène notamment la régionalisation des groupes cibles, titres-services, et les réductions ONSS sur les APE.

Quand, en 2002, vous faites référence au décret APE de 2002, mais il y a, concomitamment une réforme au Fédéral initiée par Mme Onkelinx qui était très

importante et qui est à la base de ce qu'on appelle une dérive aujourd'hui et qui est l'optimisation, la répartition des points sur plusieurs têtes. C'était impossible avant 2002. Avant 2002, il y avait des quotas régionaux. J'étais à l'époque, notamment dans les années 90, au cabinet de la ministre Miet Smet. Chaque année, les Régions envoyaient à Mme Miet Smet et son administration des caisses de papiers, pas de disquettes, rien du tout, des caisses de papiers avec tous les listings et l'agent de l'administration qui devait traiter la vérification des quotas empilaient les caisses dans son bureau. Je vous parle de 95-99, pas de contrôle. Il y avait un litige du fait du non-contrôle sur les droits de tirage, c'était 200 000 francs belges et quelques par emploi et le Fédéral ne voulait pas indexer le montant puisqu'il n'y avait pas de contrôle, on disait : c'est déjà bon comme cela.

Qu'a fait Mme Onkelinx ? Je le dis parce que cela explique une série de choses qui se sont passées. Elle a, sur deux ou trois ans, augmenté les droits de tirage de 50 %, tout bénéfique pour les Régions et elle a modifié la législation fédérale pour permettre la répartition de points sur plusieurs têtes, c'était en 2002. Et là, les plus intelligents ont compris tout de suite et en ont profité et d'autres comprennent seulement aujourd'hui ce qui s'est passé en 2002. Et vous l'avez dit à plusieurs reprises, c'est en toute légalité. Ce qui s'est produit est en toute légalité, mais vous avez aussi dit : optimisation sociale et fiscale. C'est ma première question, je ne comprends pas le mot « fiscale », optimisation sociale, oui, réduction de cotisations, mais je ne vois pas où est l'aspect fiscal de la question. À mon avis, c'est parce que c'est dans le langage commun que vous reprenez le terme, mais il y a peut-être un élément qui m'a échappé, je n'ai pas vu d'optimisation fiscale.

Tout cela pour dire qu'il n'y a pas une époque de mauvais et une époque de bons ou de justiciers aujourd'hui, il y a une évolution dans le temps, c'est vrai, mais qui est fidèle en partie aux objectifs initiaux et surtout qui est du fait du politique. Ce sont les mandataires politiques qui ont décidé de faire évoluer les modèles. Cela ne sert à rien, vous ne le faites pas, je n'entends personne le faire, mais on ne sait jamais, avec tout ce qu'on dit, ce qui peut être véhiculé dans l'opinion publique. Cela ne sert à rien de montrer du doigt les pouvoirs locaux, le monde associatif, ils ont fait avec ce qu'on leur a donné et ils ont bien fait, je pense, dans la plupart des cas.

Par rapport à votre intervention, j'apprends avec satisfaction que vous avez vu l'UNIPSO hier et j'avais une question : allez-vous vous concerter uniquement avec l'UNIPSO, je parle du secteur non marchand, ou allez-vous entamer aussi des concertations sectorielles ou est-ce au ministre fonctionnel que reviendra la responsabilité de prendre langue avec les fédérations sectorielles ?

Ma deuxième question concerne la période transitoire jusque fin 2020, vous avez été assez clair et précis sur le pourquoi de cette période transitoire, les ministres fonctionnels vont s'approprier par arrêté. Chaque ministre fonctionnel pourra-t-il travailler à son rythme ? Va-t-on avoir des arrêtés avec tel ministre à tel moment et puis, un peu après, avec tel autre ministre à un tel autre moment, et cetera ? Pourquoi pas ? Les plus proactifs pourront avancer et les autres regarderont un peu comment leurs collègues font peut-être, pour éclairer leur lanterne. C'était une question.

Vous avez dit que les communes sous CRAC ne sont pas soumises au volume global de l'emploi. Je ne le savais pas. Je me rappelle un jour avoir accompagné, quand j'étais échevin à Liège, l'échevine en charge de l'emploi auprès du cabinet du ministre pour négocier une dérogation au volume global de l'emploi. C'était forcément entre 2006 et 2012. À l'époque, on ne parlait pas – et Liège était sous CRAC – d'être non soumis, d'être dispensé au suivi du volume global de l'emploi, donc à quelle date, si vos propos sont exacts, a-t-on établi que les communes sous CRAC n'étaient plus soumises au volume global de l'emploi ? Ce point est capital parce que, soit il s'agit d'une dérogation et il y a un contrôle dossier par dossier, soit on a ouvert la brique complètement et là oui, il y a une dérive si cela a été le cas dans les termes que vous l'avez évoqué.

Une question qui se rapproche de celle de M. Lefebvre, vous avez cité les provinces, les RCA, les services de la Région et de la Fédération et les zones de secours. Vous avez été précis sur les régies communales autonomes et les zones de secours en disant que les points ne disparaissent pas, les emplois ne disparaissent pas, mais ils passeront par la commune. C'est cela que j'ai compris. Est-ce que, dans les autres cas, province, services de la Région, services de la Fédération, il y a une analogie ou est-ce que là, les emplois disparaissent ou en tout cas la subvention disparaît ? Et combien d'emplois sont concernés ?

Pour le reste, je ne vais pas réagir en parlementaire, mais je ne vois pas, par rapport à la réforme de Tillieux, indépendamment de ce que je viens de relever, où il y a une menace sur l'emploi. Honnêtement, je ne la vois vraiment pas. Parce que vos points de repère sont les mêmes. Mon affirmation est aussi un appel à confirmation. On prend 2015-2016, c'était déjà le cas, on prend une moyenne, c'était déjà le cas. Il y a un point que Mme Tillieux avait évoqué ou son cabinet en tout cas et vous ne l'avez pas repris, c'est ce qu'on a appelé le concept d'année horrible. Si en 2015 ou en 2016, il y a une année anormalement mauvaise, beaucoup de maladies, pas de remplacements tout de suite, que sais-je, y a-t-il une forme de prise en compte ou pas ? Vous êtes un défenseur, et je le suis avec vous, de l'équité, certains employeurs peuvent rencontrer vraiment une situation de malchance. Est-ce que, quelque part, au nom de l'équité, on va les rattraper d'une manière ou d'une autre ou tant pis, pas de chance pour eux ?

Dans la même veine, pour les emplois qui ont été accordés après, vous avez dit : « On les prendra en compte », mais jusqu'à quand ? Rien ne vous interdit d'octroyer des postes APE aujourd'hui, à ma connaissance, et ce jusqu'au 31 décembre 2018. Les postes octroyés le 31 décembre 2018 – et si vous êtes toujours en capacité de le faire, vous aurez une forte pression pour en octroyer – le lendemain, le 1er janvier 2019, seront-ils pérennisés ?

De même, des contrats accordés à durée déterminée, par exemple jusque fin 2018, sont-ils pérennisés ou ils n'ont pas de chance, c'était à durée déterminée, c'est fini.

Ce sont des questions précises sur lesquelles, un certain nombre d'employeurs, je ne dirais pas qu'ils s'inquiètent, mais ils aimeraient avoir des réponses.

Je suis votre exposé, vous avez évoqué le sport de haut niveau et vous avez évoqué, en parlant de M. Madrane, d'un budget de 830 000 euros. S'agit-il du budget APE sportif de haut niveau ou du budget du ministre Madrane hors APE relatif au sport de haut niveau ? Petite précision.

Vous avez évoqué les 4,6 % d'employeurs qui ont utilisé un peu trop d'ingénierie sociale – je le dis avec mes mots – et vous avez dit, j'ai essayé de noter au vol : « Situation anormale lorsque le point moyen est supérieur à 150 % de la moyenne des employeurs ». C'est supérieur à 150 % ou c'est inférieur à 150 % ? Je veux dire...

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - (réaction hors micro)... de 150 % de la valeur moyenne. C'est donc au-delà de 150 %.

M. Drèze (cdH). - La valeur d'un point est de 3 000 et quelques euros.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je pense que le calcul, c'est 4 600 euros.

Si la valeur moyenne est au-delà pour la commune ou le CPAS, là, on a tenu compte d'un rectificatif et je vais vous réexpliquer dans le détail.

M. Drèze (cdH). - Je pensais que, quand en moyenne, pour un emploi, il y avait moins de 1,5 point on était pénalisé. Ce n'est pas cela ?

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - C'est la valeur du point. Ce sont les 3 000 euros. Ce n'est pas le nombre de points. C'est la valeur du point.

M. Drèze (cdH). - La valeur du point est forfaitaire et la même pour tout le monde.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je vais vous l'expliquer.

M. Drèze (cdH). - C'est une question de se comprendre.

Pour le reste, je reviens à ce que j'avais préparé. Une remarque au passage, c'est vous qui portez la réforme. C'est très clair. Vous l'avez cité implicitement, elle est concertée avec vos collègues en première ligne, Mmes Greoli et De Bue. C'est ce qui fait la cohésion du Gouvernement.

Je pense qu'au cdH, on n'a pas entendu une voix crier « Jeholet fait n'importe quoi. » Non, la réforme a été concertée et elle rencontre très largement ce que nous souhaitons. Je le dis avec beaucoup de simplicité, plus largement que la réforme précédente initiée avec Mme Tillieux, pour laquelle on avait des points de convergence, mais aussi quelques craintes.

Peut-être une manière d'aborder la réforme, ce qui a été fait au premier juillet 2017 au niveau des SIPP, par Mme Tillieux, est bien fait. Est-ce cette philosophie-là qui va être mise en œuvre, c'est-à-dire à partir d'une date donnée ? C'est au couperet, une date. Plus de points, plus de réduction, un subside et on ne vérifie plus que le maintien du volume global de l'emploi. Peut-on l'énoncer de manière aussi simple que cela ? Est-ce cela que les employeurs vont vivre très concrètement dans leur gestion de structure, que ce soit associatif ou pouvoirs locaux ?

Avec une question subsidiaire, j'avais déjà eu l'occasion de vous le dire, qui connaît le volume global de l'emploi ? Je suis président d'association, vous le savez bien. Je préside le plus SIPP de Wallonie. La première chose que j'ai faite, j'ai téléphoné au FOREm « Pouvez-vous me donner mon volume global de l'emploi ? », que je sache dans quelles balises je peux gérer. Impossible d'avoir la réponse. Le FOREm ne connaît pas mon volume global de l'emploi. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu plusieurs décisions successives, parce qu'après ces décisions il y a eu des emplois créés, parce que c'est une ASBL parmi des milliers d'autres, parce que certaines données sont informatisées et d'autres pas, parce que certains dossiers sont archivés. Manifestement, pour le FOREm, cela a peut-être progressé, c'est une quasi-mission impossible à court terme de donner à l'employeur son volume global de l'emploi, des références.

C'est très dangereux, Monsieur le Ministre. Cela laisse entendre qu'on peut faire ce qu'on veut maintenant. On a un subside et il ne sera plus contrôlé.

Moi, jusqu'à preuve du contraire, c'est ce que je vis. C'est très dangereux.

Je souhaite aujourd'hui ou dans les prochaines semaines, comme député wallon, être rassuré sur les capacités de l'administration, FOREm, DGO6, c'est vous qui voyez. Je suis, petites parenthèses, heureux que vous travailliez avec la DGO6. Je crois que c'est très bien, pas exclusivement, mais que vous travaillez aussi avec la DGO6. Ce serait bien que tous les employeurs connaissent officiellement le VGE à la virgule et à la décimale près et qu'ils puissent alors respecter l'esprit de la réforme que vous initiez aujourd'hui.

Sur la trajectoire budgétaire, il est évident que ce qu'on fait ici, c'est pour éviter que l'optimisation sociale ne continue, puisque avant c'était au Fédéral, maintenant c'est chez nous et qu'on n'a pas la capacité d'avoir des budgets qui se déploient comme cela. Une fois que votre réforme est faite, avez-vous une trajectoire budgétaire ? Permettra-t-elle de payer les indexations ? Permettra-t-elle éventuellement de faire un peu plus ou à défaut de faire un peu moins que l'existant ?

Si vous aviez les moyens de faire un peu plus, avez-vous des projets pour développer quelque chose de nouveau ? En particulier avec une enveloppe qui est moins utilisée que l'on ne le pensait avec les aides impulsion, avez-vous dans vos cartons de développer quelque chose de nouveau ?

J'avais une dernière question avant d'arriver sur les indus.

C'est une question qui revient souvent, mais je n'ai jamais entendu de réponse extrêmement précise.

Chaque association, chaque pouvoir local quelque part, mais chaque association surtout va avoir un ministre fonctionnel, cela peut être vous, cela peut être un autre. S'il en a plusieurs, ce sera le ministre principal, c'est ce que j'ai compris, celui qui octroie le subside le plus important. Que fait-on des ASBL qui n'ont aucun ministre fonctionnel ? Je vous garantis qu'il y en a. Il n'y en a pas une, il n'y en a pas dix. Il y en a peut-être des centaines. Ce sont un peu des sans voix. Il y a une fédération, la CODEF, en région liégeoise, mais pour le reste, a-t-on mesuré cette zone grise d'associations qui ont des points APE et qui n'ont pas aujourd'hui de ministre fonctionnel ? Comment va-t-on traiter cette situation ?

Pour ce qui concerne les indus, je vous l'ai dit dès ma première question orale, je partage votre approche. Vous avez refait tout l'historique tantôt de manière très claire, chronologiquement, avec tous les détails. Vous dites que maintenant, pour une raison d'équité, il faut sortir de cela et récupérer les indus depuis 2014.

Dans une de mes ASBL, j'ai reçu votre courrier, le courrier du FOREm. Dans ce courrier, on détaille, année par année et poste par poste, le montant subsidié et le montant dépensé connu par le FOREm. Puis, on nous dit « Donnez-nous les éléments que nous ne connaissons pas : le coût du secrétariat social, le coût de l'assurance,

le coût du déplacement du domicile au travail, des éléments comme cela ». On a commencé à chercher et on répond. Résultat des courses, pour 90 % des postes, on ne doit rien rembourser en réalité.

Quand vous dites, de mémoire, 15 millions, vous n'aurez jamais 15 millions. À la limite, peu importe, ce qui compte, c'est d'appliquer l'arrêté 2013 et de revenir à une équité. On est bien d'accord que les ASBL vont pouvoir donner par courrier administratif, comme vous l'avez prévu, des éléments complémentaires, dans certains cas, il n'y a pas eu d'indu. Le subside a été effectivement dépensé à l'emploi concerné.

Pour le reste, pouvez-vous me confirmer ou pas que, quand il y aura vraiment un remboursement à faire, si l'ASBL a des difficultés, un plan d'apurement sera possible et éventuellement dans quelles conditions de délai ? Ces choses ont-elles été discutées ? Des balises sont-elles prévues d'ores et déjà par rapport à ces éventuels plans d'apurement ?

Je vous remercie pour l'écoute à ces différentes questions.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, effectivement, il y a déjà une série de questions qui ont été abordées. Je le ferai moi aussi, en signalant qu'on a procédé à une première analyse de la réforme telle que vous l'envisagez. Il y a évidemment de multiples questions qui restent en suspens, d'où l'intérêt de ce débat dont je me réjouis. J'espère qu'on aura les réponses à la plupart.

Effectivement, il y a des risques avec les éléments qui nous sont connus, qui pèsent sur les employeurs, par conséquent aussi sur des travailleurs. Vous l'avez rappelé, ce sont 60 000 travailleurs et plus de 4 000 employeurs dans les différents secteurs, dans des secteurs qui sont effectivement, on le sait aussi, vous l'avez dit, essentiels qui ne sont bien souvent assurés par aucun autre service dans le secteur du non-marchand, les services de proximité pour les citoyens dans les communes et dans l'enseignement.

Vous avez finalement préparé et annoncé un système APE transitoire, qui va commencer dès janvier 2019 jusque 2 020, alors que les balises mêmes pour la réforme elle-même ne sont pas définies clairement.

Les critères de la réforme se basent sur le diagnostic que vous faites du mécanisme actuel, mais nous, actuellement, nous ne connaissons pas et nous ne savons pas quelles sont les balises qui vont être mises. J'y reviendrai.

Nous pensons que le principe du transfert des aides à l'emploi vers les ministres fonctionnels est un bon principe. Nous l'appuyons.

Mais nous ne voulons pas que, dans les faits, cela puisse aboutir à un affaiblissement ou à la disparition d'associations qui assurent ces services de proximité qui sont essentiels. Il faut pouvoir garantir que les volumes globaux de l'aide aux différents secteurs, que pour les aides à l'emploi et à la subsidiation il n'y aura pas de définancement du secteur de manière globale. C'est essentiel et la question sera évidemment posée.

Des balises budgétaires, la trajectoire budgétaire, qui vont être, non plus le fait de votre ministère, mais le fait des ministères fonctionnels, qui auront besoin pour mettre en place leur politique et pour garder et garantir le volume de l'emploi, auront besoin de moyens supplémentaires et des budgets chaque année. Quelle sera l'évolution et comment sera contrôlé ou mis en place par le Gouvernement, l'assurance de ces trajectoires budgétaires pour chacun des ministres fonctionnels ?

Par rapport à la réforme elle-même – et puis je parlerai de la partie transitoire parce que c'est évidemment important, vous l'avez dit – vous avez expliqué un petit peu vos motivations à la mettre en place, à la mettre en œuvre, la première, et cela rejoint en partie ce que M. Drèze vient de dire, vous évaluez le dévoiement du principe de la remise à l'emploi des moins qualifiés. Or, d'une part, les chiffres ne vous donnent pas vraiment raison. Quand on examine les chiffres, on a 29 % des personnes employées qui sont de niveau Bac et Master. Les autres 70 % ont moins que le CESS.

C'est un premier élément.

Comment expliquez-vous alors votre diagnostic ?

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Ce n'est pas ce que j'ai dit tout à l'heure.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Par ailleurs, le décret de 2 002 ne définit pas cet objectif. J'ai relu le décret. Je n'étais pas là à l'époque, mais j'ai relu le décret et je ne vois nulle part dans le décret l'objectif ou la détermination de donner et de mettre à l'emploi les profils les moins qualifiés.

L'évolution des mécanismes de subsidiation tels qu'ils sont faits a permis d'engager des personnes qui, effectivement, pour un certain nombre d'entre eux ont un niveau d'études parce qu'ils rendent des missions qui attendent bien ce niveau d'études là. Et je pense en particulier à l'enseignement, même si on a un certain nombre de personnes dont les profils sont des logopèdes, des éducateurs et des puéricultrices, et ce sont des personnes qui ont un niveau qualifié meilleur par rapport aux emplois moins qualifiés. Et nous pensons important, évidemment, qu'en particulier dans le secteur de l'enseignement on ait ces niveaux de

qualification par rapport à l'enjeu de l'éducation des enfants.

Un élément que vous évoquez est la transparence. La transparence attendue dans l'attribution des subsides puisque vous dites que l'on a attribué des points sans critères. Cela peut peut-être être vrai pour un certain nombre de postes ou d'emplois, mais comment allez-vous nous donner cette transparence à partir du moment où la publication du cadastre que l'on pouvait attendre n'arrivera qu'après l'entrée en vigueur du décret ?

Vous avez expliqué tout à l'heure qu'il a été procédé au screening de toutes les ASBL par l'administration pour déterminer quelles sont les ASBL actives dans quels secteurs. Et donc est-il prévu que vous communiquiez ce screening aux ASBL en leur disant : « Nous vous avons casé à tel endroit » ou bien, comme l'évoque mon collègue, y aura-t-il des ASBL qui ont été mises à un endroit alors qu'elles ne s'y retrouvent pas nécessairement ? Comment faites-vous ce classement, ce calcul ? Comment sont considérées les ASBL qui travaillent sur différents secteurs, qui font de l'éducation à la citoyenneté par l'environnement ou l'éducation à l'environnement par différents mécanismes ? Il y a des tas de secteurs qui ne peuvent pas être catalogués de manière aussi précise.

Ce screening, si vous l'avez fait, pourrait-il nous être communiqué ? Est-il envisagé de le remettre aux ASBL pour leur dire, finalement, où elles se situent et de quel ministre fonctionnel elles dépendront à l'avenir pour leurs subsides ?

Vous évoquez le fait que chacun des ministres fonctionnels prendra les arrêtés ministériels et qui vont définir leurs critères à un rythme, vous l'avez dit, qui pourra être différent. Cela dépendra de chaque ministre, certains pourront aller plus vite pour assurer le transfert budgétaire. Heureusement, vous l'avez bien dit, on fera les transferts budgétaires quand on aura un accord sur les arrêtés.

Comment assurer un des principes que vous estimez important, à savoir l'équité à partir du moment où les critères vont être élaborés ? Premier demandeur, premier servi ? Comment va-t-il y avoir une certaine organisation des critères et une certaine harmonisation des critères ? Chaque ministre pourra-t-il mettre ses critères ? Comment assurer une équité entre deux ASBL qui auront été placées par le screening que vous avez fait, à un endroit ou à un autre et qui n'auraient pas, nécessairement, du coup, les mêmes critères, les mêmes accès à la subsidiation ?

En ce qui concerne la fin des aides à l'emploi. Vous annoncez – et cela sera déjà mis en place dans la période transitoire – la fin des aides à l'emploi pour les zones de secours, les zones de police, mais aussi les provinces.

Pour les zones de secours et les zones de police, vous avez évoqué la possibilité que les communes qui ont donné leurs points à ces deux structures puissent les récupérer. Avez-vous l'information sur les communes qui sont dans ce cas ? Avez-vous une idée du volume de l'emploi que cela représente de la part des différents pouvoirs locaux pour les communes ?

Vous avez évoqué la fin des aides à l'emploi pour les provinces alors qu'elles persistent pour les associations de communes. Cela s'inscrit-il dans une nouvelle supracommunalité ? Je vois mon collègue du Brabant wallon qui sourit, mais évidemment on peut évoquer cette province dont je proviens également.

Vous avez dit aussi qu'il ne peut pas y avoir de perte d'emplois. Les pertes d'emplois, j'entends bien, il y en aura puisqu'il y a des ASBL qui ne seront plus subsidiées. Le calcul du volume de l'emploi va-t-il être pour chacun des employeurs ? Confirmez-vous bien cela ?

Comment va être assuré le contrôle de ces dispositions notamment pour les pouvoirs locaux ? Comment vont-ils faire ? Actuellement, et vous avez évoqué plusieurs fois la nécessaire simplification administrative, des employeurs que je connais et qui m'ont contactée, la charge administrative de remplir les formulaires tous les mois n'est pas particulièrement élevée. Maintenant, les fonctions de contrôle, peut-être.

Mais il n'est pas évident que ce système l'allègera parce qu'il n'y avait pas nécessairement beaucoup de besoins en la matière. Maintenant, j'entends bien les besoins pour le FOREm en matière de contrôle et la nécessaire simplification administrative notamment par la connexion des bases de données qui, soit dit en passant, existent quand même déjà. Les bases de données, vous avez évoqué quelque part qu'elles n'étaient pas les mêmes, elles sont connectées puisqu'il y a des interactions entre les services.

Je parlais des balises pour les différents ministres, des balises dans les orientations et les choix des ministres fonctionnels, comment sera-t-il préservé des moyens pour de nouveaux projets ? Et notamment pour des politiques transversales ?

Vous évoquez la concertation ; elle commence seulement. Vous avez rencontré hier l'UNISPO, c'est bien qu'elle démarre. Cela aurait sans doute été utile, en tout cas pour un certain nombre...

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je les ai rencontrés avant.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Pour la concertation sur ce dossier, vous nous avez dit tout à l'heure que vous allez les rencontrer demain.

(Réaction d'un intervenant)

L'Union des villes et communes et le GPSW, d'accord.

Vous avez basé votre diagnostic sur une analyse fine du secteur. Ce rapport nous est-il accessible ? C'est ce fameux rapport APE que l'on n'a plus depuis la réforme. Pourra-t-on en bénéficier pour avoir tous les détails de l'analyse qui a pu être faite ?

En ce qui concerne la réforme, j'aurais voulu avoir une explication des différences qui existent dans la moyenne des points. C'est peut-être un détail, mais avez-vous une explication sur les différences entre les pouvoirs locaux - puisqu'on a une moyenne de 2,78 points par travailleur -, le secteur non marchand - 4,25 points - et pour la convention enseignement - 8,53 points par travailleur. Y a-t-il une explication à cette différence ?

Vous annoncez aussi une modification du régime de travail. Pouvez-vous nous préciser en quoi ?

En ce qui concerne le calendrier prévu par rapport à la concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous avez évoqué la conclusion d'accords avec les différents ministres de la Fédération. Quel serait le calendrier de travail puisque, là aussi, le dialogue commence maintenant ?

Concernant la période transitoire que vous avez prévue, un certain nombre d'employeurs vont être impactés dès janvier 2019 et d'autres en 2020. J'aurais voulu être sûr de la manière dont vous évoquez le calcul de l'aide annuelle pour les employeurs. Ce sera bien indexé ? L'indexation sera-t-elle bien intégrée dans le calcul ?

Comment cela va-t-il se passer pour les refus d'octroi entre-temps ? Depuis quelques mois, il y a déjà eu des questions ici sur des refus de renouvellement ou d'extension. On se demande si ce n'est pas pour réduire l'enveloppe que les refus sont faits. A-t-on déjà une idée du nombre d'emplois déjà concernés actuellement par ces refus de renouvellement ou d'extension ?

Qu'en sera-t-il des dossiers qui ont été octroyés en 2016 ou en 2017 pour une durée déterminée et qui finissent en 2019 ? Comment cela va-t-il se passer puisqu'une demande de renouvellement ne peut pas être faite dans le cadre du décret actuel ? En effet, le décret sera limité au 31 décembre 2018.

Actuellement, les refus d'extension ou de renouvellement des points insécurisent. Il y a des difficultés très concrètes pour les employeurs du secteur et en particulier dans le secteur non marchand. Avez-vous des indications ? Y a-t-il des demandes venant des pouvoirs locaux dans ce cadre ou est-ce seulement le secteur non marchand qui est touché par ces refus actuels ? Avez-vous une idée du nombre d'associations touchées ? Quelles sont les justifications données à ces refus ? Sur quelle base ?

Une question déjà évoquée, ce sont les décisions par rapport aux APE plan Marshall - on les a abordées ici, en commission - qui étaient toujours en attente de renouvellement, alors qu'elles avaient été déposées dans les délais et étaient conformes. Cela pose un problème de trésorerie pour les associations. Ce problème a-t-il été réglé maintenant ? Les employeurs peuvent-ils être rassurés à ce niveau ?

Vous évoquez aussi dans votre projet l'idée du plafonnement à 150 %, de manière à rétablir une certaine équité. Vous évoquez le fait que ce dépassement des 150 % ne concerne actuellement que 4,6 % des employeurs. Cela veut dire combien d'employeurs ? Pouvez-vous nous dire aussi qui sont ces employeurs ? Je ne demande pas leur nom, bien sûr, mais quelle catégorie ? Est-ce que ce sont des pouvoirs locaux, des associations ? Dans quel secteur ? Est-ce que ce sont toutes des associations travaillant dans le même secteur ?

Avec ce plafonnement, cela voudra dire que de plus gros employeurs ou des employeurs qui auraient des travailleurs âgés - parce qu'ils ont mis en place une politique d'engagement ancienne ou qu'elles sont eux-mêmes des associations plus anciennes qui ont gardé leur personnel qui a progressé dans la structure - seraient plus impactés ou en tout cas seraient amenés à rendre une proportion plus importante et auraient de facto une diminution de leurs ressources. Dès lors, quelle est la logique ou l'hypothèse derrière ce plafonnement à 150 % ?

Les employeurs se posent aussi beaucoup de questions sur les indexations sur les crédits d'ancienneté qui ne sont pas repris dans la formule que vous proposez. Se pose aussi la question de la récupération du fonds de roulement, les 24 millions d'euros du début de janvier 2019. Les associations sont-elles bien au courant que c'est au moment du basculement que les moyens ne suivront pas ? Comment peut-on anticiper des risques de trésorerie qui pourraient se poser pour de nouvelles associations ? Le paiement trimestriel, ce sera à partir de 2019 ou bien à partir de la réforme de 2021 ? Je ne sais plus.

(Réaction d'un intervenant)

Ce n'est pas encore déterminé, d'accord.

(Réaction d'un intervenant)

La question pourra effectivement se poser si le paiement trimestriel commence dès 2019. Le premier trimestre de 2019 risque d'être très difficile pour les associations.

Se pose également la question de la capacité du FOREM à gérer la mise en place de tout le nouveau programme informatique qui sera nécessaire.

Il reste la question des trop versés. Puisqu'elle a déjà été abordée, je vais l'inclure dans le débat pour ne pas être en reste. Cela concerne les 2 670 courriers qui ont été expédiés aux organismes qui auraient bénéficié d'un trop versé. Avez-vous une information à nous donner sur le nombre de courriers qui ont été envoyés aux pouvoirs locaux et au non marchand ? Sont-ils impactés de la même manière ? S'il y a une différence, comment l'expliquez-vous ?

M. Drèze a expliqué les réactions du secteur sur le fait que, suite aux informations demandées par le FOREm, les employeurs peuvent expliciter les mécanismes et constater qu'il n'y a pas eu de trop versé.

Ils pourront répondre que les sommes réclamées ne sont effectivement pas dues. J'aurais voulu savoir combien de temps les ASBL et le secteur ont pour réagir et s'ils ne risquent pas d'être pénalisés si la recherche des informations qui leur sont demandées leur prend plus de temps.

Comment expliquez-vous que les clôtures mensuelles examinées par le FOREm ne mettent pas plus rapidement le doigt sur d'éventuels trop versés ? Comment se fait-il que le programme informatique ne l'identifie pas plus rapidement, ce qui éviterait de devoir revenir trois ans en arrière avec des conséquences importantes pour certaines ASBL ?

L'élément important pour Ecolo, est le fait que les montants reversés restent bien dans le secteur. J'espère que vous pouvez nous garantir que les montants seront bien réaffectés au dispositif APE, donc affectés à l'emploi.

Je vais m'arrêter à ces 52 questions dans un premier temps.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je pensais, Monsieur le Président, que nous pratiquions l'alternance. M. Henquet ne prend plus la parole ?

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - Vous êtes annoncé en grand nombre.

M. Legasse (PS). - J'avais une série de questions, permettez-moi de revenir sur chacune d'entre elles, tant pis si certaines ont déjà été posées.

La réforme adoptée en première lecture par le Gouvernement wallon comporte un mécanisme de plafonnement de la gestion des points. Un système de fourchette serait appliqué pour limiter le mécanisme. Comme M. Drèze, je n'avais pas bien compris - manifestement ce n'était pas clair puisque je ne suis pas le seul à ne pas avoir compris, sinon j'aurais pu être inattentif - la valeur du point propre ne pourrait

dépasser, par exemple, une fois et demie la valeur du point initial. Pourriez-vous revenir là-dessus parce que ce n'est pas très clair dans mon esprit ? Pour moi, la valeur est limitée à 3 000 euros et je ne vois pas très bien.

Cette clé sera arrêtée par le Gouvernement wallon. Pourriez-vous livrer les explications quant à la prise en compte des montants relatifs aux réductions, en regard de ces plafonnements et de cette limite ? Pourriez-vous également nous faire part des taux moyens de réduction de montants attendus par l'introduction de ce mécanisme ? Tout à l'heure vous parliez de la problématique du transfert qui n'avait pas été prévue lors du transfert vers la Région de la réduction des cotisations. Ici, c'est d'autant plus important de comprendre le mécanisme du plafonnement et ses impacts sur les réductions et les moyens de réduction de cotisation sociale.

Comment envisagez-vous le calcul dans les cas de cession de points aux ASBL pour les services sous-traités par les communes ? C'est une question récurrente, mais je me permets d'insister parce que c'est une question importante.

Les employeurs ayant recouru fortement à l'ingénierie des réductions de cotisations sociales - un point par contrat APE, c'est très intéressant - en fonction du nombre de points APE risquent-ils d'être pénalisés par ce mécanisme de plafonnement ? Je suis sûr que oui, mais j'aimerais vous entendre à ce sujet. Pourriez-vous en expliquer le principe ?

Par ailleurs, vous supprimez les passeports APE, y compris pendant la période de la phase transitoire. J'ai le même questionnement que Mme Ryckmans. Ce n'est pas clair non plus. Ce serait intéressant que vous preniez le temps d'expliquer ce qui va se passer pendant la phase transitoire pour les uns ou pour les autres, qu'ils aient renouvelé, qu'ils aient une extension, qu'ils n'en aient pas ou qu'ils n'aient pas eu durant la période de référence 2015 et 2016 de « bons résultats ».

Par ailleurs, vous libérez les employeurs de toute condition d'embauche des travailleurs. N'y a-t-il pas là une contradiction - c'est une réflexion et non une question - avec votre réflexion sur les objectifs de mise à l'emploi des publics éloignés ? Pour ma part, je pense que oui.

Du point de vue du secteur des pouvoirs locaux et du secteur public, un tableau statistique présente le nombre de points octroyés relevant de la compétence Fédération Wallonie-Bruxelles comme non pertinent. J'avoue que je n'ai pas bien compris, mais c'est peut-être un détail dans la nôtre. Le nombre de points octroyés relevant de la compétence Région wallonne s'élèverait à 100 %, selon le même tableau statistique de la note. Je ne sais pas si voyez de quel tableau il s'agit.

Aujourd'hui, il est établi qu'au niveau du secteur public, dans les compétences relevant de la Fédération, les secteurs de la petite enfance et de l'Aide à la jeunesse comptabilisent 576 points. Ce volume de points représente 115 emplois équivalents temps plein, j'imagine, dans des secteurs importants liés à l'enfance, à la jeunesse, au parcours de vie dans leur ensemble. Ces emplois sont-ils répertoriés dans une autre catégorie ? Si oui, laquelle. Sinon, comptez-vous les prendre en compte ? Quel sort allez-vous leur réserver dans votre projet de réforme ?

Par ailleurs, un autre tableau présente les points APE du secteur non marchand et de l'enseignement à partir des mêmes sources. Pour la convention Enseignement, les chiffres établissent à 14 730 le nombre de points APE octroyés et à 1 726 les équivalents temps plein en emploi. Le détail des employeurs est renseigné comme non pertinent également - la mention « non pertinent », j'imagine qu'il y a une explication - et ne précise pas la part des emplois APE de l'enseignement qui dépendent du réseau officiel et du réseau libre. Ce serait également intéressant d'avoir cette clarification. Pourriez-vous nous préciser davantage les chiffres ? Combien d'emplois et de points APE sont aujourd'hui dévolus respectivement à l'un et à l'autre réseau ? Sont-ils par ailleurs comptabilisés dans votre note ?

Le projet de réforme critique le dispositif d'aide à l'emploi par le biais d'une analyse de points d'emploi et de budget. Vous êtes donc relativement critique et vous parlez d'objectifs loués ou de déviations. Je trouve d'ailleurs, je ne suis manifestement pas le seul, à trouver certains des mots utilisés un peu fort. Je sais que des mots sont à la mode, mais « déviance », « amnistie », je me joins à ce que M. Drèze disait tout à l'heure, je ne pense pas que l'on puisse parler de déviance, mais simplement d'évolution du dispositif en fonction des circonstances. C'est en aparté, ce n'était pas une question, vous l'aurez compris.

Les objectifs de maîtrise budgétaire et de simplification constituaient la charpente de la précédente réforme entamée par le précédent Gouvernement, réforme à laquelle vous avez mis un terme. Par contre, nous pouvons nous réjouir en conséquence que les objectifs figurent également dans votre projet. Par contre, vous estimez que les décisions d'octroi relèvent du fait du prince. Là aussi, j'aurais préféré ne pas lire ce genre de chose. Vous êtes municipaliste comme moi et d'autres dans cette salle. Je n'ai pas le sentiment, quand on introduit un projet charpenté avec un service derrière, que le fait du prince soit à prendre en ligne de compte. Je ne voyais pas les choses de la sorte, peut-être n'avez-vous pas pu bénéficier d'emploi APE, mais je pense savoir que Herve a pu en bénéficier. À moins que vous n'étiez très proche du prince... L'expression se laisse employer pour de grands effets de manche, mais elle ne reflète pas une réalité, convenons-en.

En matière de contrôle, comment pouvez-vous affirmer qu'il y a eu absence de contrôle et aucune évaluation ? Je reviens par rapport aux indus. Si c'est le cas, il eût fallu travailler davantage sur le contrôle annuel. D'autres l'ont dit avant moi, même s'ils ont utilisé d'autres mots, je pense que ces indus ne devraient pas faire l'objet de remboursement, mais de facturation. À l'instar de ce que M. Drèze a dit tout à l'heure, quel que soit l'employeur, quel que soit le secteur, les frais inhérents au contrat sont bien supérieurs à la valeur du point et même à la valeur du point qu'ils n'auraient pas dû percevoir, qu'il s'agisse de frais de secrétariat social, de frais liés à d'autres charges inhérentes à l'emploi de personnel. Je ne pense pas que les associations du non-marchand qui en ont bénéficié le cas échéant de montants certes supérieurs et éventuellement indus aient acheté un immeuble ou des véhicules avec, sauf à me prouver le contraire et à trouver le cas unique où cela se serait produit.

Par contre, vous semblez opérer une espèce de *tabula rasa* et vous comptez passer par la Commission interministérielle qui ne se serait pas réunie. J'ai ici la preuve qu'elle s'est réunie, sans doute pas assez au goût d'aucuns.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Vous parlez de la Commission interministérielle qui ne se serait pas réunie. Il semblerait qu'elle ne se soit pas réunie assez souvent à votre goût, mais manifestement elle s'est réunie quand même.

Vous comptez vous passer de cette commission pour décider, le cas échéant, seul de sanctions. Ce qui veut dire que le ministre de l'Emploi supporterait seul la responsabilité de la sanction à l'égard des employeurs sans tenir compte de l'avis d'autres opérateurs tels que le FOREm ou la DGO6. Vous vantez donc l'implication importante dans votre projet.

Par ailleurs, à ce sujet-là, une digression et une question à la fois : à l'instar de ma collègue, Mme Ryckmans, je me demande dans quelle mesure on peut parler d'équité quand on va proposer au ministre fonctionnel de définir les critères et peut-être même de définir plus que les critères par arrêté. Je me demande dans quelle mesure le dispositif sera encore lisible et il sera équitable dès le moment où il dépend des ministres fonctionnels. Non pas que ce soit une mauvaise idée, mais je pense qu'il faut établir une sorte de balise et de cadre assez fixe pour qu'il n'y ait pas justement iniquité et critère à ce point différent.

D'ailleurs, vous procédez autrement avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque là il ne s'agit pas de confier au ministre fonctionnel une certaine liberté d'action. Certes, on n'est pas au même niveau de pouvoir, mais vous parlez d'une convention.

Je comprends, ce sont des institutions différentes, mais peut-être aurait-ce été différent si vous étiez en

majorité en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais ce n'est pas une provocation, c'est juste une petite taquinerie.

Les enveloppes actuellement dévolues aux pouvoirs locaux secteur public, secteur marchand et non marchand, seront-elles maintenues ? La question est quand même essentielle.

Tout à l'heure, vous disiez que vous garantissiez la masse. D'abord, vous ne la garantissez pas puisqu'il y a une diminution de 18 millions, ce sont 6 000 points quand même.

Le plan en masse est garanti, mais ce n'est pas une garantie pour l'emploi. Là, je rejoins Mme Ryckmans, contrairement à M. Drèze, je pense que la diminution est une réalité et elle se fera forcément au détriment d'employeurs et surtout d'employés.

Selon vous, une des motivations de votre réforme serait le principe que le principe initial du système aurait été détourné et que les APE ne serviraient plus en priorité à insérer des publics plus éloignés de l'emploi. Là, j'ai la même lecture que Mme Ryckmans de votre tableau que j'ai repris sous les yeux, parce que j'étais inquiet de votre réaction. Sauf à considérer que le secondaire supérieur est aujourd'hui encore un diplôme à ce point valorisable et qu'il donne accès à l'emploi – ce qui n'est pas mon sentiment et ma lecture –, c'est bien effectivement près de 70 % de gens qui sont éloignés et qui bénéficient de ces aides. Pour moi, c'est un bon chiffre et un bon taux de réussite par rapport à l'objectif initial.

Selon vous, une des motivations de votre réforme serait que le principe initial du système aurait été détourné. Je ne pense pas.

Je me permets quand même d'insister sur ce point, mais ce sont vos documents, je me suis juste permis de reprendre les documents.

Votre critique du dispositif...

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Moi pas, je ne les connaissais pas par cœur, mais je les ai donc relus.

L'objectif initial, M. Drèze l'a rappelé, il est remonté assez loin dans le temps d'ailleurs. On sait ce qu'il était. En tout cas, en 2002, le remplacement des divers dispositifs a été une simplification réelle qui a permis effectivement, comme cela a été dit, une ingénierie sociale, mais qui a aidé bon nombre de communes et pas uniquement, en ce compris Herve.

Je voulais insister sur le fait que la réforme d'aujourd'hui n'est pas moins nécessaire, mais elle ne doit pas remettre en cause certaines choses, notamment quand vous critiquez le dispositif par rapport à ses effets

et par rapport au résultat chiffré. Nous n'avons pas la même lecture des chiffres.

Par contre, paradoxalement, alors que vous critiquez cette évolution du dispositif trop peu centré, selon vous, sur les publics éloignés du marché de l'emploi, la réforme que vous proposez ne prend absolument pas en compte l'éloignement du marché du travail. Moi, je ne l'ai pas perçu. Peut-être pourriez-vous nous l'expliquer.

Notre question est simple : en quoi votre réforme va-t-elle rencontrer votre objectif annoncé d'une insertion prioritaire des publics les plus éloignés de l'emploi ? Je ne comprends pas, je ne comprends d'autant pas qu'il n'y a pas de lien entre le volume de l'emploi et les points accordés, puisque vous cassez ce lien. On peut très bien licencier du personnel et conserver l'accès aux aides puisque ce n'est plus une obligation.

Je voulais aussi revenir sur la problématique du sport de haut niveau comme d'autres l'ont fait. Certes, cela représente sept ou huit millions que vous semblez vouloir garantir. En quoi les sportifs de haut niveau qui ont bénéficié de ces aides ne pourraient-ils pas continuer à en bénéficier ? Pourquoi vouloir absolument casser l'outil et proposer une enveloppe fermée si ce n'est pour demander à la Fédération d'intervenir davantage et de financer davantage sur ses fonds propres ? Vous l'avez dit tout à l'heure, je voulais corriger une chose que vous avez peut-être laissé entendre ou alors c'est une paranoïa de ma part, mais le club de football de ma commune ne bénéficie pas de point APE, même s'il ne joue qu'en deuxième amateur et je pense que le problème n'est pas dans la répartition dispersée des moyens de la Fédération. Le problème est ailleurs. Ne changeons pas de sujet. Le problème, en quoi ces aides APE aux athlètes de haut niveau sont reprochables ? Pour moi, elle ne l'est pas. Les athlètes de haut niveau ne sont pas tous universitaires et ils auront par ailleurs à un moment donné une autre activité professionnelle que leur activité sportive de haut niveau.

Je voulais aussi revenir sur les indus.

Certes, 15 millions, cela peut paraître beaucoup, mais au regard du milliard, vous conviendrez avec moi que c'est marginal, c'est à peine un peu moins que les 18 millions que vous voulez récupérer d'ici l'an prochain déjà.

J'en ai terminé, pour une première série de questions, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Comme je le dis souvent, toute réalité peut être différemment interprétée, cela dépend simplement : l'angle d'observation qu'on prend initialement. Forcément, mon discours va trancher par rapport à celui de mes prédécesseurs.

Je trouve, moi, Monsieur le Ministre, que je pourrais qualifier votre réforme de deux qualificatifs : je la trouve cohérente et pertinente.

Elle est cohérente parce qu'elle s'inscrit dans la droite ligne de ce que vous avez rédigé dans la DPR, à savoir la promotion du marché de l'emploi, essayer d'être beaucoup plus efficace tout en veillant évidemment aux deniers publics.

Deuxièmement, elle est pertinente, et ce, à deux aspects parce que, d'une part, vous corrigez les erreurs, voire les errements du passé, et, d'autre part, vous allez même plus loin, vous apportez une valeur ajoutée en prenant des mesures supplémentaires que j'ai envie de souligner.

Premier point, vous corrigez les errements du passé, vous l'avez cité, vous avez cité les cinq ou six points qui, pour vous, faisaient l'objet de modifications. C'est vrai que plus on y réfléchit, au plus on se dit que c'est quand même assez incroyable ce qui s'est passé durant des années, quand on parle de modifier cette opacité, aucune visibilité sur les points octroyés, sur les bénéficiaires respectifs, des points sont accordés à certaines associations pas à d'autres et on ne sait pas pourquoi.

Vous avez parlé du budget incontrôlé. C'est vrai que si on y fait gaffe, c'est 1 milliard aujourd'hui, demain ce sera 1,3 milliard. Moi, je ne peux m'empêcher évidemment, on vit ce paradoxe, vous êtes une semaine dans la majorité, une semaine dans l'opposition, d'abstraire la gestion de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec la gestion du Gouvernement et de la Région wallonne.

Quand on vous reproche d'être attentif, à ne pas endetter, surendetter – c'est un leitmotiv dans notre formation – la Région wallonne, de veiller à limiter les déficits annuels et que, de l'autre côté, dans la semaine suivante, je suis de l'autre côté, je vois qu'on pond un pacte d'excellence qui va coûter 1 milliard et quand je demande comment on va le financer, on ne sait pas. Quand on me dit qu'on va modifier la formation initiale des enseignants, cela va coûter 400 millions, comment on va le financer, on ne sait pas. Évidemment, ici, il y a une politique croisée, puisque effectivement vous donnez les points APE à la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai envie de dire que c'est un petit peu facile de ne pas se tracasser du budget de la Fédération, on va pomper de l'argent du côté de la Région wallonne et puis on gaspille, ou en tout cas on met des projets en place qu'on ne saura pas financer.

Je trouve que, à ce point de vue là, le fait que vous estimiez qu'il est impératif de limiter à 999 millions, voire 1 milliard, c'est faire preuve d'une responsabilité politique au sens noble du terme, c'est-à-dire qui défend l'intérêt de la collectivité.

Vous avez évidemment, vous voulez lutter contre la complexité. Cela, on le sait bien. Je dis souvent que, si la lasagne est la spécialité italienne, la lasagne géante, c'est la spécialité wallonne. On ne s'y retrouve plus du tout dans quoi que ce soit. Forcément, complexité administrative qui fait que finalement tout le monde se perd et qu'on peut arriver à des dérives dans la gestion des choses.

Moi, j'apprécie le fait que vous allez essayer de simplifier la lourdeur administrative pour les employeurs, que vous avez perçu qu'il y avait deux organismes qui gèrent, le FOREm et la DGO6, vous l'avez dit, que vous allez essayer de mettre de l'ordre là-dedans pour qu'on puisse se parler. Cela me paraît être le minimum si on veut être efficace dans la gestion, puisque apparemment la collaboration serait peu efficace et que vous allez essayer de rectifier, de changer la façon dont on attribue les points. Tout cela va dans un sens qui est aussi indiqué dans la DPR de la simplification administrative.

Quant à l'octroi inéquitable des points, on en a parlé, M. Legasse n'est pas d'accord. C'est vrai que le fait du prince, Monsieur Legasse, ce n'est pas nécessairement vis-à-vis des pouvoirs locaux qu'on l'a constaté. C'est essentiellement au service des associations.

Je peux vous donner un exemple. On sait bien que nos partis politiques ont tous des associations de jeunes qui tournent autour pour promouvoir différentes activités. Je peux vous dire qu'au niveau du MR, qui est un parti plus ou moins équivalent au PS, on a à peu près 5-6 associations. Le PS, cela doit être une quarantaine.

Vous voyez, là, il y a quand même un élément qui, moi, objectivement, me tracasse. Je pense que, lorsqu'on parle du fait du prince, c'est peut-être à ce genre de chose qu'on fait allusion.

Les contrôles défaillants, vous l'avez souligné, c'est évidemment tout à fait inadmissible qu'on ne puisse pas contrôler le subventionnement.

Plusieurs ont parlé des indus ; je trouve que cela doit être récupéré. Il y a des indus aussi à la Fédération Wallonie-Bruxelles que votre Gouvernement essaie de récupérer, parce qu'ils se sont rendu compte qu'ils payent beaucoup trop certains agents. Là aussi, cela se chiffre en millions d'euros. D'un côté, vous ne pouvez pas condamner que l'on veuille récupérer les indus et d'un autre côté, vous essayez de les récupérer dans les secteurs qui vous concernent.

Voilà pour la correction des éléments qui étaient défaillants antérieurement, mais je souligne également le fait que vous vouliez aller plus et profiter de cette réforme pour la rendre tout à fait pertinente.

Pour ceux qui l'auraient oublié - vous l'avez dit plusieurs fois -, vous allez maintenir les points que vous avez donnés antérieurement, mais vous avez fait

l'analyse de ce qui est réellement consommé. Dorénavant, on va utiliser les points ; vous allez donner les points en fonction de ce qui est consommé réellement.

Vous avez parlé de responsabiliser les ministres fonctionnels. Ce qui est tout à fait nouveau - et je souligne vraiment votre courage, parce que ce n'est pas évident -, c'est de vouloir travailler dans la transparence la plus totale, avec la publication d'un cadastre annuel qui va mentionner non seulement les montants, mais également les destinataires. Cela fait trois ans que je suis au Parlement. On a réclamé cela tous les quinze jours à la ministre en place à ce moment-là, mais on ne l'a jamais eu. Aujourd'hui, vous n'aurez même plus à le réclamer, vous allez l'avoir. C'est vraiment un geste de hauteur politique, parce que tout le monde saura qui reçoit et pour quelles missions.

Enfin, vous avez signalé que la transition serait jusqu'en 2019. Je trouve opportun d'avoir une période tampon qui permette d'adapter le nouveau système par rapport à l'ancien.

Mon point suivant, c'est de comparer - c'est dommage qu'elle ne soit pas là - avec l'ancienne ministre. On a entendu parler de cette réforme APE pendant trois ans, mais je n'ai rien vu venir. On n'a jamais eu aucun papier ; on a eu vent de certaines mesures qu'allait prendre la ministre, mais elle n'en a pris aucune pendant trois ans. Vous êtes là depuis huit mois et on a une réforme qui est sur le plateau ; vous avez même des documents. C'est vrai que la ministre Tillieux avait dit qu'elle allait maintenir l'emploi au niveau des APE. Par contre, dans la note officielle - vous allez peut-être me dire que ce n'était pas vrai ce qui était indiqué dedans -, on n'avait rien vu sur la maîtrise budgétaire, sur l'octroi équitable des points, sur la responsabilité des ministres fonctionnels, sur les contrôles ou encore sur le cadastre.

Rien qu'en énonçant ces différents points, je me dis que la mesure que l'on prend aujourd'hui est de loin supérieure.

Monsieur le Ministre, vous avez dit que vous allez consulter, jusqu'en 2019. Vous avez rencontré l'UNIPSO, l'Union des Villes et des Communes, le GPSW. Où en est l'état des discussions et quelle est la réaction de vos différents interlocuteurs ?

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - C'est toujours un peu difficile de réagir, parce que vous donnez des informations générales, des informations macro, alors que ce qui serait intéressant, c'est de pouvoir le faire...

(Réaction d'un intervenant)

Non, mais vous avez fait une présentation macro, c'est cela que je dis. Si vous voulez répondre à chacune de mes interventions, vous pouvez.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - J'ai dit que j'étais disposé à faire un exposé préalable ; je n'allais pas commencer à rentrer dans tout le détail ou alors j'en avais pour trois heures. J'ai dit d'emblée que j'allais faire un exposé général et que vous posiez toutes les questions. Je les note toutes et je vais y répondre. Vous me reprochez d'avoir fait un exposé macro. Excusez-moi...

Mme Morreale (PS). - Je ne suis qu'au début de mes reproches, attendez.

(Rires)

En vous entendant, Monsieur le Ministre, je comprends l'inquiétude des 60 000 travailleurs qui sont potentiellement concernés par votre réforme.

Vous avez dit : « L'objectif, c'est de ne pas inquiéter les citoyens et de ne pas inquiéter les employeurs ou les travailleurs ». Si c'est cela votre premier objectif en terme de communication, il est loupé, parce que tout le monde s'est inquiété ; tout le monde est inquiet par les informations. Là où il y a une information précise, on a des réponses précises. À ce stade, vous avez dit qu'il y aura des pertes d'emploi - ce sont les informations qui sont revenues, mais peut-être que la presse a mal repris vos propos. Je ne suis que conseillère communale, mais j'ai quand même pas mal de contacts avec des municipalistes qui se sont inquiétés de la manière dont vous alliez organiser les choses ou, dans le secteur non marchand, des questions très concrètes sur la manière dont les choses allaient se dérouler dans les deux ou trois ans à venir et pour lesquelles, à ce stade, je n'ai pas encore de réponses. Il me semble que dans votre présentation, vous aviez dit : « Je vais revenir sur le non-marchand », mais vous n'y êtes pas revenu. Ce serait intéressant de voir les phases transitoires. Pour les pouvoirs locaux, vous avez dit que vous alliez maintenir l'emploi. Voulez-vous aussi maintenir l'emploi dans le non-marchand ? Je pense n'avoir pas eu d'informations dans votre présentation.

Les questions que je veux vous poser relèvent principalement de la concertation. Comment voulez-vous échelonner les choses ? Pourriez-vous nous dire quels sont les acteurs que vous souhaitez d'abord concerter ?

Vous avez dit : « J'ai déjà eu des contacts ». Pourriez-vous nous donner les informations des différents secteurs, des différents opérateurs que vous avez déjà concertés, ceux qui sont en phase de concertation et qui doivent rendre des avis ? Je pense par exemple à l'Union des Villes et Communes qui doit rendre un avis officiel, mais je pense que vous avez déjà eu des contacts avec eux. Ce serait intéressant d'avoir

une information sur ce qui est ressorti de l'échange que vous auriez pu avoir l'Union des Villes et Communes.

Une concertation sociale est-elle prévue avec le Comité C ? A-t-elle déjà eu lieu ? Les syndicats vous ont-ils déjà interrogé ? Avez-vous déjà eu l'occasion de les informer, de leur demander ? Quel est votre timing ?

Tout le monde se pose des questions par rapport aux pouvoirs locaux. L'enveloppe globale restera la même, mais si vous décidez de transférer la valeur des points APE par ministre fonctionnel, qu'est-ce qui empêcherait un ministre fonctionnel d'orienter sa politique sur un élément particulier de ses compétences ? Cela voudrait dire que toutes les personnes qui occuperaient d'autres fonctions vont être remerciées.

Parlez-vous en valeur absolue ou pensez-vous aux travailleurs qui sont derrière ? Il faut jouer cartes sur table. Si vous dites : « Voilà, on va rabattre les cartes par exemple dans les pouvoirs locaux, et il y a des travailleurs qui ne pourront plus assumer leurs fonctions et qui vont être licenciés », c'est une possibilité. De la même manière, vous parlez d'ingénierie. Dans toutes les communes que j'ai concertées - toutes les couleurs politiques confondues -, on me dit la même chose : on a, par exemple, 100 travailleurs, dont 50 sont nommés, cela ; c'est quand tout va bien. À Ans, ils sont à 190 % sur la valeur. Est-ce juste cela ? Sur les normes de valorisation, on est au-delà des 150. Peut-être allez-vous répondre, parce que c'est une question que mon collègue cdH a posée. Je ne sais pas si c'est l'échevin cdH de Ans qui lui a demandé de poser la question...

(Réaction d'un intervenant)

Tout le monde se pose ces questions. Je m'égare un peu.

On a 100 travailleurs, on en a imaginons 50 pour faire facile qui sont contractuels, chaque travailleurs reçoit un point APE ce qui diminue les cotisations sociale de la personne et cela permet aux communes et aux pouvoirs locaux d'assumer les fonctions minimales qu'une commune doit pouvoir assumer. Je n'ai pas le sentiment que dans les communes que j'ai contactées, ils vivaient dans l'opulence et en engageant 15 personnes dans chacun des services enfin cela dépend de la taille des communes, mais je parle dans une commune de 15 000 habitants maximum, puisque c'est un peu près la norme dans les 262 communes wallonnes. Nous nous interrogeons, les travailleurs risquent-ils ou non d'être licenciés sur base du mécanisme que vous mettez en place en proposant qu'ils soient transférés par ministres fonctionnels oui ou non ?

Dernière question, là c'était plus une surprise. Je ne sais pas ce que vous faisiez le mercredi 18 avril, Monsieur le Ministre le matin ? J'ai écouté Madame Gréoli à la radio sur la Une, elle disait des choses agréables d'abord sur vous en disant : je suis contente. Enfin bon à sa place je serais contente aussi puisque elle

va récupérer quelque part la politique de l'emploi et elle trouvait que c'était très bien, mais elle a annoncé : la volonté de récupérer les remboursements des 15 millions d'euros indûment versés aux associations, ce n'est pas moi !

C'est juste une initiative personnelle de la part du ministre. J'aurais bien voulu savoir si vous pouviez faire le point sur cette déclaration.

M. le Président. - Merci, y a-t-il d'autres interventions à ce sujet ?

M. Puget (Indépendant). - Merci Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser d'être parti, mais j'ai une question à poser dans une autre commission donc peut-être que je vais répéter ce qui a été dit en mon absence.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, si vous n'étiez pas là, le système continuerait à dériver tout le monde en profite encore, c'est incroyable tout ces systèmes qui ont été mis en place et d'ailleurs de l'aveu même de collègues dans cette commission qui sont tout à fait d'accord avec votre prise de position et qui aussi ont constaté que le système dérivait, même si eux-mêmes en profitaient. C'est quand même incroyable !

Une question d'équité, on en a parlé beaucoup et je pense que cela est une bonne chose aussi, ce n'est plus à « la tête du client » maintenant j'ai entendu aussi que chaque ministre à aura le pouvoir d'octroyer, aura son enveloppe budgétaire, pourra en faire ce qu'il veut. Il faudra mettre certaines balises pour éviter que le système dérive de nouveau et alors qui va contrôler ou sanctionner en cas de dérive puisque nous avons vu aujourd'hui que des ministres précédents ont négocié des amnisties. Alors, chaque ministre va négocier des amnisties suivant son secteur d'activités ou suivant le budget qu'il a reçu ou pas ? Le système dérivera de nouveau ou bien il fermera les yeux comme cela a été fait, et chaque ministre aura la possibilité de fermer les yeux, de signer certains documents alors que d'autres appliqueront à la lettre ou en tout cas se tiendront avec un peu plus de déontologie et équité pour tout le monde. C'est une question qui doit être soulevée. On ne connaît pas les nouvelles législatures, qui sera là ? Si dans 2 ans ou dans 3 ans, nous retombons dans le même système et que de nouveau on referme les yeux pour certains secteurs d'activités, mais pas d'autres alors qui va se charger du contrôle et qui va réguler les dérives qui pourraient arriver avec certains ministres ? D'un autre côté aussi la responsabilisation de chaque ministre sur son budget évidemment est importante ce n'est plus une seule personne qui va réguler, mais plusieurs vont réguler ce système, pour moi ce n'est pas plus mal non plus. Il faut évidemment ne pas créer un flou ou arriver dans un flou totale avec des décisions différentes d'un ministre à l'autre.

Effectivement j'ai entendu mes collègues aussi, beaucoup de choses ont été dites et j'approuve ce que mes collègues ont dit même Madame Morreale, ne vous tracassez pas, je sais que vous avez étudié le dossier. Cela dépendra du choix du ministre, mais chaque commune aussi pourra choisir si j'ai bien compris ce que Monsieur le Ministre a énoncé. L'enveloppe globale sera là et chaque commune pourra choisir à qui elle va octroyer son budget ou ses points. Si j'ai bien compris Monsieur le Ministre ? C'est dans ce sens là que vous l'avez annoncé, mais peut-être aussi que j'ai mal compris ou alors cela fait beaucoup de gens qui ont mal compris.

Merci.

M. le Président. - Chacun a-t-il pu s'exprimer ? J'invite Monsieur le Ministre à prendre la parole par rapport aux nombreuses questions qui ont été à nouveau posées.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Merci ! Je vais essayer d'y répondre à chacune d'entre elles.

D'abord je veux rassurer les employeurs et les travailleurs, puisque je confirme et il faut avoir l'honnêteté intellectuelle malgré tout quand on est à une enveloppe de près d'un milliard d'euros et qui est maintenue pour les années à venir, s'il y avait le bain de sang social, le licenciement de dixième, de milliers de travailleurs on retrouverait cela dans le budget, mais c'est clair que quand il y a une politique de responsabilisations fonctionnelle à terme, cela nécessite peut-être de nouveaux choix, de nouvelles orientations donc je ne vais pas garantir à chaque ASBL le maintien nécessairement de son emploi, sinon cela n'a aucun sens. Cela veut dire que simplement c'est un transfert du budget de l'emploi vers les ministres fonctionnels et on continue comme avant, cela vous ne me l'entendez pas dire ! Parce que je reviens à cela ce qui guide la réforme c'est mieux que le ministre fonctionnel peut orienter les aides, les subventions par rapport à des besoins dans chaque secteur et bien c'est ministre fonctionnel.

C'est vrai et je pense que ce n'est pas courant en politique, on le sait les ministres aiment bien d'avoir du budget et le fait de transférer ces budgets-là vers les politiques fonctionnels, j'estime que c'est une réforme qui est cohérente, mais qui est aussi audacieuse et courageuse, j'insiste sur ce volet-là. J'insiste que c'est une réforme qui est portée par l'ensemble du gouvernement et nous avons travaillé avec l'ensemble des ministres et notamment avec la ministre du non marchand et de l'action sociale, mais aussi la ministre des pouvoirs locaux en toute transparence, en toute synergie et rarement sur un dispositif comme celui-là impliquant des montants aussi importants, impliquant un nombre d'employeurs, un nombre de travailleurs, autant de transparence a été mise en place.

Je veux vraiment être très clair par rapport à cela et je vais répondre à l'ensemble des questions et je veux rassurer évidemment les employeurs et les travailleurs, mais surtout de ne pas tomber dans le catastrophisme de certain et je pense que même avant d'avoir lu la note qui était passée au gouvernement certain sur les réseaux sociaux ont mené une campagne générale, je ne pense pas que la note avait été nécessairement lue et ingurgiter à l'époque. Ce n'est pas grave j'assume cela complètement, simplement qu'à travers le contact j'y reviendrai en termes de concertation avec les villes CPS et les ASBL je ne pense pas que l'on est dans ce catastrophisme annoncé par certain.

Deux par rapport aux indus, aux sentions et aux 08.47 j'ai entendu Monsieur Lefevre qui dit : transparence c'était prévu, contrôles c'était prévu Monsieur Legasse qui dit : si, si on contrôlait.

Je suis désolé, Monsieur Legasse, je suis arrivé il n'y avait pas de conférence interministérielle et donc pas de conférences interministérielles, pas de contrôles et pas de sanctions, puisque c'est la conférence interministérielle dont fait partie le FOREm puisque vous me dites est-ce que c'est normal ? Non ! C'est un avis de la conférence interministériel et puis courageusement il appartiendra aux ministres de sanctionner ou pas.

Je voudrais simplement dire le fait du prince c'est un peu plus facile d'attribuer des subventions à des ASBL que de les sanctionner à mon avis, mais j'assumerai et je le dis très clairement par rapport aux indus de 15 millions d'euros 33 millions d'euros de 2 003 à 2 009, 18 millions de 2010 à 2014 et 15 millions 2 004 et années suivantes ce ne sont pas les chiffres, ce sont les chiffres du FOREm puisque dans le décret c'est le FOREm qui est chargé de récupérer les indus, par rapport à la procédure mise en place par le FOREm, j'ai simplement dit en arrivant et quand j'ai eu la note de mon administration et du FOREm, j'ai dit les amnisties c'est fini et je confirme le mot parce que c'est ce qui a toujours été utilisé dans les débats ici en commission - et maintenant, je vous demande de récupérer les indus, si indus il y a.

Cela ne me poserait aucun problème de dire qu'à un moment donné le FOREm avait estimé les indus à 15 millions d'euros, mais que c'est finalement 3,5 millions d'euros. Tant mieux, ce n'est pas une opération budgétaire ; c'est une opération d'équité vis-à-vis des autres ASBL.

Le but n'est pas de mettre les ASBL en difficulté – pour anticiper et répondre à une question de M. Drèze – : on laissera évidemment le soin aux ASBL d'envisager avec le FOREm tous les étalements nécessaires dans le paiement. Je n'ai aucun problème par rapport à cela.

Par rapport aux pouvoirs locaux, je pense qu'il y a incompréhension ; l'intervention de Mme Morreale me fait réagir ainsi.

Au niveau des pouvoirs locaux, on est à 73 343 points APE - on répond toujours en points APE, tout en sachant que tout cela sera fini dans le temps - sur base des critères objectifs et puis on est encore à 22 032 points sur des besoins spécifiques, plan Marshall, et cetera. C'est une précision intéressante. C'est clair qu'il y a des points qui sont octroyés par rapport à des politiques spécifiques : environnement, logement. Tout cela ne va pas être intégré dans les enveloppes fonctionnelles des ministres. Je vais être très clair à travers un exemple : un conseiller en logement qui bénéficiait de 4 points et d'une réduction de cotisations, le calcul de ces points APE de la réduction de cotisations restera dans l'enveloppe « pouvoirs locaux », cela ne va pas aller dans l'enveloppe « logement-ministre fonctionnel ».

Je prends un autre exemple. On a eu un débat, notamment avec ma collègue Alda Greoli. Je prends l'exemple d'une commune qui – on est dans la cession – cède cinq points à une crèche communale pour la petite enfance. Ces cinq points-là – et je saisis l'occasion de répondre à la cession des points –, on les réaffecte évidemment à la commune. On ne met pas cela dans la politique « petite enfance ». Ce sont des points « pouvoirs locaux ». Même chose en matière d'environnement. Tous les points qui ont été octroyés aux communes ou aux CPAS se trouvent dans le calcul et dans la subvention « pouvoirs locaux ».

Après, dans le secteur non marchand, si vous avez une ASBL environnementale ou une autre qui s'occupe de logements ou les ASBL d'agences immobilières sociales - il y a quelques ASBL qui bénéficient de points -, c'est considéré comme politique fonctionnelle et cela va dans le budget logement du ministre fonctionnel. Mais tout ce qui est « pouvoirs locaux », c'est pour l'enveloppe « pouvoirs locaux ».

Par rapport aux cessions de points, suite à la question qui m'a été posée sur les cessions de points dans la régie communale, je pense que l'on est à 21 points d'affectation et d'attribution en direct aux régies communales autonomes. Sinon, tout ce qui est zones de secours, zones de police, régies communales autonomes, et cetera, c'est quasi exclusivement la cession de points des communes vers les structures. On a comptabilisé ces points qui sont cédés en les ramenant à la commune ou aux CPAS.

Par rapport aux pouvoirs locaux, c'est vraiment important. Madame Morreale, vous aviez peut-être bien saisi au départ, mais je pense que votre question est très pertinente. Évidemment, on n'est pas dans les pouvoirs locaux, on n'a pas commencé à prendre projet par projet, ou attribution par attribution, et dire : « ceci est du

logement, ceci est de l'énergie, c'est de l'environnement, et cetera ». Tout cela est dans les pouvoirs locaux.

Concernant les provinces, concernant le FOREm, on parle de 110 emplois qui seraient menacés, il faut quand même nuancer tout cela. Il n'y a pas d'emplois menacés. À un moment donné, c'est un choix. C'est un choix par rapport à notre Déclaration de politique régionale où l'on aborde quand même l'avenir des provinces - vous le savez -, mais aussi par rapport au FOREm et à d'autres structures régionales.

J'ai été beaucoup interrogé, me demandant si j'allais mettre un nouveau dispositif pour avoir une politique de remise à l'emploi des personnes peu qualifiées et éloignées du marché du travail. Oui, c'est mon souhait, tenant compte évidemment de la trajectoire budgétaire. Vous avez vu que la réforme ne se base pas sur beaucoup d'efforts budgétaires ou d'économies, mais à un moment donné, il faut bien en faire. Cela a été le choix - que j'assume complètement - de dire : « Voilà, les provinces, l'intercommunale du circuit de Spa-Francorchamps, le FOREm, tout cela, on va récupérer ces subventions-là, on ne va plus attribuer ces subventions-là et, à partir de 2020, on les récupérera pour mener une véritable politique de l'emploi ».

Par rapport au FOREm, soyons très clairs : 110 personnes concernées. Il y a 4 600 personnes aujourd'hui. On voit le chômage qui diminue de trimestre en trimestre. Cent-dix personnes, c'est plus ou moins chaque année le nombre de personnes qui partent à la retraite au niveau du FOREm. Il s'agira, au niveau du FOREm, de faire une politique de ressources humaines et faire en sorte qu'il n'y ait pas de licenciement. Il ne faut pas toujours dire qu'il y a des pertes d'emplois quand il n'y a pas de remplacement de personnes qui partent à la retraite. Vous êtes dans vos communes, vous savez que quand on doit faire aussi un peu d'efforts dans les dépenses au niveau des communes - chacun doit le faire, on ne sait pas vivre au-dessus de nos moyens -, à un moment donné, c'est différent de licencier une personne ou de ne pas remplacer quelqu'un qui part à la retraite. D'autant plus que l'on est quand même sur un marché du travail qui est largement positif, où des entreprises sont prêtes à engager, où il y a des métiers critiques, où il y a des métiers en pénurie. Dès lors, les perspectives de l'emploi marchand sont aussi des perspectives qui sont bonnes aujourd'hui.

C'est un message très clair. Ne confondons pas un licenciement avec un non-remplacement de départ à la retraite.

Vous connaissez quand même un peu les réalités à la province, c'est 1 000 emplois. Je ne sais plus quelle est la ventilation au niveau de la province de Liège, mais je connais le budget de la province de Liège ; on pourra dire que c'est le ministre Jeholet qui a licencié 25 personnes à la province de Liège, mais je connais quand même les budgets, les départs à la retraite, les

remplacements systématiques. À un moment donné, une institution, une autorité publique et politique bien gérée peut vraiment se passer de ces points APE. On ne peut pas parler de bain social dans des conditions comme celles-là.

Un volet important a été abordé par tous les groupes : qu'en est-il du maintien de l'emploi, du contrôle en matière d'emplois, et cetera ? On ne sait pas tout avoir. Si on responsabilise et que l'on joue la carte à fond de la responsabilisation... Parce que l'on pourrait dire que l'on garde les budgets au niveau de l'emploi, on a une responsabilisation de façade, mais finalement ce n'est pas une responsabilisation des ministres fonctionnels. Si l'on a une vraie responsabilisation des ministres fonctionnels, les budgets vont vers les ministres compétents avec des montants, des subventions, cela veut dire que le département de l'emploi qui contrôle aujourd'hui le volume global de l'emploi ne peut plus le faire. Sinon, je garde évidemment les budgets. Il y a, à un moment donné, un transfert, que ce soit aux pouvoirs locaux ou au secteur du non-marchand.

Je reviens quand même par rapport au volume global de l'emploi, qui est peu contrôlé. Quand il est contrôlé, avec des avis négatifs de l'inspection de l'économie et sociale qui ne sont pas appliqués, je reviens par rapport aux communes sous CRAC, c'est une dérogation ministérielle qui a été accordée, avec quand même un volume important d'aides à l'emploi. Il n'y a plus de contrôle du volume global de l'emploi. Le but, c'est que ces subventions-là qui seront accordées aux ministres fonctionnels soient toujours liées d'une certaine façon à l'emploi.

Mais moi, je ne pourrai pas, après avoir transféré les compétences, aller dire : « Moi, je vais aller contrôler ». Ce sera au ministre fonctionnel. Et si le ministre fonctionnel s'aperçoit qu'il aide des ASBL par rapport à l'activité qu'elles font, par rapport au nouveau projet qu'elles ont et que l'emploi a fortement diminué d'une année à l'autre, à un moment donné, ce sera au ministre fonctionnel à prendre ses responsabilités et dire : « Tiens, l'ASBL en question utilise en fait ses moyens à d'autres fins ». À nouveau, qui mieux que le ministre fonctionnel peut contrôler cela ?

On peut mettre des indicateurs, ce sera l'objectif des arrêtés qui accompagneront le décret.

Dans un décret, il faut toujours être un peu prudent. C'est pour cela que j'ai mis 31 décembre 2020. La volonté, c'est de pouvoir avancer sur les différents arrêtés ministériels et sur les différentes conventions avec les ministres de la Fédération Wallonie-Bruxelles en même temps que le débat et le vote sur le décret d'ici la fin juillet. On avance donc sur un décret qui fixe le cadre avec des ministres qui avancent sur des critères par rapport à leurs ministres fonctionnels. Soyons clairs, il y a des ministres qui sont beaucoup plus impactés que

d'autres. Si l'on regarde au niveau de la Région wallonne, la ministre Greoli et moi-même sommes plus impactés que mes collègues, excepté pour les pouvoirs locaux, Mme la Ministre De Bue.

Avoir un contrôle et une relation à l'emploi tel qu'elle existe aujourd'hui, c'est évidemment impossible si on pousse la responsabilisation et le transfert des subventions, mais au ministre à intégrer les garanties pour ne pas que ces subventions, du jour au lendemain ou à terme, soient utilisées à d'autres fins.

Cela veut dire un peu plus d'autonomie par rapport au type d'emploi que l'on pourra avoir, avec les points APE qui sont toujours très compliqués quand on doit remplacer quelqu'un, quand il y a une personne malade. Il y aura aussi beaucoup de souplesse. On est quelques-uns ici à avoir une perspective municipale. Vous dites que le dispositif n'est pas lourd administrativement ; je peux vous garantir que c'est un dispositif qui a une certaine lourdeur, que ce soit pour les administrations ou pour le FOREm. Je rappelle que 55 personnes s'occupent à temps plein de cela.

Monsieur Drèze, par rapport à l'optimalisation sociale et fiscale, j'aurais dû dire l'optimalisation sociale et financière, car il y a un impact financier, mais vous avez raison, il n'y a pas d'impact fiscal au sens strict du terme. Je l'ai dit de manière un peu délibérée pour dire qu'il y avait une ingénierie aussi financière derrière l'optimalisation.

Par rapport à l'UNIPSO, les fédérations sectorielles, comme il y a une responsabilisation et une autonomie, nous avons vu hier UNIPSO - mais je les ai déjà rencontrés séparément et je reviendrai aussi sur la concertation puisqu'il y a le GPSW où j'ai eu l'occasion, la semaine dernière, d'expliquer la réforme. Nous allons les revoir, notamment par rapport à l'affectation des ASBL dans les différents secteurs. C'est la DGO6 qui instruit les dossiers. Elle a donc fait des choix de façon pas toujours rigoureuse - et ce n'est pas un reproche, mais parce qu'il n'y a pas d'indicateurs clairs qui étaient définis pour dire : « Ce projet-là, il va de soi que c'est politique agricole ». C'est ASBL-là, c'est clair que c'est environnemental ». Parfois, comme il n'y a pas d'indicateur, c'est plus vague. On a donc fait ce travail avec le cabinet de Mme la Ministre Greoli. Hier, à l'UNIPSO, j'ai proposé de jouer, avec une certaine confidentialité, cartes sur table avec eux et de pouvoir faire ce travail en amont. Je préfère faire ce travail maintenant plutôt que voir des personnes après me dire : « On m'a mis dans tel secteur alors que je suis plutôt dans tel autre secteur ». Pour répondre à M. Drèze, il n'y a pas d'ASBL qui sont laissées sur la touche aujourd'hui. On les a mis dans un secteur. C'est ce qu'il faudra vérifier aussi avec UNIPSO.

Par rapport aux critères, puisque c'est la question que vous me posez, je propose qu'il y ait un contact avec UNIPSO, mais qu'il y ait un contact avec les fédérations

sectorielles, y compris par rapport au ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne sais pas si tout le monde voudra vraiment avancer vers une réelle concertation, mais mon souhait est que l'on puisse négocier avec chaque secteur par rapport à l'enveloppe qui est définie et voir les critères qui sont définis.

Chacun va-t-il travailler à son rythme ? Ce n'est pas mon souhait. Le souhait, c'est d'avancer sur les arrêtés, les conventions en même temps que le décret.

Je vous ai dit que par rapport au volume global de l'emploi et les communes sous CRAC, c'est une dérogation ministérielle. Je ne sais pas de quand elle date. Je peux vérifier.

Concernant les subventions aux provinces, j'y ai répondu. Aujourd'hui, les ASBL provinciales, étant donné qu'elles émanent du secteur non marchand, ne sont pas concernées. Je pense que c'était compliqué - peut-être aussi discriminatoire. Maintenant, à chaque ministre fonctionnel d'estimer ce qu'il doit faire par rapport aux ASBL provinciales, mais il n'y a pas d'exclusion des ASBL provinciales. Elles restent bien dans l'ensemble du secteur non marchand.

Monsieur Drèze, vous avez abordé le calcul référence 2015-2016. Par rapport à l'année horrible, comme vous le dites, Mme Tillieux avait uniquement travaillé sur 2015. Dans les remarques et avis qui avaient été faits, on abordait justement l'année horrible en disant : « Si 2015 est une très mauvaise année pour nous... » J'ai donc fait le choix de faire les deux dernières années pour lesquelles on avait l'ensemble des données, y compris les données ONSS et de prendre comme référence, 2015-2016 pour tenter d'éviter l'année horrible, comme vous dites, et pour faire une moyenne sur ces deux années. On fait la moyenne. Deux éléments : indexation 2017 et indexation 2018 ; ensuite, tous les points nouveaux qui ont été accordés en 2017 ou 2018 sont ajoutés dans le calcul de la subvention et éventuellement, s'il y a des indus - j'ai donné l'exemple de ma commune par rapport au projet d'archivage - c'est clair que ces cinq points-là seront retirés du calcul 2015-2016.

Par rapport aux contrats à durée déterminée, c'est clair que par rapport aux contrats à durée déterminée 2018 ou 2019, on calcule les subventions qui ont été accordées jusque 2019. On aurait aussi pu dire que les points Marshall représentent près de 8 000 points plus les réductions de cotisation. On avait dit que jusqu'au 31 décembre 2019, pour les communes et le secteur non marchand, cela arrive à échéance, on ne tient pas compte dans le calcul des subventions accordées aux pouvoirs locaux et au secteur non marchand des points plan Marshall. Je signale que c'est une simulation que j'ai faite pour pouvoir récupérer aussi des budgets par rapport à une nouvelle politique menée. Toutefois, vu l'impact que cela avait sur les ASBL et les pouvoirs locaux, j'ai fait le choix de maintenir ces points-là. Je

vais plus loin : les plans Marshall ou les subventions besoins spécifiques ou thématiques qui arrivent à échéance en 2018, seront renouvelés jusque 2019 et seront intégrés dans le calcul de la subvention. Si, en 2015 et 2016, l'ASBL ou le pouvoir local bénéficiait déjà de cette subvention, cela a été calculé dedans et ce ne sera donc pas retiré. S'il n'y était pas, on l'intégrera dans le calcul. Par rapport à cela, c'est l'opération optimale et maximale qui a été retenue.

C'est vrai qu'excepté des avis négatifs de l'administration ou des dossiers qui émanent de l'inspection économique et sociale qui demande examen, il n'y a aucun problème avec les renouvellements. Il y a eu du retard au niveau administratif. J'en signe beaucoup pour le moment. J'espère que l'on va régler l'ensemble de ces problèmes. Je m'excuse auprès des ASBL qui en sont victimes, mais il n'y a aucun problème par rapport aux renouvellements.

Par rapport aux extensions ou par rapport aux demandes initiales, vous comprenez bien que les demandes initiales affluent en tout genre, on a fait à un moment donné le choix d'une démarche optimale par rapport à l'existant. Si on rajoute de façon non contrôlée, toutes les extensions et demandes initiales qui sont faites aujourd'hui, cela va être compliqué sur le plan budgétaire. Par contre, les conventions sont respectées, les conventions sont signées. Je pense notamment aux conventions ONE. Il y a régulièrement des demandes d'extension par rapport à l'accueil de la petite enfance, mais cela fait partie de la convention ONE et je respecte les conventions.

Par rapport au sport de haut niveau, les 830 000 euros, c'est l'enveloppe affectée au sport de haut niveau. L'enveloppe générale du sport à la Fédération Wallonie-Bruxelles, on est de l'ordre de 8 millions d'euros. À nouveau, à un moment donné, que va-t-il se passer ? On va signer une convention avec le ministre des Sports et avec cette subvention-là, il va devoir définir des critères et voir comment il va utiliser cette enveloppe-là en disant : « Je maintiens quasi tout soutien aux ASBL que nous soutenons ».

Il peut aussi estimer qu'avec 830 000 euros pour le haut niveau, il faut soutenir deux fois plus et qu'avec 1,66 million d'euros, il fait le « nettoyage » - excusez-moi l'expression, mais on le comprend mieux - de certaines subventions facultatives, moins équitables qui ont été attribuées, ce sera sa responsabilité et son choix.

Si l'on encourage l'emploi d'autres sportifs de haut niveau et que l'on passe de 25 à 70, par exemple, ce sont des nouveaux emplois qui sont soutenus à travers cette subvention et cette nouvelle réforme. Cela aura un impact, d'où la différence avec la réforme qui avait été annoncée de dire : « Tout le monde maintiendra absolument son emploi ».

Les 150 %, c'est intéressant. Le point vaut environ 3 093 euros. Je vais prendre un exemple concret d'optimisation qui a été fait. Cinq points sont attribués à une personne, cela fait environ 15 000 euros, et la réduction de cotisations sur une seule personne. On va intégrer la réduction de cotisations dans les 15 000 euros et on va faire la valeur du point. Par contre, si les cinq points sont utilisés sur cinq travailleurs différents, cela reste cinq fois 3 000 euros, mais on ajoute la réduction de cotisation de cinq travailleurs. Après, quand vous faites le point et la réduction de cotisations, quand vous faites le calcul moyen du point, vous arrivez pour certains travailleurs ou certains employeurs avec un dépassement de 50, de 60, jusque 90 % dans certaines communes.

Quand on parle du niveau de formation, ce que j'ai dit, c'est qu'au niveau des masters et des bacheliers, on a constaté une augmentation importante. On peut avoir le débat de savoir si le secondaire supérieur permet de trouver un emploi aujourd'hui. Cela ne permet peut-être pas de trouver un emploi aujourd'hui, mais on est beaucoup moins éloigné du marché du travail - parce que cela permet de refaire des formations - que des personnes qui ont terminé les primaires ou qui ont terminé leurs trois premières années d'humanité. Je ne vais pas lancer ce débat philosophique là.

Mme Morreale (PS). - Ce que M. Legasse expliquait, c'est qu'il considérait que ceux qui ont terminé leurs secondaires ne sont pas des travailleurs qualifiés. Il ne parlait pas des bacs.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - C'est un débat philosophique. Quand vous dites que ce n'est pas le même débat, si, c'est le même débat. Je ne dis pas que ce sont des personnes hautement qualifiées ; je dis simplement que ce sont des personnes plus proches du marché du travail parce qu'elles vont se mettre dans un dispositif de formation que des personnes qui ont leurs six primaires. On ne va pas faire le débat aujourd'hui, ce n'est pas celui-là.

Quand le nombre de bacheliers ou de master a augmenté, y compris dans les pouvoirs locaux, quand vous avez une réduction de cotisations sur un architecte, sur un juriste ou sur un paysagiste, c'est un peu différent qu'une réduction de cotisations sur une manœuvre ou même sur un ouvrier qualifié. C'est un constat.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Président, me permettez-vous de m'exprimer en mon nom ?

M. le Président. - Si M. le Ministre y consent.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - D'abord, les 150 % et le calcul sont-ils bien compris ?

M. Legasse (PS). - Sur les 150 %, je vous ai bien compris. C'était légal antérieurement, on ne peut pas reprocher...

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je n'ai pas dit que c'était illégal.

M. Legasse (PS). - On ne va pas entamer ce débat-là, mais j'ai bien compris et je vous remercie d'avoir réexpliqué le mode de calcul. C'est plus clair maintenant, comme pour d'autres, je suppose. Je laisserai les autres parler en leur nom.

Pour ce qui concerne les chiffres de votre tableau par rapport à l'éloignement de l'emploi, on n'a vraiment pas la même lecture. Mon propos n'était pas celui-là ou je me suis mal exprimé. Certes, il y a une augmentation des masters et des baccalauréats, mais considérer que l'on ne touchait plus l'objectif parce que l'on comptabilisait le secondaire supérieur comme étant des gens proches de l'emploi, je ne peux pas être d'accord avec vous. C'est 75 % de gens qui sont éloignés de l'emploi. Les 32 % que représente le secondaire supérieur, on peut les classer comme on veut, mais je n'adhère pas à votre classement.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - C'est méconnaître le marché de l'emploi que de comparer des personnes qui ont leur secondaire supérieur par rapport à leur diplôme primaire ou de troisième secondaire inférieur. C'est un débat.

(Réaction d'un intervenant)

Je le dis et je maintiens ce que j'ai dit.

À la question de M. Drèze de savoir si c'est la philosophie CISP, oui, c'est la philosophie CISP, si ce n'est que, par rapport au maintien du volume global de l'emploi, on n'aura plus les mêmes armes au niveau de l'emploi. Vous allez me dire que je garde les compétences des CISP, mais on a aujourd'hui une notion de volume global de l'emploi qui est très peu respectée, qui n'est pas contrôlée. L'objectif est bien que ces ASBL maintiennent également de l'emploi.

Par rapport à la philosophie et le transfert de l'enveloppe, puisque cela a été le choix par rapport aux CISP de dire : « On transfère les subventions, on n'a plus le dispositif APE », si ce n'est qu'il y a un agrément et qu'à un moment donné des activités qui sortent de l'agrément où l'on a complété au niveau des aides APE. On a dit : « Il n'y a plus d'aides APE, ce sont des subventions », mais on a quand même maintenu les aides APE. C'est un débat fonctionnel qui viendra chez

moi. Je suis évidemment prêt à regarder et ne pas nécessairement modifier.

Vous allez me dire : « Le dispositif APE existe toujours, donc on a pu jouer sur les deux ». Avec les subventions, il n'y aura plus de dispositif autre que la subvention, donc on ne rentrera pas dans ce volet-là.

Par rapport à un volet 2, je rappelle que les PTP sont supprimés en 2020. Ce n'est pas une décision que j'ai prise, elle a été prise antérieurement. Je l'ai dit par rapport aux provinces, le but est aussi de récupérer un certain budget pour mener une politique d'emploi et d'insertion. C'est encore légitime que le ministre de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion veuille consacrer des moyens à un public plus éloigné du marché du travail.

On revient sur les 150 %, mais on aurait très bien pu dire : « On prend la valeur moyenne d'un point, 100 %, puis après on récupère ». Pour l'indexation, on aurait pu dire : « On fait le calcul 2015-2016, mais on n'indexe pas 2017-2018, on récupère pour une politique de l'emploi ». Tout cela allait mettre à mal le secteur non marchand et les pouvoirs locaux. C'est pour cela que l'on a pris ces dispositions-là.

Par rapport aux aides Impulsion, cela concerne 40 personnes aujourd'hui. J'avais dit que ces aides Impulsion n'allaient pas marcher. On ne m'a pas cru, ce n'est pas grave, mais des montants sont prévus pour ces aides. Ce sont des montants que je compte utiliser pour mener une politique d'insertion en matière d'emploi. Je m'étais engagé par rapport aux partenaires sociaux GPSW d'évaluer au mois de juin, après un an, les différentes aides pour voir si on les maintenait, si on les corrigeait, si on les réorientait ou pas. Ce travail sera fait dans ce cadre, mais ce que j'appelle le volet 2 de la réforme d'un nouveau dispositif de réinsertion, on pourra bénéficier de ces budgets.

Par rapport aux ASBL, le fait de catégoriser l'ASBL dans un secteur plutôt qu'un autre, l'accessoire suit le principal. Cela veut dire que des ASBL polyagrémentés conserveront leurs différents agréments, mais elles sont affectées à une enveloppe ; c'est ce que l'on a précisé hier avec ma collègue Mme Greoli, à l'UNIPSO après un jeu de vases communicants. Comme je l'ai dit aussi avec l'UNIPSO, on va bien vérifier qu'il n'y ait pas des incohérences. On l'a fait aussi avec un maximum de bon sens, mais l'expérience de terrain pourra aussi nous aider pour être très clair par rapport à l'affectation des ASBL dans les différents secteurs.

Par rapport aux indus, Monsieur Drèze, j'ai répondu. De même que par rapport aux plafonds.

Madame Ryckmans, j'ai répondu aussi par rapport à la suppression des aides au niveau de la province.

Par rapport au niveau d'étude, c'est un débat que l'on peut avoir.

Je suis quelqu'un de plutôt optimiste et se dire aussi qu'on a un marché de l'emploi qui n'est pas comparable au marché que l'on a connu il y a quelques années. À un moment donné, que des personnes décident d'initiative de quitter le secteur public ou le secteur non marchand pour aller vers le secteur marchand, je n'ai pas de problème par rapport à cela, d'autant aussi quand le niveau d'études est plus important. Je ne nie pas, que ce soit des communes et encore plus le secteur non marchand, il y a aussi le besoin de personnes qualifiées, que ce soit dans l'enseignement ou autres. Il faut savoir que dans l'enseignement, il y a aussi des aides à des associations, à des ASBL aussi pour le gardiennage, pour la surveillance ou l'aide administrative puisqu'une décision accordait une aide administrative assez importante à travers les APE aux écoles.

Par rapport à l'enseignement, un volet de points est prévu avec la réduction de cotisation. Le but est de les maintenir et cela m'a été posé comme question par rapport à l'enseignement. Je vais être très clair par rapport aux matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un comité d'accompagnement est prévu et il ne se réunit pas. On n'a donc pas, à ce jour, les informations que l'on souhaite. On me posait la question par rapport aux différents réseaux. On aimerait bien avoir ces informations réseau par réseau, l'enseignement maternel, primaire, secondaire, et cetera. Une réunion est prévue prochainement avec ce comité d'accompagnement parce qu'on veut absolument y faire toute la clarté.

Au niveau du cadastre, vous dites que les bases de données existaient. Oui, des semblants de bases de données et des bases de données qui n'étaient pas du tout concertées ou échangées. C'est donc un travail que nous avons dû faire au niveau du cabinet avec le soutien de l'administration et du FOREm, mais ce travail a été réalisé par le cabinet. Je réinsiste parce que M. Henquet a parlé du cadastre que l'on demande depuis de nombreuses années. On sait qu'il est important parce qu'il est tellement mouvant, le système APE, c'est une photographie à un moment donné. Mais je m'engage, je l'ai dit, au moment de la réforme et du vote du décret, à la situation que nous aurons figée, je n'attendrai pas les ministres fonctionnels ou l'année suivante. Au mois de juillet, en tout cas, je l'espère, quand on votera la réforme, il y aura, au stade actuel, la publication du cadastre et de toutes les banques de données qui existent et puis, après, ministre fonctionnel par ministre fonctionnel, il y aura l'obligation – par les critères, ce sera transversal – d'avoir une publication d'un cadastre avec les bénéficiaires et les subventions. Je le répète, c'est probablement le meilleur moyen de contrôle au sein d'un secteur et que cela incitera, je pense, le ministre à le faire de façon la plus juste et équitable.

Par rapport au nouveau projet, à un moment donné, c'est clair, par rapport aux subventions qui sont accordées, deux possibilités. Ce sont des subventions qui sont accordées et le ministre fonctionnel – je prends

un exemple concret, en matière de tourisme – dit : « Je constate que les offices de tourisme et les maisons du tourisme ont beaucoup de points et il n'y a plus de points demain ». Cela permet quoi ? Cela permet de réorienter des subventions vers des bénéficiaires existants ou de se dire : « Voilà, moi, j'ai d'autres bénéficiaires parce que je vais mener une politique un tel en matière de tourisme et que ces subventions-là vont aller vers de nouvelles politiques ». Cela, c'est la responsabilité fonctionnelle et une certaine autonomie.

Le deuxième volet, c'est ce que je disais, dans un second temps, parce que je serai évidemment pointu par rapport à la trajectoire budgétaire et la trajectoire budgétaire à nouveau, je le dis pour qu'on comprenne bien, on pouvait immuniser le secteur non marchand et les pouvoirs locaux comme on le fait. On est toujours à la marge, on peut discuter, ce n'est pas un débat, je pense, qui est intéressant ou de dire qu'on récupère des moyens importants, on n'est plus dans le milliard, mais on a 700 millions d'euros et je fais une politique avec des nouveaux projets, et cetera.

Je pense qu'ici, le choix, cela a été d'immuniser, de voir dans la trajectoire budgétaire ce que l'on peut récupérer pour mener de nouveaux projets en soutien à l'emploi, mais alors là, on est dans une vraie politique d'emploi – quand je dis une vraie politique, on s'entend – de réinsertion par rapport au secteur non marchand ou, pourquoi pas, même, au secteur marchand, aux pouvoirs privés et les pouvoirs locaux.

Par rapport au calcul de la subvention, est-ce que par rapport au calcul de la subvention, les références 2015-2016, l'indexation, les 150 % ; il y a encore une question ? S'il y a encore une question, vous me la reposerez, mais...

Mme Ryckmans (Ecolo). - Ce que vous avez décrit et que vous avez encore rappelé maintenant, ce n'est pas ce qui est dans votre note. Ce que vous avez expliqué par rapport aux indexations 2017-2018 et le coefficient pour 2017-2018, ce n'est pas ce qui est écrit dans la note.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Si, c'est écrit noir sur blanc dans la note.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Alors, je ne comprends pas comment vous avez.... Parce que vous avez parlé des indexations 2017-2018 alors que dans les questions, c'est aussi : « Quid de l'indexation 2015-2016 ? » Elles ne seront pas intégrées.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Dans le calcul, en fait, 2015-2016, pour à nouveau être très clair, les sommes ont été liquidées par le FOREm et pour être très clair aussi, puisque vous le savez, dans les points APE, il y a

des points qui sont attribués et puis, il y a des points qui sont consommés ou pas avec une consommation quasi maximale au niveau des pouvoirs locaux et un peu moins importante, 93-94 %, au niveau des ASBL.

On a pris le liquidé par le FOREm avec forcément l'indexation 2015-2016 et puis, dans la note, c'est noir sur blanc, l'indexation 2017-2018. Après, si on pose la question : « Oui, mais après, l'enveloppe va-t-elle augmenter ou pas ? » Il aura l'indexation budgétaire normale puisque quand vous avez votre budget, la présentation du budget, comme ce seront des subventions, on ne sera plus à l'indexation du point APE comme il n'existera plus. À un moment donné, vous aurez une indexation budgétaire des recettes et des dépenses et les subventions seront concernées.

Extension-renouvellement, j'ai expliqué ; 4,6 % des employeurs concernés par les 150 %, le plafonnement, 23 pouvoirs locaux concernés et 172 ASBL. Quand vous voyez 23 sur 600 employeurs du côté des pouvoirs locaux et 172 sur près de 4 000 au niveau des ASBL, tous secteurs confondus, il n'y a pas de secteurs plus touchés que d'autres et les travailleurs plus âgés ne sont pas plus impactés que d'autres pour répondre à votre question.

Crédits d'ancienneté, cela porte sur 3,5 millions d'euros, c'est vrai. On n'en tient pas compte, on ne tient pas compte des crédits d'ancienneté dans la réforme. C'est un choix qui fait aussi partie de récupérer de temps en temps un million par-ci, un million par-là pour mener une nouvelle politique de réinsertion. Libre évidemment au ministre fonctionnel, proportionnellement, d'intégrer ces crédits d'anciennetés ou pas, mais je ne vais pas vous dire autre chose puisque cela n'en fait pas partie.

Par rapport au fonds de roulement, on va évidemment être prudents, vigilants et on va faire des avances importantes pour ne pas qu'il y ait des problèmes de trésorerie pour le secteur non marchand. C'est donc un problème évidemment essentiel pour la trésorerie des ASBL, mais on y sera attentifs et on fera le nécessaire en matière d'avances.

Par rapport aux indus, le nombre de courriers, 2 670 courriers qui ont été envoyés, je l'ai dit, avec une certaine souplesse. Délai de réponse de 60 jours. Si vraiment, une ASBL n'a pas les documents ou souhaite un délai complémentaire, on fera passer le message au FOREm d'avoir une certaine souplesse, mais, me semble-t-il, 60 jours me semble un délai raisonnable.

Au niveau du FOREm, est-ce que ce n'est pas un peu tard maintenant de demander le trop versé, je l'ai dit, je le regrette, mais j'ai été très clair quand je suis arrivé avec le FOREm. Je n'en peux rien si, précédemment, on n'avait pas été très clair ou même si on avait donné des injonctions qu'on allait continuer à amnistier les indus.

Monsieur Legasse, le plafonnement, je pense que j'ai répondu. Cession de points, sauf s'il y a encore d'autres questions, je pense que j'ai répondu.

Par rapport à la période transitoire, c'est clair qu'il n'y a plus de passeport APE. La disposition transitoire, à partir du 1er janvier 2019, elle a aussi rassuré les employeurs parce qu'il va y avoir un calcul employeur par employeur.

Même s'il y a une subvention au ministre fonctionnel par rapport à la somme totale des subventions des employeurs, les employeurs vont bénéficier du calcul précis qu'on aura fait sur base 2015-2016, plus indexation, tenant compte des points nouveaux 2017-2018 et 2019.

Moi, si j'ai un ministre qui vient me dire : « L'arrêté, on va l'appliquer le 1er janvier 2019 ou le 1er juin 2019 », je vais dire « Hé, les gars, calmos ! ». En 2019, moi, je propose qu'on verse aux employeurs ce qui est calculé et que le 1er janvier 2020 on puisse alors tenir compte de l'arrêté.

La période transitoire pour les employeurs, qu'ils soient non marchands ou qu'ils soient pouvoirs locaux, je pense que c'est une période transitoire qui va être relativement simple et que c'est à partir du 1er janvier 2020 – je l'espère – si on peut tous venir avec les arrêtés en même temps que le décret.

Par rapport au tableau, le côté non pertinent, deux choses, pourquoi on met non-pertinents par rapport aux pouvoirs locaux ? Parce que je l'ai dit en réponse à Mme Morreale et je pense que c'était le même sens de la question, c'est de dire que les pouvoirs locaux, c'est 100 % aux pouvoirs locaux et à la Région. On n'a pas commencé à dire qu'on va voir combien de points ont été cédés aux crèches, combien il y a de points par rapport au conseil environnement, par rapport à l'écoconseiller. On est parti du principe que, comme c'est 100 % Région, 100 % pouvoirs locaux, on a mis la mention non pertinente. Même chose au niveau enseignant et enseignement, comme tout va à la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce n'était pas utile et pertinent de faire la distinction entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par rapport, c'est vous qui me posiez la question des emplois par rapport au réseau, on va réunir le comité d'accompagnement qui ne s'est pas réuni pour justement y voir un peu plus clair dans l'affectation des différents points au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par rapport au contrôle, je pense que j'ai expliqué.

Oui, évidemment, les ministres fonctionnels, si on responsabilise, je pars du principe, qui mieux que le ministre fonctionnel peut donner les orientations dans sa politique, mais il faut aussi veiller à l'équité. Je pense que, si on change aussi de système, c'est pour avoir plus d'équité dans l'octroi des subventions, avec des critères,

avec des balises. Cela, évidemment, l'ensemble du Gouvernement s'y attèle déjà aujourd'hui et on réfléchit de voir comment on peut le faire.

Par rapport à la Fédération Wallonie-Bruxelles et toutes les matières à nouveau, je veux être rassurant par rapport à cela, les subventions seront calculées, seront maintenues, seront pas transférées, mais il y aura le budget, on sait dans quelle enveloppe budgétaire on travaille. Simplement, parce que cela, on ne peut pas le transférer, on ne le fait pas pour l'enseignement aujourd'hui, on ne peut pas transférer les budgets comme cela de la Région wallonne à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous connaissez quand même un peu mes convictions régionalistes, cela me fait déjà un peu mal de temps en temps. On le fait. Évidemment, on va garder les budgets au niveau de la Région.

Par rapport au sport, je pense que j'y ai répondu aussi.

Madame Morreale, par rapport à la concertation, j'ai déjà réuni le GPS-W, uniquement – je n'ai plus les dates, si vous le voulez, on pourra vous donner les dates – sur le volet de la réforme, pour le tenir au courant de l'évolution et les grands principes et la philosophie avait été expliquée dès le début. Quand je dis que j'avais rencontré l'UNIPSO, même chose, j'ai toujours été très clair par rapport à la philosophie de la réforme que je souhaitais, toujours été très clair par rapport à ma politique en matière d'indus et de sanction. J'ai répondu d'ailleurs à de nombreuses questions parlementaires sur le sujet, vous pouvez aller les rechercher, je n'ai jamais dit le contraire de ce que je fais aujourd'hui.

Le GPS-W, je les ai rencontrés avec ma collègue, Mme Greoli, la semaine dernière. Le CESW, il y a eu une information au CESW. Il a été convenu que toute une série de questions, remarques, questions techniques étaient transférées au cabinet, que le 4 mai on recevait toutes ces questions. J'ai prévu de refaire un GPS-W le 8 mai, GPS-W vraiment de travail, pour déjà pouvoir répondre à un certain nombre de questions.

Voilà pour le GPS-W et le CESW, j'ai rencontré M. Gobert et une délégation de l'Union des villes et communes la semaine dernière. J'ai rencontré l'UNIPSO hier. J'ai rencontré la Fédération des CPAS cette semaine ou la semaine prochaine, mais c'est prévu dans l'agenda. Forcément, avec le FOREm et la DGO6, on concerte en permanence. Je pense que j'ai vraiment souhaité que le FOREm et DGO6 travaillent davantage ensemble et en synergie sur le sujet.

Par rapport aux pouvoirs locaux, je pense que j'y ai répondu également.

Comité C, une date est-elle déjà prévue ? Je vois le GPS-W le 8, l'ensemble des partenaires sociaux. On verra l'état de la discussion pour éventuellement venir au Comité C, mais la réforme est de temps en temps abordée sous forme d'inquiétude au niveau du

Comité C, je n'ai pas de problème non plus à ce qu'on puisse expliquer au Comité C la réforme. Vous savez que dans le dispositif de concertation, le GPS-W est évidemment l'interlocuteur et on le rencontre très régulièrement.

Je vous ai répondu par rapport aux pouvoirs locaux.

Par rapport, bien essayer, Madame Morreale, vous êtes évidemment tout à fait dans votre rôle par rapport à Mme Greoli qui aurait tenu des propos incendiaires.

Mme Morreale (PS). - Si vous aviez été à ma place, vous l'auriez mieux fait.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je ne suis pas sûr que j'aurais été comme cela.

(Réactions dans l'assemblée)

Plus sérieusement, par rapport à cela, je l'ai dit, c'est une initiative personnelle, oui et je l'assume, parce que, comme je l'ai dit et répété ici, je l'ai répété devant tous les interlocuteurs, de dire, par rapport aux sanctions, il y a une conférence interministérielle qui n'existe pas aujourd'hui, cela veut dire qu'on n'est pas sanctionné. Je rappelle qu'il y a des centaines de dossiers de l'Inspection économique et sociale vis-à-vis de l'administration, je ne trouve pas cela correct, à un moment donné, l'Inspection économique et sociale joue son rôle. Après qu'on s'aperçoive en instruisant les dossiers qu'il y a quart de sanctions, tant mieux, je n'ai pas de problème. Ce n'est vraiment pas un volet budgétaire ou un volet de sanctionner le secteur non marchand et les pouvoirs locaux. Soyons très clairs, je suis aussi mandataire local. C'est simplement par principe, par équité, par gouvernance et par transparence de dire qu'il y a un décret qui existe, il y a des sanctions et un contrôle qui est prévu, il y a une récupération des indus qui est prévue par le FOREm. J'ai simplement donné comme injonction, si c'est cela l'initiative personnelle, je l'assume, je n'ai aucun problème et je répète combien cette réforme a été concertée au sein du Gouvernement et est concertée aussi avec les acteurs et les pouvoirs sociaux.

Je l'ai toujours dit, je le disais quand j'étais dans l'opposition, je le redis aujourd'hui. Moi, la réforme, j'ai initié la réforme avec mes collègues, mais c'est moi qui ai fait la réforme et puis je la concerte. Avant, ce qu'on a fait, on dit « Voilà, partenaires sociaux, arrangez-vous et venez avec une belle réforme et puis on verra bien. » Moi, j'ai tout à fait changé la logique. Je veux dire, la réforme, nous l'avons initiée, construite, préparée et nous l'assumons, mais évidemment avec la concertation nécessaire, comme je vous l'ai dit, avec les différents acteurs. Je trouve évidemment tout à fait normal de pouvoir répondre à des inquiétudes, à toute une série de questions, comme je le fais aussi avec vous. Moi, je me réjouis d'avoir eu ce débat, parce que je pense qu'il y

avait pas mal de clarifications aussi à donner et d'explications à donner par rapport à cette réforme qui ne va pas menacer l'emploi, qui va maintenir l'aide structurelle aux pouvoirs locaux et au secteur non marchand, mais c'est vrai qui va poursuivre plus de transparence, plus d'équité, plus de gouvernance, plus de maîtrise budgétaire. Je ne m'en cache pas non plus, c'était un système avec une enveloppe ouverte, avec les réductions de cotisation qui émanent directement à la Région depuis la sixième réforme de l'État, qui était tout simplement invivable financièrement pour la Région wallonne. Ce n'est pas vivre au-dessus de nos moyens, je l'ai souvent dit et répété. Ce n'est pas de gaieté de cœur, soyons très clairs, qu'à un moment donné on ose une réforme comme cela parce qu'on est toujours sujet à critiquer. C'est plus facile de donner que de dire à un moment donné on met un dispositif qui va maintenir une aide structurelle, mais qui va peut-être être dans une enveloppe fermée à l'avenir.

Voilà, je pense avoir essayé de répondre à l'ensemble de vos questions, mais je reste à votre disposition s'il y en a d'autres.

M. le Président. - Voilà qui clôture l'intervention de M. le Ministre. Y a-t-il des réactions des parlementaires ?

La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos explications.

À titre personnel, je ne suis évidemment pas toujours convaincu de l'impact de votre réforme ; il y a encore des zones d'ombre assez importantes.

Vous évoquez qu'au FOREm il suffira de s'organiser pour combler les 110 emplois qui vont disparaître. C'est évidemment votre point de vue, mais avec les efforts budgétaires que l'on impose déjà aujourd'hui au FOREm, je suis sûr que ce n'est pas cela qui va aider à faire avancer le schmilblick et à faire du travail pour les gens.

Au niveau des ASBL provinciales, j'ai bien noté que vous évoquiez qu'elles n'étaient pas concernées. J' imagine que vous resterez sur cette ligne.

Pour les provinces, si je prends le cas de la Province de Hainaut, aujourd'hui, c'est 1,5 million d'euros de points APE concernés et 72 emplois. Les arguments d'âge et d'absence de rotation évoqués dans votre note ne tiennent pas parce que, à la Province de Hainaut, on a des chiffres qui démontrent que l'on est en plein dans le *process*. À ce niveau, ce sont encore 72 personnes qui risqueraient de perdre de leur emploi si l'on n'arrive pas à trouver des solutions au niveau provincial. Quand vous parlez de bain de sang social - vous l'avez évoqué à deux ou trois reprises aujourd'hui -, on n'en est pas loin.

J'ai un petit souci sur votre manière de voir la concertation. Vous parlez de concertation, mais vous dites que vous réunissez un tas de gens autour de vous et vous dites : « Nous les tenons informés ». Chez nous, la concertation, ce n'est pas cela. À mon sens, quand vous évoquez cela, il n'y a pas eu de concertation avec la province et avec le FOREm.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, des séances d'information, mais pas de la concertation.

Je m'arrêterai là, mais je ne suis évidemment pas du tout convaincu.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais rebondir sur deux points qui restent interpétant.

(Réaction d'un intervenant)

À ce stade-ci, Monsieur le Ministre. Il y a toute une série de choses où c'est la concrétisation et l'avancement de la réflexion qui doit prévaloir.

Vous avez évoqué la nécessité de définir un volant de moyens pour pouvoir faire votre propre politique d'aide à l'emploi. Quelle est votre trajectoire budgétaire ? Si vous ne l'avez pas encore, quand l'aurez-vous établie ? Sur quelle base fondez-vous cette politique nouvelle que vous voulez mettre en place ?

Vous évoquez la possibilité éventuelle, dans le cadre des critères qui seront définis par les différents ministres fonctionnels, d'ajouter des crédits d'ancienneté de la part des ministres, que cela pourrait être un choix de Mme Greoli de mettre l'ancienneté et de Mme De Bue de ne pas le mettre. Un des éléments que vous voulez mettre en place, c'est l'équité. Cela veut dire qu'une personne qui aurait un emploi similaire, par exemple de type administratif, dans une ASBL non marchande dans un secteur ou dans l'autre n'aurait pas les mêmes critères, les mêmes possibilités et les employeurs n'auraient pas les mêmes aides. Je me demande comment vous pouvez justifier la possibilité qu'il y ait des différentiels de ce type.

La seule chose que vous dites, c'est que vous pensez ne pas pouvoir mettre en place l'obligation de maintenir le volume de l'emploi de la part des différents ministres fonctionnels, étant donné que ce ne seront plus leurs compétences et ce n'est pas leur responsabilité. Quel type de critère et quel type de balise seront-ils mis entre les ministres fonctionnels pour que l'on n'ait pas une multiplicité de subventions en fonction des différents ministères ? Je vois mal le paysage très éclaté, presque atomisé, qui pourrait ressortir de cette nouvelle réforme.

M. Drèze parlait tout à l'heure d'une vraie révolution. À partir du moment où il n'y a pas de critère

qui permette de garder des choses un peu similaires dans les octrois et qui soit de ce fait transparent et prévisible pour les ASBL, on risque vraiment d'avoir un système qui posera plus de problèmes. J'ai du mal à imaginer ce paysage - entre les pouvoirs locaux, c'est peut-être encore le moins sujet à variation - entre les employeurs du secteur non marchand ; on va avoir une variété particulièrement importante. À mon avis, cela va très vite amener des mécanismes soit d'évitement, soit d'optimisation qui risquent de poser de nouveaux problèmes auxquels on n'est pas nécessairement attentif maintenant.

Un des gros enjeux, c'est de clarifier les balises qui seront mises par le Gouvernement aux différents ministres fonctionnels à l'avenir. Là, on n'a rien et l'on nous demande d'entrer un système provisoire, alors que pour l'instant ce paysage n'est vraiment pas clair.

Vous avez parlé des multiagréments en parlant des multiagréments sectoriels. La question est-elle réglée pour les ASBL qui ont des multiagréments Cocof-Fédération-Région wallonne ? Là aussi, avez-vous pris en compte cette situation ?

Il me reste deux questions sur lesquelles je voudrais avoir clarification.

Vous avez considéré que les employeurs de l'enseignement ne seraient pas soumis à l'obligation de la convention premier emploi, alors que le non marchand le resterait. Pouvez-vous nous expliquer la raison ?

Vous mentionnez aussi l'interdiction de cumuler des aides APE avec une intervention financière dans les rémunérations. Pouvez-vous là aussi nous expliquer la raison ? Il est mentionné les conditions pour avoir accès aux aides : dans le transfert, il sera interdit de cumuler les aides APE avec une intervention financière dans la rémunération, hormis l'activation octroyée dans le cadre du contrat d'insertion, mais on pourra les cumuler avec d'autres types de subventions : réduction de cotisations sociales ou...

(Réaction d'un intervenant)

D'accord, cela l'était déjà et cela le restera ? Là, j'ai ma réponse.

Merci pour vos autres compléments d'information ou de réaction.

M. le Président. - Madame Ryckmans, puis-je considérer que la question sur la récupération par le FOREm des indus et du fonds de roulement des aides à la promotion de l'emploi a été complètement développée, réplique comprise ?

Mme Ryckmans (Ecolo). - Non, effectivement. Merci, Monsieur le Président, vous êtes très attentif.

J'avais une question précise et vous ne m'avez pas répondu sur le nombre de courriers qui étaient envoyés aux pouvoirs locaux et au non marchand.

(Réaction d'un intervenant)

Vous n'avez pas la distinction ?

(Réaction d'un intervenant)

Merci.

Enfin, dernière réaction, je ne peux pas souscrire à l'analyse que vous faites de ce qui a été mis en place soi-disant pour l'amnistie et de la volonté officielle de le mettre en place. Je constate simplement qu'en 2008, l'opération de récupération des indus qui avait lieu n'avait pas donné les résultats escomptés et que l'on en avait reçu tellement peu que le FOREm n'avait finalement pas mis en place ce système de contrôle des données consolidées.

(Réaction d'un intervenant)

D'accord.

Dans ce cadre, Monsieur le Président, j'ai reçu ma réponse sur l'ensemble de ma question.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Pour aller à l'essentiel, quatre petits points, dont le premier sur les indus. L'opération qui est faite maintenant concerne jusqu'à 2016 inclus. Y aura-t-il encore une opération en 2017 et 2018 ou, pour ces deux années-là, des mesures sont-elles prises de manière anticipée pour éviter que le phénomène ne se reproduise ?

Concernant les crédits d'ancienneté, vous avez dit que, dans un souci d'économie, vous mettez fin à cette subvention particulière. Cela va faire mal auprès d'employeurs qui sont dans des commissions paritaires - ce n'est pas le cas de tous - où il y a des barèmes fixés en commission paritaire qui évoluent avec l'ancienneté. On aura certainement l'occasion d'y revenir, mais cela va poser un petit souci.

Je salue - vous l'avez fait vous-même et je le fais en plus - l'attitude que vous prenez et qui est inédite. De ma vie politique, je n'ai pas le souvenir d'avoir vu un ministre qui, en cours de mandature, saborde dans ses budgets pour les transférer à d'autres dans un souci d'intérêt général et de courage. Ce sont les mots que vous avez repris vous-même, mais je voudrais le saluer aussi. C'est à souligner parce qu'il faut le faire.

Je l'ai évoqué en introduction, une page de 40 ans se tourne.

C'est une page qu'il n'était plus possible de continuer vu la régionalisation des compétences et le fait que l'on ne sait plus s'appuyer sur la sécurité sociale - que ce soit

les cotisations ou l'activation des allocations de chômage - pour des politiques d'emploi. C'est un instrument qui a été largement utilisé depuis la fin des années 70 et qui n'est plus possible que dans le cadre des politiques d'emploi fédérales.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci pour les informations. J'essaie de comprendre et donc je vais peut-être reposer quelques questions pour que ce soit clair dans mon esprit.

L'objectif de la réforme, c'est de transformer les points APE en soutien structurel aux politiques fonctionnelles. C'est ce qui est exprimé. Cela veut dire que, pour les pouvoirs locaux. On va figer la situation à aujourd'hui. Même si l'on met un point APE par tête de travailleur, cela sera pris en considération le calcul des cotisations plus le point APE. Cela, j'entends.

Du coup, cette enveloppe va-t-elle aller au ministre fonctionnel qui va en faire une sorte de droit de tirage comme cela peut être le cas dans le cadre du plan triennal FRIC, pour les travaux, par exemple ? Cela pourrait-il être une mesure comme celle-là ? Ou bien, le ministre fonctionnel va-t-il pouvoir dire qu'avec une partie de l'argent, il fait de la politique structurelle et avec une autre partie, il fait de la politique de l'emploi pour les personnes qui sont éloignées du marché de l'emploi ? Un certain nombre de secteurs et d'employeurs vont être exclus du champ d'application du décret. Vous allez récupérer une partie du montant. Je ne sais pas quel sera ce montant. Ainsi, les provinces seront exclues ; sur le milliard de ce que cela coûte globalement sur les points APE, quelle est la partie pour les provinces ?

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Un million d'euros.

Mme Morreale (PS). - Un million d'euros sur un milliard d'euros, d'accord. Cela, c'est sur les provinces. Et sur toutes celles qui sont exclues du champ ? Qu'allez-vous récupérer, vous, dans votre cassette politique de l'emploi, pour soutenir ceux et celles qui sont éloignés du marché de l'emploi et qui peuvent s'accrocher au marché de l'emploi par des dispositifs de discrimination positive ?

Pour reformuler, y a-t-il une seule enveloppe ou un ministre va-t-il splitter et devoir gérer aussi la discrimination positive - appelons là comme cela - ? Comment raccroche-t-on des personnes qui sont éloignées du marché de l'emploi, par exemple dans les pouvoirs locaux, au sein de la même enveloppe ? Ou, avec cela, y aura-t-il un droit de tirage ?

M. le Président. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Je remercie d'abord M. le Ministre de la précision de ses réponses. C'est vrai que j'ai parfois l'impression que l'on est occupé à débattre déjà du décret, qui va arriver seulement en juillet. Merci d'avoir répondu alors que l'on est qu'en première lecture et que beaucoup de questions étaient extrêmement précises, comme si tout était déjà ficelé.

Ceci dit, je ne rejoins pas le pessimisme de M. Lefèvre qui nous dit qu'il n'est pas convaincu de l'impact de la réforme. Je pense que ne rien faire eût été suicidaire et irresponsable. D'un point de vue budgétaire, si on laissait filer le déficit, on aurait dû ponctionner ailleurs. Si l'on avait ponctionné ailleurs, vous seriez les premiers à venir nous dire que l'on enlève encore de l'argent.

Je pense donc que la solution choisie est la meilleure.

D'un point de vue éthique politique, je tiens également à souligner l'importance de ce décret.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - J'ai peut-être été distrait, mais pourriez-vous revenir sur le mode de calcul du coût effectif et nous l'expliquer ?

Je n'ai pas compris l'explication. C'est peut-être un problème d'attention. Vous avez précisé qu'il y avait désormais un coût effectif. J'ai peur de n'avoir pas bien compris le mode de calcul de ce coût effectif.

Vous avez précisé qu'il y avait désormais un coût effectif et qu'en fonction du coût effectif, vous réclamiez de l'argent. Oui, cela a un lien avec les indus, mais vous n'avez pas précisé le mode du calcul du coût effectif.

Vous êtes revenu en disant, en réponse à M. Drèze, que si maintenant le FOREm questionne les opérateurs et qu'ils répondent, ils ne devront pas rétrocéder de l'argent.

Qu'est-ce qui est pris en compte et sur quelle base ? C'est l'arrêté de 2 013.

(Réaction d'un intervenant)

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - J'ai entendu tout à l'heure les indus, le fait que l'employeur ait bien utilisé le montant. Ce n'est pas cela la question des indus. La question des indus, c'est de dire que le subventionnement qui a été fait à travers les points APE et les réductions de cotisations, ne dépassent-ils pas ce que l'employeur a payé pour le travailleur ?

Il y avait la notion de coût effectif supporté par l'employeur. C'est cela qui a été précisé dans l'arrêté du Gouvernement wallon à l'époque, en 2013. Il y a eu un

accord avec l'Union des villes et communes, avec l'UNIPSO qui a participé de façon complète par rapport à cela. Il y a eu un accord de l'ensemble des employeurs et du Gouvernement. Le 11 juillet, il y a eu un arrêté du Gouvernement qui rendait, en quelque sorte, incontestable la notion d'indu, ce qui n'était pas le cas avant.

Avant, je peux comprendre que 2 003, 2009 on allait demander des remboursements aux employeurs en disant... Concernant la première amnistie, vous pouvez aller rechercher ce que j'avais dit à l'époque, j'avais dit qu'il fallait qu'on règle le problème.

On l'a réglé en 2013. Je trouve un peu tard. Il ne faut pas prendre la référence 2009. Les débats par rapport à la première amnistie, je ne sais plus si on les a eus en 2011, en 2012 ou peut-être même en 2013.

Ce que je reproche à un moment donné, c'est qu'en 2013, il y a l'arrêté qui est très clair techniquement, et cetera, - je vous renvoie à l'arrêté - où le FOREm a pris des dispositions pour dire qu'au niveau informatique on va récupérer les indus. C'est vrai que cela ne va pas de demander, en 2018, les indus de 2 014, 2 015 et 2 016. Si on avait suivi le FOREm, on aurait récupéré les indus au fur et à mesure du temps.

Or, c'est un choix : ma prédécesseure a décidé de ne pas récupérer les indus. Le FOREm a pris acte de l'injonction ministérielle. Ensuite, il y a un changement de cap quand je suis arrivé en fonction. C'est simplement cela.

Je dis que c'est l'application du décret 2002. Il y avait un problème d'interprétation qui a été précisé et réglé à travers l'arrêté du Gouvernement de 2 013. Après, voilà.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Vous me confirmez que l'arrêté de 2 013 est très clair et très précis et que le courrier du FOREm, reçu il y a quelques jours ou quelques semaines par les associations, est aussi très clair et très précis. Il ne souffre pas de difficulté de compréhension. Ce sont des chiffres on ne peut mieux présentés. L'employeur a la faculté d'amener, comme je l'ai dit tout à l'heure, des éléments d'information complémentaires.

Je pense que tout cela se passe de manière tout à fait correcte. Dans quel cas a-t-on des indus ? Quand les salaires sont bas. On parle ici d'aides ménagères ou de fonctions d'ouvriers peu qualifiés. C'est quand les salaires sont bas que le subside peut être un peu plus élevé. Cela ne concerne qu'une petite partie des associations.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je voudrais remercier M. Drèze. Vous savez que j'ai une carapace. Je peux entendre beaucoup de choses, beaucoup de critiques même injustifiées. Cela fait plaisir quand un expert dans un secteur comme celui-là souligne le travail du ministre, mais plus fondamentalement le travail de l'ensemble du Gouvernement qui m'a accompagné et m'a aussi soutenu dans une période pas facile. On est dans une période électorale, donc ce n'est pas le genre de réforme qui est nécessairement facile à prendre dans cette période. Merci pour cette remarque.

Monsieur Lefèvre, j'ai envie de dire que vous me réjouissez.

Si les zones d'ombre d'une telle réforme, après un débat comme celui-là, se limite à s'inquiéter pour les provinces, pour s'inquiéter pour le FOREm, 110 personnes menacées de licenciement sur les 4 600 personnes, j'ai envie de dire que j'ai réussi mon coup et qu'aujourd'hui, je vous ai rassuré sur beaucoup de points. Je vous rappelle le FOREm, 4 600 personnes, le nombre de chômeurs diminue de mois en mois, l'accompagnement diminue, le nombre de départs à la retraite ou de départs volontaires du FOREm est de 110 l'année. Le FOREm va maintenir son emploi en 2019, donc on est en 2020. On est déjà, pratiquement, je n'ai pas les chiffres exacts, mais je pourrais interroger le FOREm pour préparer et anticiper. Le but n'est pas de licencier aussi. Je rappelle qu'il y a 55 personnes qui s'occupent aujourd'hui des APE pour liquider les subventions et qu'il y aura, je vais dire des mobilités probablement par rapport à ces personnes-là. Je vais, en tant que ministre de tutelle, éviter le bain de sang social au FOREm et aux provinces aussi. Je veux bien, je le disais à mon collègue Dodrimont, qui connaît bien les provinces, être expert budgétaire quelques heures, de province, pour trouver les moyens de ne pas avoir de bain de sang social par rapport aux millions d'euros pour l'ensemble des provinces. On n'est pas sur la province du Hainaut, mais sur l'ensemble des provinces. Vous connaissez bien les provinces aussi, je connais mieux Liège que celle du Hainaut, je ne pense pas que cela va être un exercice insurmontable dans la réforme.

La concertation, j'ai dit qu'il y a un dialogue, un débat, mais la procédure n'a pas été de dire : « Messieurs les partenaires sociaux, faites-moi une réforme, et après, j'irai au Parlement avec la réforme ». Non, je porte la réforme et je vais concerter. Hier, avec l'Union des Villes et Communes, on a échangé, on a donné beaucoup d'explications et de réponses, et Dieu sait s'il y en avait beaucoup, encore bien plus que cette après-midi, et on me dit : « On est à votre disposition avec le cabinet ». On l'a fait hier avec l'Union des Villes et Communes, on a prévu d'échanger, je veux éviter tout problème d'interprétation par la suite. Tout ce que l'on pourra régler en amont, et cetera, maintenant, ils ne seront peut-être pas d'accord. J'entends bien les crédits

d'ancienneté, si l'on veut mener et que le ministre de l'Emploi continue à mener une politique d'insertion, une politique de l'emploi, il faut quand même quelques moyens. Je l'ai dit, on a indexé 2017-2018, on va tenir compte de tous les nouveaux points 2017-2018. On a, parce que dites-vous bien, cela est bien plus important que les 3 500 000 des crédits d'ancienneté, si j'avais dit : « Crédits d'ancienneté, pas de problèmes, on va les garantir aussi, allons-y. Mettons tout dans la barque ». Les points à durées déterminées, 2 018 et tous les plans Marshall 2019, j'avais récupéré 50 fois cela. À un moment donné, on ne sait pas tout avoir non plus et c'est un choix. Je le dis, et le choix, je l'assume, un moment, même si l'on parle de milliards, chaque million, chaque centaine de milliers d'euros est compté. Il est compté, et je l'ai compté, et j'ai mesuré aussi pour garder un peu de moyens.

Par rapport à 2017 et 2018, les indus, l'objectif, M. Drèze est de récupérer les indus 2017-2018, mais c'est vrai que si l'on peut anticiper et voir comment on peut le faire, on le fera, on est en contact avec le FOREm pour voir comment 2 014, 2 015, 2 016, c'est plus facile, mais 2017-2018, il faut aussi anticiper, pour autant que l'on puisse le faire.

Madame Ryckmans, vous dites : « Maintenant attention, il faut voir la concrétisation, la mise en œuvre, les arrêtés », mais en tout cas, je peux vous dire la détermination pour aboutir à cette réforme, si je dois vous rassurer par rapport à cela.

Par rapport à la nouvelle politique, quels sont les moyens et la trajectoire budgétaire ?

Très bonne question. Pour répondre à Mme Morreale, par rapport aux provinces, les institutions régionales, et cetera, 14 000 000 d'euros en tout. On va simplement attendre le conclave budgétaire puisque vous savez que l'on va avoir un ajustement, puis il y aura un budget. Je ne veux pas non plus annoncer des sommes pour mener des politiques que je ne sais pas après assumer, mais dites-vous bien qu'au quotidien, que j'y pense et que je souhaite pouvoir mettre des budgets, en fonction de la trajectoire de l'ensemble du budget, tenant compte aussi des collègues. Cela peut aussi être, pas nécessairement, réinventer l'eau chaude et avoir des nouveaux dispositifs, c'est peut-être la réorientation, je dirais intensifier certains dispositifs qui existent, avec les moyens de récupérer. Nous sommes en train d'y travailler.

Enfin, par rapport au volume global de l'emploi, et dans le secteur, quand on est dans le secteur social, dans le secteur de la personne handicapée, d'aides aux personnes, l'emploi est prioritaire. Les subventions pour les ASBL, c'est l'emploi. Vous devez comprendre qu'à un moment, quand il y a une responsabilisation des ministres fonctionnels et que ce n'est plus au niveau de l'emploi, on ne sait plus avoir le même niveau de contrôle qu'au niveau de l'emploi. On ne va pas

réimplémenter dans chaque administration des contrôles au niveau de l'emploi, quand en plus, il faut le préciser, le volume global de l'emploi est la référence du dispositif n'est pas aujourd'hui ou en tout cas loin d'être pleinement appliqué avec toutes les exceptions d'usage, tout ce qui se passe quand on aperçoit qu'il y a un volume global de l'emploi qui n'est pas respecté, qu'il n'y a aucun suivi, aucun contrôle par rapport à cela. Il faudra ; dans les arrêtés, les critères, les balises, responsabiliser le ministre fonctionnel. S'il s'aperçoit que dans une ASBL qui vient en aide aux personnes handicapées, et que même par rapport aux balises qui sont prévues, on voit que l'impact sur l'emploi est touché, le ministre fonctionnel aura une responsabilité à les faire appliquer. Il y a deux volets, le volet transparence, le cadastre, mais aussi le volet sanction, et pour les sanctions, on n'a pas des subventions ad vitam. La sanction du ministre fonctionnel pourra, dans la subvention accordée, faire réfléchir l'ensemble des employeurs, de se dire que c'est bien pour maintenir l'emploi et répondre aux besoins du secteur. Et quand on est avec les personnes handicapées, quels sont les besoins ? C'est l'encadrement humain. C'est une question directement liée à l'emploi.

Un exemple, pour être bien clair, par rapport à une commune : La commune, il y a un arrêté tous les deux ans, sur base de la grille des critères objectifs, avec la ventilation, nombre de kilomètres de voirie, nombre d'habitants, et cetera, et là, il y a un arrêté qui vaut pour deux ans, et on va confirmer cet arrêté-là, exemple, la Commune d'Esneux bénéficie avec cette grille de critères objectifs, de 130 points. 130 points, elle en cède à une ASBL sportive et 5 à une ASBL crèche communale, pour l'enfance. Cela veut dire qu'elle utilise 120 points et pas 130. Dans le calcul, comme je l'ai dit, on récupère les 130 points. Ce sont les critères objectifs. La commune a bénéficié d'un écoconseiller, mais cela arrive à échéance le 21 décembre 2018. On tient compte, et on le prolonge même jusqu'au 31 décembre 2019, c'est un engagement que j'avais pris. Cela, par rapport au plan Marshall, on a eu, la Commune d'Esneux a eu un conseiller en logement, avec autant de points APE. On fait le calcul, travailleur par travailleur, autant de points APE plus la réduction de cotisation, et cela, c'est des données qui viennent de l'ONSS et on calcule tout cela. Et puis, il y a eu un autre projet spécifique par rapport, de l'archivage, pour 5 points alors. On calcule aussi cela avec la réduction de cotisation. Tout cela est globalisé pour les pouvoirs locaux, et on n'est pas dans des politiques fonctionnelles, on prend 2015 et 2016 comme références, on indexe le calcul de l'enveloppe 2017-2018, si en 2017 vous aviez cinq points par rapport à l'environnement, vous aviez demandé une extension et vous en avez eu quatre.

On compte les quatre points complémentaires. Et si en 2018, vous avez eu une demande initiale par rapport à un autre projet et que vous avez eu six points, on calcule les six points avec la réduction de cotisations sur la personne.

Cela veut dire, par rapport à l'optimisation, que toutes les réductions de cotisations sur tous les travailleurs sont comptabilisées. Même s'il y a eu de l'ingénierie qui n'est pas illégale, je m'empresse de le dire, toutes les réductions de cotisations, ce sont des calculs pointilleux employeur par employeur.

Se pose alors la question si, avec la réduction de cotisations, la valeur du point à Esneux est de 160 % par rapport à la moyenne du point... j'ai oublié de le dire et c'est un élément important que c'est la moyenne des points, secteur par secteur, ou pouvoirs locaux. Donc, au niveau des pouvoirs locaux, on aura un calcul différent par rapport au secteur non marchand. Si on a 160 %, là, il y aura les modalités techniques à définir, à la marge, une petite diminution. Si vous êtes à 150 % ou au-delà, cela concerne 23 pouvoirs locaux. En ce qui concerne les communes-CPAS sur les 600, on est, par rapport aux pouvoirs locaux, quand même à la marge. On dit qu'il y a des communes, des CPAS qui vont perdre, allez, arrêtons de rire !

Est-ce clair ? Parce que c'est important.

Mme Morreale (PS). - Jusque-là, c'est clair. Merci d'ailleurs pour la précision. C'est beaucoup plus clair. Mais après ? Avec la masse ?

Qu'est-ce que Mme De Bue en fait ? En fait-elle une politique structurelle avec un droit de tirage par commune ? Vous avez dit : « On a le montant globalisé, on a additionné toutes les aides en gros auxquelles on avait droit, en ce compris la réduction des cotisations » et on l'envoie à chacune des communes. Bien. Est-ce que c'est cela que les ministres fonctionnels vont faire ou bien va-t-on leur demander, en plus de cette redistribution-là, sur cette enveloppe-là, qu'elle va devoir faire une politique où elle va mettre ses priorités ? Auquel cas cela va changer évidemment la donne.

Mme De Bue, va-t-on lui dire – pour pouvoir expliciter les choses peut-être de manière plus visuelle – « vous n'avez pas beaucoup de peu qualifiés » « peu qualifiés » étant entendu secondaires inférieurs dans votre commune, « et donc ce serait bien que vous ayez aussi 10 ou 20 % ou peut-être plus de peu qualifiés qui doivent être engagés nouvellement ».

Si c'est cela, cela peut compliquer la donne.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Ce ne sera pas cela parce que cela, c'est une politique de l'emploi. Alors, je n'aurais pas transféré ces moyens-là. Mais on part du

principe que pour les communes et pour les pouvoirs locaux, c'est une aide structurelle. Et donc le but c'est de dire qu'en 2019 on va faire le calcul employeur par employeur et puisque l'arrêté, même s'il est déjà pris par rapport à l'affectation de cette enveloppe-là, et j'ai même envie de dire qu'en 2019 par rapport aux communes et aux CPAS de donner une marge et une sécurité par rapport à cette disposition transitoire qui prévoit le 31 décembre 2000, le FOREm va liquider les subventions aux différents pouvoirs locaux. Après, la manière dont Mme De Bue va gérer l'enveloppe globale, je ne peux pas l'anticiper.

Vous expliquer un exemple, parce que c'est un exemple parmi d'autres, cela peut être axé sur l'environnement, sur le logement, mais ici on est dans une politique typiquement de l'emploi. Ce n'est pas le but. Sinon, il ne fallait pas transférer les budgets. Et si l'on part du principe que c'est une aide structurelle aux pouvoirs locaux, il y a deux possibilités. Elle peut très bien dire, si on ne veut pas toucher à l'emploi, si vous orientez autrement, vous allez forcément impacter beaucoup de communes et beaucoup de CPAS.

Elle peut dire à un moment donné : « on a fait le calcul employeur par employeur, hé bien, moi, je pars du principe que je state, c'est une aide structurelle et cela reste une aide structurelle à l'avenir ».

Elle peut aussi dire, et c'est une version totalement différente : « Je refais une grille sur base de celle de 2010, mais je change tout à fait les critères, les ventilations, et cetera », et alors, on se fait tourner la roue et c'est une attribution qui est tout à fait différente, avec un impact, je le dis, bien plus important à ce moment-là sur l'emploi que si l'on state.

Et quand on state par rapport aux pouvoirs locaux, on sait qu'il y a 73 % de critères objectifs. Alors on peut dire que cela date de 2010, on pourrait changer. D'accord, mais l'Union des villes et communes que j'ai rencontrées, je peux vous dire que pourquoi on a maintenu 2010, c'est parce que pour eux c'est le monstre du Loch Ness de revoir tout cela.

Je pense que moi, en tout cas, le message que j'ai eu de l'Union des Villes et Communes, c'est de dire : « Attention, en effet, on partage votre avis, si l'on permet de réorienter les politiques, on va forcément affecter des CPAS et des pouvoirs locaux ».

Étant donné que l'on a opté pour une politique structurelle, mais c'est à Mme De Bue, la responsabilité fonctionnelle, ce n'est pas maintenant à moi à imposer à Mme De Bue ce qu'elle doit faire. Mais si j'étais à sa place, j'essayerais de stater un maximum pour maintenir le volume de l'emploi dans les communes et CPAS.

Avec une partie d'autonomie qui est plus grande puisque vous dites que par rapport aux profils, et cetera, forcément, plus d'APE, on est plus alors dans une masse globale de l'emploi et cela peut très bien être sur un

rapport d'activités chaque année de la commune de dire : « Tiens, en 2017, combien d'ouvriers, combien d'employés, 2 018, 2 019 » et vérifier que l'on reste dans un volume global de l'emploi, mais plus dans le sens technique et de référence de l'indicateur aujourd'hui, mais que l'on maintient l'emploi. Je ne peux évidemment pas anticiper ce que les ministres fonctionnels vont faire, sinon cela n'aurait pas de sens de dire que l'on transfère, mais c'est moi qui impose les critères. Je dis simplement que par rapport aux pouvoirs locaux, il faut éviter de changer complètement la donne parce que là, vous aurez forcément des impacts en fonction des critères. Vous aurez des centres urbains ou des zones rurales qui seront pénalisés ou l'inverse. À un moment donné, on ne peut pas partir du principe que c'est une aide structurelle et que l'on recharge tout en réorientant toutes les subventions et les affectations des subventions. Je trouve que ce n'est pas très cohérent. Si l'on maintient que c'est une aide structurelle, à un moment donné, il faut tenter de maintenir l'emploi et les subventions, j'ai presque envie de dire pouvoir local par pouvoir local.

J'anticipe un peu puisqu'elle va concerter avec la Fédération des CPAS, l'Union des Villes et Communes pour voir par rapport à l'après-période transitoire comment affecter cela. Mais je ne suis pas convaincu qu'il faut nécessairement faire un changement massif sinon on va impacter. C'est là que vous allez vraiment avoir beaucoup de soucis avec des communes si vous changez les critères. J'ai tenté de changer les pondérations. Rien que par rapport aux critères, je peux vous dire que vous avez des communes qui bénéficient de beaucoup plus de subventions et d'autres qui sont pénalisées. Et là, vous pouvez mettre le curseur comme vous voulez et en fonction des pondérations et aider davantage les communes de plus de 10 000 habitants, ou l'inverse, ou les centres-villes, ou ceci..

Mais cela, je pense que c'est un peu anticiper le débat. Votre question est tout à fait pertinente, mais cela va vraiment être dans la concertation entre la ministre des pouvoirs locaux et notamment l'Union des Villes et la Fédération des CPAS.

M. le Président. - Le dernier mot est aux parlementaires. Je vais demander de conclure, si vous le voulez bien.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je n'ai pas eu de réponse à ma question sur les multi agréments, les ASBL qui sont agréées aussi en Région wallonne, à la Cocof et à Bruxelles. Il en existe quelques-unes. Comment vont-elles être considérées ?

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - La réalité se passe bien en Région wallonne et pas à Bruxelles. Dans l'inspection

économique et sociale on a parfois des rapports que l'aide régionale APE, malgré ce que l'ASBL a pu dire, que l'activité se déroule à Bruxelles. On est généreux en Région wallonne, mais pas naïfs. Il y a un contrôle par rapport à cela, mais par rapport aux agréments, le principe est le même, si ce n'est qu'il y a un contrôle accru par rapport au type d'activité sur Bruxelles.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Ils étaient les premiers à sortir.

Je ne veux pas de votre volonté politique et de votre détermination pour avancer dans la réforme. Ce que nous mettons en évidence, c'est le fait que nous avons maintenant une proposition sur la table qui est liée à une transition alors que le cadre et la manière dont les différents ministres fonctionnels vont déterminer leurs critères ne sont absolument pas connus.

Il est tout à fait normal de s'inquiéter, de se poser des questions et de demander de les avoir avant de rentrer directement dans un accord ou un positionnement par rapport à la partie transitoire. C'est évidemment le minimum. Je répète l'importance pour nous d'avoir des balises qui ne soient pas aussi éclatées ou variées qu'il n'y ait de secteurs de compétence en Région wallonne.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les précisions. C'est en tout cas plus clair et je me dis que quelque part, en vous entendant sur les précisions, vous pouvez comprendre que même si c'est plus clair, nos inquiétudes restent présentes dans le sens où on n'a pas de garantie aujourd'hui qu'en récupérant la masse, par exemple, sur les pouvoirs locaux – je le prends par ce prisme-là, mais mes collègues l'ont fait par d'autres prismes dans le non-marchand. Via les pouvoirs locaux, par exemple, on n'a aucune garantie de la manière dont va être affectée cette enveloppe.

Quelque part, ce qui est inquiétant, c'est que ce que vous présentez à ce stade, cette réforme, j'entends qu'elle est louable au sens où cela se veut être une politique structurelle, mais c'est un chèque en blanc.

Aujourd'hui, au moment où nous parlons, il n'est pas impossible que le ministre des Pouvoirs locaux décide de scinder le montant en deux en disant : « Moi, je fais une politique structurelle à moitié et pour l'autre moitié, je rebats les cartes ». Je comprends que le secteur soit inquiet et je vous invite à la concertation la plus grande vis-à-vis de l'ensemble des opérateurs, des employeurs, des organisations syndicales de ceux qui sont concernés de près ou de loin par cette politique pour faire en sorte de ne pas mettre des travailleurs sur le tapis. Cela pourrait être le cas. Cette réforme pourrait avoir des conséquences dramatiques. Je ne dis pas que ce sera le cas. Vous avez pris les précautions d'usage et vous avez dit : « Si j'étais, par exemple, à la place de Mme De Bue », mais elle est libre de faire ce qu'elle veut, d'une certaine manière.

Je trouve que c'est un danger ou une incertitude qui risque de poser problème. Vous ne dites pas dans les intentions du Gouvernement, à ce stade, que la volonté est de sécuriser la grande majorité des travailleurs.

Je voudrais en terminer par là et ce n'est peut-être pas la partie la plus agréable de mon intervention, mais je suis assez choquée quand vous avez parlé sur les travailleurs de Carrefour, quand vous avez répondu la première fois, on vous a demandé combien d'emplois étaient potentiellement perdus ou mis en péril. On vous a répondu que c'était à peu près 1 500 emplois. Vous avez répondu : « Oui, mais 1 500 emplois, plutôt que de vous plaindre en disant qu'il y en a 1 500 qui sont perdus, soyons contents qu'il y en ait 11 000.

J'ai le même choc quand vous vous exprimez aujourd'hui en disant : « Ce sont 200 travailleurs, mais ce n'est jamais que 200 travailleurs », mais ce sont 200 familles ou ce sont 1 233 familles pour les travailleurs de Carrefour. Ce ne sont pas des numéros et je trouve que dans votre manière de parler, il y a des aspects qui me semblent un peu déshumanisants dans l'expression que vous pouvez avoir à travers les travailleurs qui sont derrière ces emplois.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je ne peux pas accepter ce que Mme Morreale dit. Un chèque en blanc, qu'est-ce que c'est ? C'est quand on n'est pas garanti d'avoir les moyens financiers pour mener une politique. J'espère que vous l'avez compris après, sinon, je veux bien y passer la soirée pour l'expliquer. J'espère que vous avez compris que l'enveloppe globale pour les communes et pour les CPAS est garantie.

C'est encore la liberté, mais alors, vous êtes contre la responsabilisation fonctionnelle des ministres, car vous n'avez pas confiance à la politique que les ministres peuvent mener dans l'intérêt des communes et des CPAS en ce qui concerne la ministre des Pouvoirs locaux. Cela, c'est un chèque en blanc. C'est si on ne fait pas l'enveloppe dont on va bénéficier. Ici – et c'est vrai pour l'ensemble des secteurs – les enveloppes sont garanties.

Après, il y aura des arrêtés, des indicateurs transversaux comme la transparence, la publication du cadastre ; ce qui n'existe pas aujourd'hui et qui n'a pas été voulu par certains, préalablement et puis, il y aura des indicateurs plus déterminés par les politiques fonctionnelles.

N'anticipez pas le débat et si la ministre fonctionnelle estime encore qu'il faut réorienter une politique, elle réorientera la politique. Les enveloppes sont maintenues et donc, on ne peut pas venir dire qu'il y a un chèque en blanc, que des travailleurs vont perdre leur travail. Arrêtez un peu ce catastrophisme-là.

Essayez d'être simplement un peu cohérent et objectif par rapport à une réforme comme celle-là. C'est clair.

Deuxièmement, par rapport à Carrefour, ne sortez pas ce que j'ai dit par rapport au contexte. Je fais de la politique et non pas du syndicalisme. Quand on s'en prend à une entreprise comme Carrefour, en tant que ministre de l'Économie, c'est vrai, je vous l'ai dit par rapport à Carrefour – groupe français.

Je confirme qu'à un moment donné, c'est très beau de s'attaquer aux entreprises quelles qu'elles soient, à quelles que multinationales que ce soit, en attendant, cela génère beaucoup d'activités, beaucoup d'emplois directement et indirectement auprès des sous-traitants. J'ai simplement dit par rapport à Carrefour que quand j'entendais tout le temps des critiques à l'égard de Carrefour, on donnait des leçons à Carrefour. D'accord, on peut en donner, mais je dis simplement que Carrefour – c'est vrai qu'il y a malheureusement, j'ai pris beaucoup d'empathie, mais vous ne l'avez peut-être pas retenu comme cela, mais par rapport aux personnes qui perdaient leur travail, mais par rapport à Carrefour, je ne veux pas non plus que l'on tire des balles dans une entreprise qui décidera, à un moment donné, de ne plus rester en Belgique ou de désinvestir en Belgique.

En tant que ministre de l'Économie, c'est encore mon rôle d'avoir cet équilibre-là.

Mme Morreale (PS). - Je vais commencer par Carrefour.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Vous n'avez plus d'arguments aujourd'hui par rapport à la réforme. Vous revenez avec des propos sortis hors du contexte ! Je ne peux pas l'accepter !

Mme Morreale (PS). - Vous pouvez parler moins fort, c'est la même chose !

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Je suis très calme depuis le début d'après-midi, mais quand on me prête des propos que je n'ai pas tenus comme cela ou dans ce contexte-là, je ne peux pas l'accepter !

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, je vous dis la manière dont je perçois les choses et on a encore le droit, dans cette assemblée, d'avoir des perceptions dans la manière dont les gens s'expriment. Je vous exprime ma sensibilité et comme cette séance était une séance publique à laquelle, par ailleurs, je n'assistais pas, mais que j'ai suivi en direct – car en mission pour le Parlement – j'ai été choquée de la manière dont vous avez répondu à l'époque, car à cette occasion-là, vous n'avez pas fait preuve d'empathie à l'égard des travailleurs. J'ai le sentiment qu'aujourd'hui –

et je maintiens – que quand vous dites que parfois, oui, on va perdre 200 travailleurs. Vous avez commencé par cela. Quand vous avez répondu aux collègues, vous avez dit : « Non, je ne peux pas garantir l'emploi ».

(Réaction d'un intervenant)

Oui, mais les travailleurs ne sont pas des numéros, Monsieur le Ministre. Quand vous dites que l'on ne peut pas garantir l'emploi, vous ne pouvez pas garantir l'emploi des travailleurs dans le cadre de la réforme...

(Réaction d'un intervenant)

Laissez-moi conclure.

(Réaction d'un intervenant)

Oui, mais vous n'êtes pas d'accord avec moi, cela arrive, mais sauf que comme je suis parlementaire, c'est moi qui ai le dernier mot. On peut continuer l'échange si vous voulez, mais il faudra vous y faire.

Je suis représentante d'un parti qui s'inquiète aussi des travailleurs et dans la réforme des points APE, ce sont 60 000 emplois et derrière ceux-ci, ce sont au moins 60 000 travailleurs. On est donc en droit de répondre aux interrogations, car vos annonces, en termes de communication, n'étaient pas bonnes. Si on statue les choses comme vous l'avez dit, si c'était vous, on statuerait les choses pour les pouvoirs publics et pouvoirs locaux, tant mieux, on verra, mais aujourd'hui, on n'a pas cette garantie et donc, forcément, on va rester particulièrement vigilants. On ne peut que vous inviter à la concertation et à rester extrêmement inquiet sur la manière dont les emplois vont être affectés à l'avenir, car ce ne sont pas que des masses globales, mais ce sont aussi des travailleurs qui remplissent des tâches au quotidien dans les pouvoirs locaux, dans la petite enfance, dans les écoles, dans les secteurs non marchands.

Je trouve légitime que l'on marque notre intérêt et notre inquiétude. Vous avez connaissance du dossier, c'est vous qui avez écrit la note, mais nous n'en avons pas connaissance. Cela ne fait que quelques heures, à l'exception de ce que j'ai lu dans la presse, que j'essaie d'avoir des éclaircissements sur le dossier. Vous m'en avez donné, en partie, Monsieur le Ministre, mais à ce stade cela reste une réforme qui est un chèque en blanc.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - C'est quand même un beau chèque. Ce n'est pas mal.

M. le Président. - Voilà qui clôture le débat.

Nous débiterons les interpellations et questions orales après une courte interruption.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 56 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 3 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

**QUESTION ORALE DE M. GILLOT À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
VENTE DE DIFFÉRENTS OUTILS
D'ARCELORMITTAL À LIÈGE »**

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
DÉCISION D'ARCELORMITTAL DE VENDRE
UNE PARTIE DE SES USINES LIÉGEOISES »**

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
CESSION DE PLUSIEURS OUTILS
SIDÉRURGIQUES DANS LE BASSIN
LIÉGEOIS »**

**QUESTION ORALE DE MME SIMONET À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
CESSION DES ACTIFS LIÉGEOIS
D'ARCELORMITTAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation de :

- M. Gillot, sur « la vente de différents outils d'ArcelorMittal à Liège » ;
- Mme Morreale, sur « la décision d'ArcelorMittal de vendre une partie de ses usines liégeoises » ;
- M. Henry, sur « la cession de plusieurs outils sidérurgiques dans le bassin liégeois » ;
- Mme Simonet, sur « la cession des actifs liégeois d'ArcelorMittal ».

La parole est à M. Gillot pour poser sa question.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, c'est un dossier qui amène beaucoup de questions. J'ai essayé d'en sélectionner quelques-unes, mais c'est clair que là aussi on pourrait avoir des débats qui durent des heures tellement c'est un dossier important qui, de ce que j'en sais, contient encore énormément d'incertitudes.

Au mois d'avril, une mauvaise nouvelle est arrivée au sujet de différents sites de la sidérurgie liégeoise. En effet, afin d'éviter qu'ArcelorMittal ne soit en position dominante sur certains produits, la Commission européenne a émis un avis imposant au sidérurgiste de vendre certains outils.

Au départ, les informations faisaient état des lignes de galva IV et V ainsi que du site d'Eurogal. Maintenant, on parle des lignes de galva IV, V, et du site de Ferblatil. Qu'en est-il exactement ? Au niveau du changement d'outil, il n'y avait rien de certain, mais puisque l'on parlait de certains outils et maintenant d'autres, qu'en est-il exactement ?

Quels contacts avez-vous eus avec ArcelorMittal et quels en sont les résultats ?

En séance plénière, vous aviez dit que vous deviez avoir des rendez-vous et contacts avec la Commission européenne. Si l'avis de la Commission européenne se confirme, quel est le candidat repreneur éventuel des outils concernés ? Le repreneur reprendrait-il l'ensemble des outils mis en vente et ne pas faire un saucissonnage éventuel ?

Quel serait le futur projet industriel ? Avec quelles garanties ? Quelles garanties au sujet de l'emploi ?

Que se passerait-il s'il n'y avait finalement pas de repreneur ?

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, depuis le mois de mars, on craignait l'annonce de cession d'usines par ArcelorMittal, suite au rachat de l'italien Ilva. La Commission européenne annoncera, le 23 mai, sa décision concernant cette obligation découlant de la nouvelle position quasi monopolistique d'ArcelorMittal, mais rien ne semble pouvoir remettre en cause cette vente forcée.

ArcelorMittal a donc confirmé, le 12 avril, la cession de trois sites liégeois : les lignes de galvanisation 4 et 5 de Flémalle et l'usine de fer-blanc Ferblatil de Tilleur. Des sites italiens, roumains, macédoniens, tchèques et luxembourgeois seraient également visés. Le confirmez-vous ?

Si des règles sont à respecter pour cette vente, les inquiétudes et les incertitudes demeurent préoccupantes. NLMK a visité le site, visiblement, il porte un intérêt sur une partie en tout cas de ceux qui sont mis en

cession ou en vente, mais existe-t-il une offre ferme ? Avez-vous connaissance d'une offre ferme ? Qu'en est-il de l'intérêt de Tata Steel ?

Vous avez déclaré travailler sur ce dossier. Quelles sont les actions menées par vous et vos services depuis le 22 mars auprès de la Commission européenne et d'ArcelorMittal ?

Quels sont les résultats de vos rencontres avec les syndicats ? Quels appuis donnez-vous au maintien et au développement de l'emploi sur les sites industriels liégeois ?

Le redémarrage de la ligne 4 risque-t-il d'être impacté ou non ? Comment les actifs cédés seront-ils alimentés ? Que contiendra précisément cette convention de cession ? Quelles en seront les garanties au sujet des emplois, de leur statut, de leur pérennité ?

Il est essentiel d'aller au-delà d'une durée de six mois, et que vous pesiez sur ces décisions en appui des organisations représentatives des travailleurs. Je voulais savoir quelles étaient vos initiatives transversales et quel est votre plan d'action à court et moyen terme ?

Pour la Commission européenne, toute cession doit conduire à la création de concurrents puissants, mais je voulais savoir s'il y avait des garanties qui étaient exigées. Quelle sera l'action de la SOGEPa ?

M. le Président. - La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je rejoins mes collègues sur les différentes questions qui ont déjà été posées. C'est un dossier délicat que nous avons évoqué à différentes reprises et depuis plusieurs années.

De nouveaux éléments sont intervenus dans le dossier, il y a aussi parallèlement des craintes légitimes qui s'expriment au niveau des travailleurs puisque ArcelorMittal a annoncé qu'il envisageait de se séparer des lignes de galvanisation 4 et 5 de Flémalle, ainsi que de Ferblatil à Tilleur.

Dans la mesure où la suite des événements semble se clarifier, mais il reste quand même pas mal de questions, cela me paraît important que vous puissiez refaire le point sur le dossier et sur les actions entreprises. Qu'en est-il donc sur les scénarios de cession ? Avez-vous eu des contacts avec la direction d'ArcelorMittal ?

Vous aviez également indiqué votre volonté de rencontrer la Commission européenne et les syndicats. Ces contacts ont-ils eu lieu et qu'en ressort-il ?

Ces projets sont-ils en adéquation avec les conventions conclues avec la direction et les syndicats lors des accords antérieurs ?

Comme vous l'avez confirmé vous-même lors d'une précédente intervention, la priorité de la Wallonie est de retrouver un preneur pour les outils qui quitteront le giron du sidérurgiste indien.

ArcelorMittal aurait indiqué effectivement la possibilité de différents repreneurs aux syndicats et on a pu lire effectivement dans la presse différentes craintes des syndicats, notamment, soit sur la qualité des repreneurs, soit en termes de saucissonnage effectivement des différentes entités.

J'aurais également voulu savoir ce qu'il en était de l'intégration de la SOGEPa à ce processus en cours et des différentes actions entamées par la Wallonie.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, ArcelorMittal a donc réalisé une liste des différents actifs qui pourraient être cédés suite du rachat d'Ilva.

Parmi les six entités qu'ArcelorMittal proposerait à la revente en Europe, il faut constater que seule l'entité liégeoise serait scindée dans la proposition telle qu'elle nous est connue, alors que, justement, après avoir déjà été arrêtée et scindée, maintenant les outils représentent un ensemble cohérent.

D'une part, il existe toujours un accord entre la Région wallonne, ArcelorMittal et les organisations de travailleurs. C'est un accord qui prévoit que l'ensemble doit être maintenu, gelé jusque mai 2019. Ce n'est pas encore tout de suite, cela peut venir vite, mais c'est encore un an.

Si une cession devait malgré tout, malgré cet accord, avoir lieu, certains estiment, d'une part, qu'on ne pourrait en tout état de cause pas se séparer de Ferblatil, parce qu'alors, cela déstabiliserait les outils dont ArcelorMittal n'est pas disposé à se défaire. S'il se défait du lot tel qu'il est proposé, certains estiment en tout cas que séparer Ferblatil serait une très mauvaise chose pour les outils qui resteraient.

D'autres estiment que, peut-être, une revente de l'intégralité des actifs liégeois pourrait représenter une opportunité, mais le repreneur devrait montrer une véritable vision stratégique à long terme et devrait prouver sa capacité logistique et commerciale pour faire fonctionner les différents sites. Nous le savons, les inquiétudes sont évidemment importantes.

Monsieur le Ministre, les motivations d'ArcelorMittal de scinder l'entité liégeoise vous ont-elles été expliquées, vous sont-elles connues ?

Avez-vous des indications sur la stratégie d'ArcelorMittal pour respecter cet accord qui prévaut quand même jusque mai 2019 ?

Une rencontre tripartite dans le cadre de cet accord, c'est-à-dire ArcelorMittal, le Gouvernement wallon, vous-même et les organisations syndicales, pourrait-elle être envisagée ? Est-elle fixée ?

Vous aviez annoncé que vous rencontreriez les syndicats, j'ai compris que c'était chose faite et j'ai lu que vous les aviez vus hier. Qu'en est-il ressorti ?

Avez-vous eu des contacts avec la direction d'ArcelorMittal ? Vous aviez annoncé aussi des contacts avec la Commission européenne. Qu'en est-il ressorti ?

Puis, il y a les futurs repreneurs. On sait que NLMK serait venu à Liège et aurait déjà visité notamment ce que les outils qu'ArcelorMittal envisagerait de céder. Avez-vous pu avoir des discussions, des contacts avec un ou des repreneurs potentiels afin de voir comment pérenniser les outils et, bien entendu, l'emploi à long terme en région liégeoise ?

Le rachat intégral de l'ensemble des actifs a-t-il pu être, à un moment donné, évoqué ?

Il semblerait qu'il y ait eu une discussion au Fédéral, mais peut-être ne suis-je pas bien informée. Pouvez-vous le confirmer ? Qu'en est-il ressorti, et qui en étaient les participants ?

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, certains dossiers complexes et sensibles, quelle stratégie pensez-vous qu'il va falloir adopter du côté des acteurs – et nous en sommes – pour pérenniser et l'emploi et les activités sidérurgiques en région liégeoise ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame et Messieurs les députés, en effet, un dossier délicat et comme Mme Simonet l'a dit pour terminer son intervention, mais d'autres l'ont souligné, ce qui importe évidemment, c'est le maintien de l'emploi en région liégeoise et le maintien de l'activité sidérurgique en région liégeoise de façon pérenne. Ce sont évidemment deux éléments qui sont essentiels.

Par rapport aux interrogations de M. Gillot par rapport au site concerné, je confirme que le plan de désinvestissement soumis par ArcelorMittal à la Commission européenne concerne bien les lignes de galvanisation 4 et 5 de Flémalle et le site Ferblatil de Tilleur. Pour qu'on comprenne bien, c'est ArcelorMittal qui soumet ce plan de désinvestissement à la Commission européenne et ce n'est pas la Commission européenne qui décide quels sites ? Je veux être très clair par rapport à cela, par rapport aussi au lien au site luxembourgeois. Il y a dans le plan de désinvestissement un lien avec le site luxembourgeois qui, soyons très

clairs, inquiète aussi certains acteurs et certains spécialistes par rapport au lien de ce site.

Au sujet de ces différents sites, la ligne de galvanisation 4 de Flémalle, qui faisait partie des lignes mises sous cocon en 2014, est en cours de redémarrage. L'annonce de ce redémarrage est intervenue fin mars. Nous ne disposons de ce fait d'aucune information sur son efficacité opérationnelle et sa rentabilité. L'engagement d'environ 20 personnes serait prévu lors du redémarrage ou dans les semaines qui suivent. Nous allons évidemment y être attentifs.

La ligne de galvanisation 5 de Flémalle est une ligne reconnue pour son efficacité et sa rentabilité. Celle-ci est actuellement exploitée pour des volumes de production proches de son maximum, bien au-delà des volumes minimums qui avaient été fixés dans le cadre de l'accord global de 2014. Environ 70 personnes sont occupées sur cette ligne.

La situation de Ferblatil, site regroupant une décaperie et un laminoir ainsi qu'un ensemble de lignes dédiées à la production de fer blanc pour le packaging, est quant à elle plus compliquée. L'efficacité opérationnelle et sa rentabilité ne sont pas optimales aujourd'hui. Avec environ 350 personnes occupées, ce site représente la majeure part des emplois liégeois concernés par le plan de désinvestissement proposé à la Commission européenne.

Ces sites représentent donc une part importante des emplois liégeois d'ArcelorMittal, puisqu'on estime l'ensemble des emplois à 1 200 travailleurs sans tenir compte évidemment des emplois indirects et ils sont nombreux. L'inquiétude légitime évidemment des travailleurs d'ArcelorMittal, à cela il faut ajouter aussi l'inquiétude des sous-traitants et des travailleurs avec des emplois indirects.

Cinq autres pays sont concernés par le plan de désinvestissement : l'Italie bien évidemment, la Roumanie, la Macédoine, la République Tchèque, et le Grand-Duché de Luxembourg.

Il faut comprendre que l'objectif poursuivi par la Commission européenne dans le cadre de sa demande de désinvestissement adressée à ArcelorMittal suite à l'analyse de son projet de rachat du groupe sidérurgique italien Ilva est le maintien d'une concurrence sur les produits pour lesquels un risque de position dominante a été identifié. La fermeture ou une mise sous cocon des sites n'est donc pas une option possible. Cela, la Commission nous l'a confirmé. En effet, une fermeture ne modifierait pas le jeu de la concurrence et ne serait pas une solution au problème de position dominante. Au contraire, la reprise de ces sites par un concurrent d'ArcelorMittal vise à contrebalancer le renforcement de la position d'ArcelorMittal suite au rachat d'Ilva en Italie. Une des préoccupations de la Commission est donc aussi de privilégier une reprise d'activité durable.

Lors de l'entretien, j'y reviendrai, que nous avons eu mercredi dernier, nous avons évidemment insisté auprès de la Commission, mais aussi pour vous dire que j'ai été rassuré des intentions de la Commission. Soyons très clairs, ce n'est pas le lobby d'ArcelorMittal. Je pense qu'ils nous ont bien reprécisé la procédure. Nous avons aussi pu expliquer notre inquiétude par rapport au lien du site luxembourgeois dans le package qui était prévu, mais on aussi rappelé – je ne suis pas dupe – des intentions d'ArcelorMittal. J'ai reçu ArcelorMittal. Il disait « Ce n'est pas moi, c'est l'Europe qui... ». Simplement et vous le savez, les sites concernés aussi sont les sites aussi pour lesquels en 2014 ArcelorMittal n'avait pas été très chaud et avait déjà évoqué le fait de s'en séparer.

À ce jour, le plan de désinvestissement n'a pas encore été officiellement validé par la Commission européenne. La procédure est à un stade avancé. En tout état de cause, la date butoir du 23 mai 2018 a été fixée pour la décision de la Commission européenne. À partir de cette date, selon les règles européennes en la matière, ArcelorMittal disposera d'un délai de six mois pour transférer les sites. Cela nous amènera donc au plus tard à fin novembre 2018. Passé cette date, et à défaut d'accord entre ArcelorMittal et un repreneur, c'est la Commission européenne, au travers de la mise en place d'un *trustee* qui prendrait la main. Cela, c'est un élément important puisque les négociations se déroulent entre ArcelorMittal et d'éventuels repreneurs. Par rapport à la valorisation notamment du site, ce n'est pas la Commission européenne qui détermine la valorisation des différents sites. C'est une négociation entre Arcelor et le repreneur ou les repreneurs éventuels. S'il n'y a pas de repreneur, si la valorisation des sites est considérée comme excessive par un éventuel repreneur, la Commission européenne peut intervenir et peut avoir la main, puisque le but n'est pas que l'activité soit diminuée, freinée ou supprimée, que du contraire, c'est d'avoir un repreneur et un projet sur le long terme.

ArcelorMittal est actuellement occupé à rechercher des repreneurs.

Vous savez, vous avez vu différents noms, notamment NLMK, j'y reviendrai tout à l'heure. Il y en a d'autres. Je ne vais pas entrer dans plus de détails, il y a une certaine confidentialité. C'est vrai que j'ai vu les syndicats hier. Je regrette que certaines informations que je jugeais plus confidentielles de la valeur donnée soient sorties dans la presse. Ce n'est pas grave, mais c'est clair que la SOGÉPA est en ligne évidemment directe sur le dossier, ainsi que mon cabinet. On suit cela de très près, vous vous en doutez.

Mon action dans ce processus vise à veiller à ce que les propositions et les configurations des sites, en termes d'approvisionnement notamment, permettent une reprise et une continuité des activités dans des conditions qui permettront au repreneur de développer un projet

pérenne préservant les intérêts économiques de la Région et préservant les emplois.

Je serai également particulièrement attentif à ce que les autres sites liégeois qui resteront dans le giron d'ArcelorMittal, à la proposition qui est faite aujourd'hui, ne soient pas déforcés et que les investissements se poursuivent pour les maintenir compétitifs.

Cela a été dit par Mme Simonet, je pense aussi par les autres intervenants, qu'il y a aussi une demande de certains acteurs de pouvoir avoir une vue sur la globalité des sites liégeois et de ne pas scinder les activités. Simplement, là, j'attire l'attention qu'il y ait évidemment vendeur et qu'ArcelorMittal doit pouvoir accepter de vendre l'ensemble des sites liégeois et pas une partie. Faut-il encore, par rapport à certains repreneurs puisque certains ont été cités avec une intervention forte de la Région wallonne et une participation publique dans l'entreprise à travers la SOGÉPA, c'est le cas de NLMK, de voir évidemment les conséquences que cela pourrait avoir en termes d'intervention publique, mais surtout – je l'ai rappelé hier aux syndicats, puisque nous avons échangé avec eux hier et je peux concevoir la pertinence de globaliser les activités, l'ensemble des activités du site liégeois, mais faut-il encore qu'ArcelorMittal soit vendeur.

Comme l'a évoqué Mme la députée Simonet, je pense également que l'arrivée d'un nouvel actionnaire peut constituer une opportunité pour la sidérurgie liégeoise. Le contexte conjoncturel du secteur est bien meilleur qu'en 2013 lors de l'annonce des fermetures par ArcelorMittal. On peut se permettre d'ouvrir la réflexion sur des scénarios alternatifs. On le sait aussi, le secteur de l'acier peut être cyclique, même si on est dans une meilleure passe aujourd'hui qu'il y a quelques années.

Par rapport aux démarches qui ont été effectuées, dès l'annonce, une réunion avec la direction belge et européenne d'ArcelorMittal a été organisée. Cette réunion s'est tenue à mon cabinet le 28 mars dernier, où j'ai pu évidemment rappeler et présenter auprès des responsables d'ArcelorMittal toute l'inquiétude des travailleurs, mais aussi nos inquiétudes de mandataires politiques par rapport à l'annonce qui avait été faite.

Suite à mon interpellation de la Commissaire européenne à la concurrence, une réunion avec le directeur général de son administration est intervenue le 18 avril à Bruxelles. J'ai rencontré le directeur général de l'administration à la concurrence pour lui rappeler aussi toutes les inquiétudes, les attentions que l'on portait à certaines considérations, le maintien évidemment de l'emploi, le maintien, voire le développement de l'activité à Liège. Nous avons évidemment pu échanger longuement la semaine dernière.

Ce 23 avril, c'était lundi, j'ai rencontré à ma demande les différentes organisations représentatives des travailleurs, avec qui nous avons échangé.

Ma volonté est de maintenir évidemment un contact permanent et constant avec ces différents interlocuteurs et de se revoir dès que nécessaire. C'est déjà le cas avec la DG Concurrence de la Commission européenne où nous avons, sur papier, repréciser toute une série d'attention, toute une série de demandes, de points d'attention particuliers. Concernant ArcelorMittal, il est prévu que je revois ArcelorMittal, mais que nous puissions aussi se réunir en tripartite rapidement puisque vous savez qu'il y a un comité de suivi par rapport aux engagements et à la convention 2014, mais que cette réunion-là se fasse en dehors du comité de suivi, puisque le comité de suivi, c'est par rapport à l'accord. Je pense qu'il faut être francs et très clairs par rapport à une réunion où on peut aborder de façon directe, franche et sans réserve le dossier qui nous concerne. Il y a un comité de suivi, de mémoire, le 2 ou le 3 mai. Le but est de pouvoir réunir ce comité-là, quitte à faire un comité de suivi et une réunion tripartite par la suite, mais à cette échéance-là.

Au sujet de l'accord global de février 2014, nous analysons actuellement, avec le cabinet, avec la SOGEPa, les implications et les leviers dont disposerait la Région.

L'esprit général de cet accord étant la préservation et la pérennisation de certaines activités de la phase à froid et des emplois liés. D'autres projets de développement d'activités sont également en cours, en collaboration avec la Région ou financés par celle-ci aux conditions de marché. Il faudra veiller à ce que ces projets soient maintenus. Je rappelle aussi qu'il y avait des engagements par rapport à des investissements. Il faut veiller à ce que tous ces investissements soient bien réalisés.

Quant aux éventuels repreneurs - vous l'avez lu, par rapport à un acteur en Wallonie, NLMK -, il y a aussi d'autres candidats repreneurs potentiels, même s'il n'y a pas d'offre aujourd'hui à ce stade qui ont été faites. Comme je l'ai dit, c'est une négociation avec ArcelorMittal et les éventuels repreneurs. On est évidemment informés soit par le repreneur, soit par ArcelorMittal qui négocie.

Par rapport à des réunions au Fédéral, non. Il y a peut-être eu des commentaires sur la situation liégeoise, mais aussi par rapport à la situation à Gand puisque cette dernière n'est pas impactée par le plan de désinvestissement. Il n'y a pas eu, ni à notre initiative, ni à l'initiative du Fédéral, une rencontre ou une réunion formelle sur le sujet.

C'est un dossier très important pour l'économie wallonne, pour la sidérurgie à Liège et pour les travailleurs que cela représente. On va continuer, avec

mon cabinet et la SOGEPa, de suivre le dossier de près et de tenter d'avoir la solution qui permettra de maintenir l'emploi et de pérenniser l'activité sidérurgique en région liégeoise.

M. le Président. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Bien évidemment, vous ne pourrez pas m'empêcher de penser que, de la part d'ArcelorMittal, il y a une certaine forme de cynisme et une opportunité pour l'entreprise de peut-être se faire quitte à bon compte de sites comme Ferblatil. Quand j'étais là, il y a encore cinq ans, il y avait des problèmes à Ferblatil. Il y a eu des investissements depuis et ils n'ont jamais pu faire en sorte que cela tourne bien, comme on dit.

C'est surtout le fait que cela ait changé. C'est clair que c'est ArcelorMittal qui choisit les outils qu'il va céder, mais au départ où c'était Eurogal et maintenant cela se porte sur Ferblatil. Je trouve cela assez interpellant.

Le rôle de la Commission européenne, qui entrerait dans une négociation avec un éventuel ou des éventuels repreneurs par rapport au prix des actifs, c'est dans la mesure où il y a des repreneurs. J'en serais heureux si cela devait aller jusque-là parce que je crois que le meilleur, malgré tout, c'est que l'ensemble de ce qui reste de la sidérurgie reste chez le même employeur. C'est partir du principe qu'il y aurait des repreneurs. Un repreneur, il y a ou il n'y a pas. Il y en a qui se sont annoncés et déclarés.

Finalement, si des repreneurs devaient jeter le gant, qu'en est-il des outils ? Mittal reste-t-il quand même ou, dans l'absolu, Mittal doit-il les arrêter ? Ce sont ces questions que les travailleurs se posent. S'il y a des repreneurs, d'accord, mais s'il n'y en a pas, que se passe-t-il ? Dire qu'obligatoirement et de manière indiscutable, il va y avoir une reprise des outils, je ne sais pas si vous pourriez vous avancer pour dire que vous êtes certain à 100 % de cela. C'est toujours ce cas de figure où il n'y a pas de repreneur que les travailleurs se posent plein d'interrogation.

Je regrette un peu de ne pas avoir pu poser en question orale cette question que j'avais introduire sur l'avenir des outils qui avaient été mis sous cocon, tant il est vrai que chez les travailleurs cela pose aussi beaucoup de questions, notamment celle du TLB et du Laminoir. Les bruits qui ont couru par rapport à des visites éventuelles sur ce site, je n'ai pas eu confirmation de cela, cela n'a été que des bruits, mais les travailleurs se posent énormément de questions.

S'il n'y a pas de repreneur, c'est toujours un peu l'interrogation et ce sur quoi on m'interpelle. On se doute que s'il y a des repreneurs que l'on a les conventions 32bis. Les travailleurs sont habitués à cela

parce qu'il faut bien dire que, depuis des dizaines d'années, Cockerill anciennement et ArcelorMittal maintenant sont des restructurations l'une sur l'autre. On sait comment cela fonctionne.

La crainte essentielle, c'est s'il n'y a pas de repreneur. S'il y a un repreneur, quel projet industriel ? À ce stade-ci, c'est clair que c'est trop tôt pour le dire. Je suppose que ce sera une exigence de la part de la Région wallonne, qui est fortement impliquée dans les accords passés avec ArcelorMittal, pour avoir toutes ces garanties par rapport à l'emploi.

Je sors d'ici et je vais directement aller rencontrer les travailleurs de la sidérurgie, notamment aujourd'hui encore, pour leur dire que concernant des réponses... Je ne dis pas que cela vient de vous et que c'est votre responsabilité. Si pas de repreneur, que se passe-t-il ? À ce stade, je n'en sais toujours pas plus.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci pour les éléments de réponse, Monsieur le Ministre.

C'est vrai qu'il faut rappeler en plus que les sites liégeois sont rentables dans la configuration actuelle. Tous les intervenants qui se sont exprimés, en question ou en réponse, ont dit que si l'on modifiait en partie la cohérence par rapport à ce qui existe aujourd'hui, via la vente ou la cession de quelques-uns des sites, cela va modifier structurellement et cela va entraîner un risque réel de mise en déséquilibre de l'ensemble de la sidérurgie liégeoise.

On peut s'étonner que, si Arcelor déclarait, il y a peu qu'il n'était pas demandeur de la vente des actifs liégeois, il est quand même responsable. Vous avez dit : « Ce n'est pas la Commission européenne qui indique les sites qu'ils doivent revendre, c'est Arcelor ». J'imagine qu'Arcelor ne suce pas de son pouce quel site il a envie de donner. J'imagine que quand il a une opération comme celle-là ce n'est pas de l'amateurisme, cela se prépare. Vous aviez déjà dit à l'occasion d'une réponse précédente que cela faisait plusieurs mois que cela se tramait. On ne peut pas croire ou en tout cas on a difficile à croire qu'ArcelorMittal ne savait pas à l'avance dans quel jeu il jouait et quelle cession d'actifs et quelle cession de site cela allait occasionner. Je ne pense pas que ce soit un manque de clairvoyance de leur part.

Le premier point, c'est de garantir le fonctionnement des outils, de connaître la solidité des offres de reprise s'il y en a, mais effectivement à ce stade elles ne sont pas encore officielles ou connues. Après, le cas échéant, espérons-le, il faudra les consolider en ce qui concerne le maintien des travailleurs à long terme.

Vous êtes informé de la situation, à tout le moins depuis le mois de mars. C'est vrai qu'il est nécessaire d'appuyer les demandes des travailleurs et des syndicats

de rencontrer les dirigeants d'ArcelorMittal. Vous l'avez fait pour les travailleurs et les syndicats. Vous dites que vous allez revoir les dirigeants d'ArcelorMittal et les repreneurs.

Ce que l'on attend de vous, c'est que vous œuvriez au développement des outils de la sidérurgie wallonne et liégeoise dans un cadre international particulièrement tendu qui pourrait peser sur toute une industrie dépendante de l'acier. Le secteur industriel doit rester une des priorités de l'économie wallonne et il faut avoir une stratégie structurante à long terme.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour les différentes réponses.

C'est un dossier complexe. Il est clair que les travailleurs, leur famille, tous les acteurs proches de la sidérurgie ont vécu beaucoup d'épisodes difficiles, qu'ils ont légitimement des craintes et des questions.

Vous avez évoqué les différents démarches et points d'attention. À ce stade, c'est assez difficile d'avoir une idée claire sur ce qui va se passer.

Dans les différents éléments qui ont été évoqués, en question et en réponse, on voit bien où sont toutes les questions, les risques et les attentes. Il est clair que, dans les prochaines semaines et les prochains mois, nous resterons très attentifs à la suite du dossier.

À ce stade, on n'a pas les réponses précises, mais j'espère bien que les contacts se poursuivront en tenant compte de tous ces enjeux et pourront apporter des réponses suffisamment positives pour tous les travailleurs et les familles concernées.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, merci pour tous ces éléments de réponse à ce stade-ci.

Votre agenda a été chargé et le sera encore. Je vous en remercie parce que c'est important.

Je reste quand même sur ma faim quant aux motifs. Ce n'est pas vraiment la question que je vous adresse, c'est le débat. Quels sont les motifs d'ArcelorMittal de scinder le site liégeois ? C'est le seul : il cède les autres en entier.

On est livré à des supputations. Est-ce la volonté de rendre les choses plus complexes pour le futur repreneur ? Ou garde-t-il une stratégie sur certains de nos outils parce qu'il en a besoin et qu'il veut quand même continuer à les intégrer dans son périmètre ? C'est une des questions.

Un élément important que vous avez partagé avec nous, c'est la position de l'Union européenne, que je

comprends mieux, qui ne pourrait accepter une cession qui serait faite à légère et qui mènerait à une fermeture. La Commission européenne, en quelque sorte, est un allier, puisqu'elle va peser de tout son poids. Le repreneur et Arcelor devront quand même continuer à composer avec la Commission dans les années qui viennent pour tous les dossiers.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Si je puis me permettre, oui, avec évidemment la menace que l'opération de reprise d'Ilva ne soit pas possible.

Comme vous dites, la Commission européenne, en tout cas dans l'entretien que nous avons eu, est assez déterminée. Cela doit être un allier pour nous. S'il n'y a pas de repreneur, s'il n'y a pas d'accord, à un moment donné la reprise d'Ilva par ArcelorMittal risque d'être enrayée.

Mme Simonet (cdH). - Si je me pose toujours des actions par rapport à la stratégie d'ArcelorMittal, un élément qui me semble quand même positif, c'est que la Commission va peser pour que ce soit une cession – si cession il y a – qui garde du sens et qu'il y ait un sens industriel. Sinon, cela ne mènerait à rien. Ce n'est pas cet équilibre que la commission veut maintenir.

Vous allez encore avoir des contacts. La SOGEPa travaille. Il y a des marques d'intérêt. Le tout, c'est d'avoir le projet le plus fort et le plus structurant pour l'avenir, pour tous les travailleurs et toutes ces familles, ainsi que pour tout l'emploi indirect sur le bassin de Liège. Vous avez donné les chiffres. Cela reste encore extrêmement important et on y est encore extrêmement attachés.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
SITUATION DE LA FILIÈRE WALLONNE DE LA
VIANDE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation de la filière wallonne de la viande ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je ne vais pas vous interroger sur Veviba particulièrement. Vous avez vu ma question, elle est plus large.

Hier, nous avons d'ailleurs reçu des informations en direct du ministre de l'Agriculture sur Veviba. Force est de constater que l'on doit s'interroger suite aux multiples scandales récents qui concernent le secteur de la viande en Wallonie et sur la réorganisation de la filière qui est en cours. Après Veviba, nous avons aussi l'affaire Derwa, cette firme de Liège qui aurait, depuis 2016, utilisé les viandes périmées dans la fabrication de charcuteries.

Dans le rapport 2015 de la SOGEPa sur le secteur de la viande, la situation de concentration dans le secteur apparaît déjà préoccupante. Dans le secteur bovin en Belgique, cinq entreprises majeures, avec plus de 40 000 bovins par an, déterminent quasi 50 % des activités totales réalisées en Belgique. Ces cinq entreprises sont : Euromeat group, Flanders meat group, Adriaens, EEG Slagthuis et Slagthuis Swagers.

Les structures qui abattent plus de 20 000 bovins sont au nombre de neuf en Belgique et elles drainent quasi 70 % de l'activité nationale ; elles sont 5 en Wallonie : AMB, Bastogne, Pegri schlachthof à Saint-Vith, l'intercommunale Abattoirs de Liège, l'abattoir communal d'Aubel et Euromeat group à Mouscron.

Cela implique que 32 abattoirs, soit 70 % de ceux-ci, se répartissent seulement moins de 30 % des activités globales. Or, on considère généralement qu'un marché n'est plus compétitif lorsque quatre entreprises en contrôlent plus de 40 %. Ceci est inquiétant.

Ces chiffres sont-ils toujours d'actualité ? Quelle est la situation à ce jour ?

Plusieurs questions se posent à cet égard.

Après le scandale suscité par Veviba, il est apparu, comme cela a été dit en commission lors de cette commission conjointe, que cette entreprise fait partie d'un groupe qui occupe une position dominante et qui a consolidé sa position grâce à des aides importantes de la SOGEPa. Le groupe Verbist a reçu des aides de la SOGEPa pour consolider l'établissement de Bastogne et pour l'acquisition d'Adriaens. Une fusion entre deux des cinq groupes déjà identifiés comme dominante par le rapport de la SOGEPa de 2005. Pouvez-vous confirmer cette information ?

(Réactions dans l'assemblée)

L'abattoir de Liège est en train de décider qui sera le repreneur de ses activités après juillet 2018. La SOGEPa s'est déclarée favorable à une reprise par un privé.

Pouvez-vous nous dire quelle sera l'intervention de la SOGEPa dans cette transition ?

Parmi les principaux intéressés, on retrouve l'Euromeat group, qui possède déjà l'abattoir de Mouscron, le plus gros abattoir de la filière en Wallonie,

qui est lui-même un des membres du Belgium meat partners, le consortium qui vient de reprendre le groupe Derwa. Euromeat group possède aussi l'abattoir de Tournai.

Euromeat group a racheté cet abattoir en 2015, avec l'aide de la SOGEPA. Cette opération a été soutenue par la SOGEPA via le prêt de 1 million d'euros.

Sauf erreur de ma part, l'abattoir de Tournai n'a jamais repris ses activités après son arrêt en 2014. En mars 2008, la Ville de Tournai reprochait à Euromeat group de ne pas avoir encore relancé l'activité et déplore non seulement que son abattoir communal ne soit pas utilisé, mais elle craint également qu'une telle situation n'engendre des dégradations au bâtiment et donc, par extension, que le bien communal, estimé à 900 000 euros il y a deux ans, perde de sa valeur. Le contentieux aurait été réglé par le Tribunal de première instance du Hainaut.

Quelle est votre position sur cette situation ? Comment une aide de la SOGEPA à une entreprise qui n'a jamais repris les activités se justifie-t-elle ?

Si l'on veut protéger les producteurs, comme le Gouvernement wallon dit vouloir le faire, les coopératives de producteurs doivent être encouragées à reprendre les structures de transformation, et pas des membres d'un oligopole. La SOGEPA doit servir à cela et non à favoriser la concentration et la déviation du marché qui voit finalement la libre concurrence mise en danger.

Quelles sont les initiatives prises par la SOGEPA pour éviter de financer la création de positions dominantes sur le marché de la viande ?

Quelles sont les impulsions du Gouvernement ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les chiffres que vous évoquez peuvent paraître préoccupants, mais ils présentent la situation de l'activité d'abattage uniquement, qui n'est qu'une des composantes de la chaîne de valeur de la production de produits carnés.

Le marché global de l'activité de ce secteur comprend de nombreuses entreprises actives en amont ou en aval de l'abattage et également de nombreuses entreprises actives dans des métiers annexes.

En Belgique, la complexité réside dans le fait que les entreprises d'abattage sont également actives dans d'autres types d'activités, mais selon un schéma d'intégration verticale différent et très rarement présent à tous les niveaux de la chaîne de valeur.

Dès lors, pour être exact, il faudrait rapporter le pourcentage de 40 % que vous mentionnez non pas aux seules sociétés d'abattage, mais à l'ensemble des sociétés composantes de la chaîne de valeur pour pouvoir en conclure que le marché n'est plus compétitif.

Face à la hausse exponentielle des règles légales en matière sanitaire, mais également commerciale, face à la compétitivité internationale et à l'augmentation des charges et des coûts d'investissement, la logique d'augmenter les cadences et d'automatiser s'est imposée à travers le traitement de volumes importants. Cette approche n'est pas nouvelle et elle est déjà mise en œuvre dans de nombreux autres secteurs.

Lorsque vous prenez comme repère des structures qui traitent plus de 20 000 bovins par an, à titre de comparaison, sur le marché européen, la taille des infrastructures moyennes compétitives est de plus de 100 000 bovins par an.

Dès lors, la réalité de terrain est malheureusement éloquente : l'ensemble des infrastructures en Wallonie présente une surcapacité de production de plus de 50 % et sont pour la plupart dans un état de vétusté avancé. Ces infrastructures sont en majeure partie inadaptées, coûteuses, énergivores et dépassées.

En ce qui concerne les interventions de la SOGEPA, je tiens à rappeler que la SOGEPA ne donne pas d'aide aux entreprises. Ce serait d'ailleurs directement pointé par la Commission européenne dans le cadre des aides d'État.

La SOGEPA intervient, selon des règles d'intervention strictes et autorisées par la Commission européenne, dans des dossiers en retournement ou en difficulté présentant un projet industriel crédible et durable, évidemment avec des acteurs privés ou le secteur bancaire.

En 2012, sur la base d'une première étude sur le secteur de la viande en Wallonie, le Gouvernement wallon – auquel je ne participais pas – avait mis à la disposition de la SOGEPA une enveloppe de 8 millions d'euros à affecter au soutien financier des entreprises du secteur de la viande dans les provinces de Liège et Luxembourg. Cette enveloppe était destinée à financer des projets d'investissement et de développement et non aider des entreprises du secteur en restructuration.

Dans le cadre de cette mission, la SOGEPA est intervenue, entre autres, dans les entreprises du groupe Veviba.

En dehors de cette enveloppe, la SOGEPA est également intervenue en mission déléguée dans des entreprises en restructuration du secteur.

Quant à l'exposition de la Wallonie dans le groupe Veviba, je me permets de vous renvoyer aux chiffres que j'ai énoncés lors de la Commission conjointe

économie-agriculture du 13 mars 2018. Ceux-ci n'ont pas évolué, puisqu'il s'agit de trois prêts qui ont été accordés en 2013 et 2014 par la SOGEPA et validés par le Gouvernement wallon de l'époque.

Je dis cela simplement et sans polémique, mais je voyais encore votre président de parti dire que les autorités publiques ont fait le monstre Veviba. Je ne me sens pas touché par cela et responsable de cela, moins que vous et que le groupe Ecolo. À l'époque, à la SOGEPA – je le dis sans polémique – il y avait M. Hoyos, qui avait un rôle important. J'ai été revoir les différents...

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, excusez-moi, vous savez pertinemment que ce n'est pas son nom, alors arrêtez avec cela.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Ce n'est pas son nom ?

Et M. Nollet qui était vice-président du Gouvernement wallon, à l'époque, en 2013 et 2014. J'ai vérifié aussi au niveau du Gouvernement, si le professeur Nollet était intervenu régulièrement pour s'indigner des prêts à la SOGEPA.

Aujourd'hui, ce que vous critiquez, le monstre Veviba, Ecolo l'a construit.

Moi, je l'ai dit, je ne suis pas responsable. Je n'étais ni à la SOGEPA, ni au Gouvernement wallon, mais je pense qu'il faut être un peu plus mesuré dans les leçons que l'on peut donner, dans les interventions politiques. J'en appelle simplement aux responsables de votre parti à être plus modérés et de mesurer toute la responsabilité qu'ils ont aussi, s'ils estiment que c'est un monstre et que c'est de la responsabilité des autorités politiques.

Je pense qu'à un moment donné, il faut aussi balayer devant sa porte et je conseille à vos coprésidents de le faire dans ce dossier-là. C'est trop facile...

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, si vous avez quelque chose à dire à mon coprésident, ce n'est pas dans le débat parlementaire ici.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Ne vous énervez pas. Je suis là depuis 9 heures à répondre à des questions. Je reste très zen et très calme, alors que je suis soumis à des missiles depuis tout à l'heure, des questions sur tous les sujets. Je reste calme.

Ce n'est pas dans vos habitudes de vous énerver. Ne vous énervez pas aujourd'hui. Il est 18 heures. On va terminer la commission gentiment et je vais tenter de répondre à vos questions. Je pense que la vérité fait mal, probablement, mais j'en appelle à un peu de décence et à un peu de calme et d'autocritique.

La SOGEPA a ainsi développé une expertise particulière dans le secteur de la viande et des abattoirs en Wallonie. Les interventions réalisées répondaient parfaitement à une des conclusions de cette première étude, à savoir renforcer les rapprochements et les fusions, et créer des entreprises de dimension plus importante sur le marché. Les autres interventions visaient à permettre aux entreprises de se restructurer et de se repositionner sur le marché.

En 2015, une seconde étude sur le secteur a été réalisée afin d'actualiser celle de 2012. Cette nouvelle étude visait à identifier les perspectives et opportunités du secteur de la viande en Wallonie afin de le rendre plus compétitif. On sait évidemment que le secteur de la viande est fortement exposé, fortement impacté aussi par la concurrence extérieure. On sait que c'est un secteur qui est tout sauf évident.

L'étude se concentre sur le secteur de la transformation de la viande et non sur la production qui relève davantage du secteur de l'agriculture.

La SOGEPA a reçu une nouvelle enveloppe de 5 millions d'euros pour soutenir le développement du secteur conformément aux recommandations validées par le Gouvernement.

Par ailleurs, la SOGEPA peut mettre à la disposition des entreprises candidates à une reprise des personnes ressources disposant de compétences spécifiques du secteur pour faciliter et soutenir le processus de négociation en acquisition-fusion et favoriser le recours à des outils de financement.

En ce qui concerne l'abattoir de Liège, la SOGEPA a réalisé une étude sur les opportunités de développement de l'abattoir et les possibilités de développement de partenariats avec le secteur privé. Plusieurs acteurs ont marqué un intérêt pour investir, voire acheter l'abattoir de Liège dans une perspective de développement d'une activité à Liège.

Ce projet est actuellement toujours en cours d'analyse.

L'objectif, à terme, est d'obtenir une masse critique d'activités sur le site à travers l'implémentation d'un processus collaboratif entre les entreprises existantes, le secteur public et d'autres entreprises complémentaires.

À ce stade, l'intercommunale des abattoirs de Liège a décidé de concéder l'exploitation de l'abattoir à un opérateur privé tout en préparant des pistes de redéploiement de ces outils. Le processus d'attribution de la concession est toujours actuellement en cours. Il n'est dès lors pas possible de communiquer à ce sujet.

Parallèlement, l'entreprise Derwa, principal client de l'abattoir de Liège, a rencontré de grosses difficultés financières. L'entreprise Derwa a récemment été reprise par un consortium. Une intervention financière de la

SOGEPA a été sollicitée dans ce cadre. Le dossier est en cours d'analyse.

Comme vous le comprendrez de ce qui précède, l'action de la SOGEPA n'est pas de faire émerger des monopoles, mais de favoriser le redéploiement économique. Étant en charge de l'entièreté du secteur, la SOGEPA a donc une vision globale de l'évolution de celui-ci.

Enfin, en ce qui concerne l'abattoir de Tournai, pour être complet, la SOGEPA est intervenue à l'époque en vue de permettre au repreneur de racheter l'activité de l'abattoir dont la faillite se profilait. Le personnel et les activités ont été transférés à Mouscron compte tenu de la vétusté des infrastructures à Tournai. Le redémarrage de l'abattoir de Tournai n'était pas une condition suspensive de l'intervention de la SOGEPA. En effet, si le repreneur n'a pas, à ce stade, de projet industriel pour l'abattoir de Tournai, il n'était pas économiquement opportun de lui imposer cette condition.

Voilà, Madame Ryckmans, j'espère avoir été complet par rapport à vos questions sur le secteur, mais aussi sur les différents sites.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais d'abord signaler et dire que je trouve incorrecte votre intervention. Ecolo n'a aucune responsabilité sur les choix qui ont été faits par le ministre de l'Économie à l'époque. Je crois que vous ne pouvez pas disqualifier chacune de mes interventions en revenant sur ces questions ou en revenant sur des interpellations qui ne rentrent pas ici dans le cadre de mes questions. Je vous ai posé des questions bien précises. J'ai reçu une réponse, mais l'incise que vous venez de faire par rapport aux prises de parole de mon président de parti, elles peuvent être faites et vous n'avez qu'à les faire auprès de lui. Je lui remettrai de toute façon, vous le savez, votre commentaire. Cela n'empêche que la correction nous amène ici à rester dans le cadre des questions que je vous pose et, à chaque fois que je vais vous interroger sur le secteur de la viande ou sur des enjeux de transformation agroalimentaire, je pense que ce type de réaction ne devrait venir de votre part. Je pense que vous pouvez le comprendre aisément.

J'entends les limites de l'action de la SOGEPA en la matière. Je pense qu'à partir du moment où le Gouvernement wallon dit qu'il est important de renforcer l'ancrage régional et d'organiser le redéploiement économique d'un outil de transformation alimentaire qui est au plus près d'un secteur fondamental pour la Wallonie, à savoir les éleveurs et la production viandeuse en Wallonie, je pense qu'il serait intéressant de garantir et de voir comment créer ou organiser des montages comme celui qui ont été envisagés en tout cas pour Liège, construire des nouveaux montages collaboratifs, mais dans le sens de rester au plus près

des organisations et des opérateurs privés qui ont une volonté d'agir en lien direct avec les producteurs.

Je pense que, là, des impulsions à des structures publiques doivent se faire, le soutien au privé et, le cas échéant aussi, par des impulsions à des structures – je sais bien que là ce n'est pas la responsabilité de la SOGEPA – devraient pouvoir se mettre en place. Il faut pouvoir garantir cet ancrage régional et même sous-régional en proximité. Je pense que c'est un nouveau projet industriel à petite échelle qui est à prévoir sur la Wallonie.

Après ce nouveau scandale, je crois que c'est important, intéressant de réactualiser l'étude qui a été faite pour voir quelles sont les possibilités de créer cette chaîne de valeur, avec un ancrage local.

En ce qui concerne justement les chiffres, vous me faites remarquer que les chiffres que je cite sont pour l'abattage seulement. J'aimerais pouvoir disposer – et je vous réinterrogerai évidemment à ce sujet – des chiffres pour l'ensemble de la chaîne de valeur, parce que c'est un secteur qui est important et particulièrement mis sous la sellette pour l'instant.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR
« L'IMPACT DE LA MODIFICATION DU CODE
DES SOCIÉTÉS SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE
WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact de la modification du Code des sociétés sur l'économie sociale wallonne ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, depuis plusieurs mois, le Ministre fédéral de la Justice travaille à la réforme du Code des sociétés et des ASBL afin, selon lui, de viser à plus d'harmonisation et de simplification, puisque le nombre de formes juridiques de sociétés et d'associations de droit belge sera fortement réduit.

Selon le projet présenté, la forme juridique des sociétés à finalité sociale, dont les statuts respectent l'article 661 du présent Code des sociétés, et les sociétés coopératives à responsabilité limitée, à finalité sociale, disparaîtront.

Or, comme vous le savez, ces formes juridiques permettent de bénéficier de l'agrément « Initiative d'économie sociale » qui permet, notamment, de bénéficier de l'agrément d'entreprise d'insertion et d'engager des travailleurs SINE, dispositif qui permet de créer des emplois dans le secteur de l'économie sociale pour les personnes extrêmement éloignées de l'emploi, ainsi que la mise à disposition d'article 60, §7 à subvention majorée.

Par ailleurs, il est paradoxal de constater qu'à l'époque de la création de cette nouvelle forme juridique, les parlementaires l'envisageaient justement comme un stimulant à la création d'emplois dans le secteur de l'économie sociale.

Dès lors, je m'interroge sur l'impact de ces mesures fédérales sur la Région wallonne.

Quel sera l'impact de cette réforme du Code des sociétés ? Quel en sera l'impact sur les initiatives d'économie sociale et sur les entreprises d'insertion, telles que définies par le décret d'octobre 2016 ?

Le secteur est aujourd'hui particulièrement inquiet et me revient en ce sens. Comment pouvez-vous les rassurer ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, il est tout d'abord important de préciser que le projet de modification du Code des sociétés n'a pas encore été communiqué aux Régions par l'État fédéral, et que le Ministre de la Justice, Koen Geens, n'a apparemment pas terminé les travaux sur son projet, car il n'est pas passé en Conseil des ministres fédéraux à ce stade.

D'ailleurs, je constate que le pendant fiscal devant être préparé par le Ministre fédéral des Finances n'a pas non plus fait l'objet d'une première lecture en Conseil des ministres. Il semble donc peu probable qu'une entrée en vigueur des modifications soit prévue avant minimum janvier 2019 ; même si je m'avance un peu, je constate que cela risque d'être peu probable.

Ensuite, je peux quand même vous rassurer quant au maintien des régimes favorables d'aide aux sociétés à finalités sociales.

Je ne rentrerai pas dans un détail de réponses aux questions que vous posez pour les simples raisons que rien n'est encore fixé sur ces modifications et que strictement rien n'est déposé au niveau du Parlement fédéral, ni même au niveau du Comité de concertation.

Pour plus d'informations à ce sujet, je ne peux que vous inviter à prendre contact avec vos homologues de

la Chambre des représentants pour leur demander de poser les mêmes questions au Ministre Geens.

Dans tous les cas, s'il s'avère au final que ce type de société disparaît réellement dans le nouveau Code des sociétés, nous ne pouvons rien y faire au niveau régional. Je pense que ce n'est pas nouveau.

(Réaction d'un intervenant)

Non non, je sais bien, mais s'il s'avère au final que le type de société disparaît, je pense que ce n'est pas une décision. Par contre, cela n'implique pas de facto la disparition des régimes spécifiques régionaux, car il suffira - c'est un grand mot - de prévoir directement dans la réglementation générale, au niveau de l'octroi des aides, qu'elles sont limitées aux sociétés qui répondent à certains critères à vocation sociale, et de reprendre les conditions prévues actuellement dans l'article 661 du Code des sociétés afin de conserver le même groupe cible.

Je peux donc vous assurer que je serai vigilant et que je proposerai en temps utile les modifications réglementaires qu'il me semblera opportun d'adopter, mais en fonction de ce qui passera comme réforme au niveau fédéral.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci pour les informations. Il vaudrait mieux que ce projet ne passe pas, mais à ce stade, j'entends qu'il n'y a toujours pas de première lecture et cela ne laisse pas présager quelque chose d'immédiat. Le cas échéant, je vous invite à être vigilant pour adapter les mesures, si cela venait à passer, pour faire en sorte que les aides à l'emploi et que notre système d'aide à la mise à disposition d'articles 60, ou encore les travailleurs SINE ne soient pas impactés par ce type de mesure. Je vous remercie pour votre attention.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES
OUTILS WALLONS DE
TÉLÉCOMMUNICATION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les outils wallons de télécommunication ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (Indépendant). - Monsieur le Ministre, l'intitulé de la question était les outils de communication dont disposent la Wallonie au 21ème siècle. Je pense qu'il y a eu une petite erreur de retranscription de ma question.

Vous devez savoir que bon nombre de communes rurales en Wallonie ont une connexion Internet exécutable. Cela engendre de nombreux soucis pour les particuliers, mais certainement pour les PME en Wallonie.

Sachez, qu'au jour d'aujourd'hui, Monsieur le Ministre, certaines entreprises doivent conjuguer avec une connexion Internet qui n'a même plus 0.1 MBPS - excusez-moi pour les termes techniques - de Download speed et à peine 0.14 MBPS de upload speed disponible.

Je prends le cas réel d'une entreprise où il faut quotidiennement 15 minutes pour ouvrir une boîte mails afin de pouvoir lire les mails entrants et plus ou moins 10 minutes pour envoyer un mail. Ils doivent régulièrement éteindre internet Edge pour l'ouvrir à nouveau et obtenir les informations qu'ils souhaitent obtenir.

Dans une configuration d'une Wallonie gagnante, peut-on encore tolérer un tel retard numérique dans les communes de Wallonie ?

Les opérateurs en charge du réseau Internet respectent-ils leurs impositions numériques ? Les investissements sont-ils à la hauteur des ambitions que la Wallonie s'est fixées ?

Peut-on encore soumettre nos entreprises à un retard numérique ? Qui est responsable de ce non-déploiement numérique en Wallonie ?

La volonté du ministre de l'Économie sera-t-elle suffisante pour que nos entreprises puissent travailler dans des conditions suffisantes ? Pouvez-vous nous garantir que la Wallonie va rattraper son retard sans tarder ? Quelles sont les actions que vous pouvez mettre en place afin de pallier à ce manque d'investissement, ou simplement à ce manque de volonté de palier aux manquements ?

Nos entrepreneurs attendent un geste fort, une mise à niveau des outils publics afin de pouvoir développer leurs activités économiques dans les meilleures conditions ; c'est un minimum ! Quelles réponses pouvez-vous leur apporter ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, je connaissais votre enthousiasme et votre détermination, mais je vous renvoie aussi à mes différentes réponses

aux questions parlementaires portant sur ce thème, dans lesquelles j'affirme l'importance de la connectivité pour le développement socioéconomique de la Région wallonne ainsi que les actions qui sont menées actuellement pour remédier à la situation actuelle. Je partage votre constat et les différents positionnements que vous avez défendus.

Concernant les responsabilités ou l'explication des problèmes de couverture actuels de la Wallonie, j'ajouterais qu'outre les caractéristiques géographiques peu favorables à la Région - densité de population, topographie -, le maintien de taxes locales sur les mâts et antennes ou encore les refus de permis d'urbanisme opposés à certains projets d'investissement des opérateurs représentent des freins sérieux au déploiement télécoms et notamment la fiscalité, pas tellement au niveau des communes, puisque certaines communes avaient maintenu la redevance antenne GSM, mais on en a plus que trois ou quatre aujourd'hui qui l'ont sauvegardée. Par contre, au niveau des provinces, j'ai écrit aux provinces pour leur rappeler l'engagement, en quelque sorte, par rapport aux différents opérateurs de téléphonie, de 20 000 000 d'euros sur 2016-2020, sur l'engagement qui était prêt de consacrer, par opérateur, 20 000 000 d'euros supplémentaires aux investissements, initialement, qu'ils avaient pris. L'engagement est demandé aussi aux provinces et aux communes de ne plus taxer les antennes GSM. Les communes respectent quasi toutes aujourd'hui cet engagement, qui avait été notamment encouragé et rappelé par ma collègue De Bue. Par contre, au niveau des provinces, on reste taxateurs des antennes GSM, ce qui perturbe l'accord avec les opérateurs de téléphonie.

J'ai vraiment sensibilisé les élus locaux, communaux, mais surtout provinciaux, à cette problématique. J'ai écrit au Président de l'Association des Provinces wallonnes, afin de lui demander qu'il soit mis fin à la taxation des pylônes par les Provinces. Je travaille également à ce sujet avec ma collègue en charge des pouvoirs locaux.

J'espère, dans les semaines à venir, pouvoir communiquer avec les différents opérateurs des réalisations qui ont été faites par rapport aux investissements.

Parce qu'il est vrai que, dans beaucoup de zones, on se demande ce que les opérateurs ont fait. Je pense qu'il y a eu des avances, mais il y a encore des engagements pour la suite.

Je pense que ce sera important, mais si l'on sait qu'il y a des clauses confidentielles par rapport aux investissements. Je pense qu'il y a une façon de communiquer par rapport aux zones blanches et pouvoir informer les responsables communaux, mais aussi les citoyens, les entrepreneurs et toutes celles et ceux pour qui la connectivité du réseau est essentielle.

M. le Président. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (Indépendant). - Merci pour votre réponse. Je sais que c'est un problème récurrent. Vous avez déjà été interrogé plusieurs fois, mais je pense que vous le serez encore si les dossiers n'avancent pas. Maintenant, je ne rejette pas la responsabilité uniquement sur vous.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Ils avancent, Monsieur Puget. Nous sommes en contact permanent avec nos opérateurs, dans le cadre de réunions bilatérales, de réunions collectives.

M. Puget (Indépendant). - J'ai bien entendu votre réponse. Je ne prenais pas un cas personnel, ce n'est pas moi. Pour une fois, je n'ai pas d'entreprise d'autocars. Pour un autocariste, c'est abominable. Il n'arrive même pas à renvoyer les confirmations. C'est vraiment la panique totale. Aujourd'hui, cette entreprise est réellement mise à mal uniquement parce qu'il n'y a pas de connectivité.

La commune ne taxe pas. Ils veulent bien tout faire et tout ce que l'on veut, mais personne n'investit et personne ne met un pylône. C'est donc très compliqué pour cette entreprise.

**QUESTION ORALE DE MME LOUVIGNY À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA
SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS
LES FILIÈRES DU NUMÉRIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Louvigny à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la sous-représentation des femmes dans les filières du Numérique ».

La parole est à Mme Louvigny pour poser sa question.

Mme Louvigny (MR). - Monsieur le Ministre, on constate que seuls 12 % des inscrits dans la filière des sciences de l'informatique sont des filles. L'influence du genre sur le choix de la filière d'étude subsiste et renforce les inégalités entre les sexes. La persistance des stéréotypes est la principale raison de la sous-représentation des femmes dans le secteur du numérique. Cette sous-représentation pose question en termes d'égalité hommes-femmes. Par ailleurs, cela entrave lourdement le développement économique des Régions. Les femmes seront-elles les grandes oubliées de la révolution des technologies de l'information et de la communication ? Entre inquiétude et espoir, les défis

de cette nouvelle économie met en avant un constat : pour que la numérisation crée de l'emploi chez nous, il faut que la force de travail soit adaptée à ces défis.

Or, en Belgique, le monde de l'innovation se lit encore trop souvent au masculin. En effet, selon l'OCDE, 700 000 emplois seront créés dans les TIC d'ici 2025. Or, si le nombre de femmes est faible aux inscriptions dans les filières du numérique, il y a peu de chance qu'elles soient nombreuses sur le marché de l'emploi. Au-delà de cette recherche légitime d'égalité, une étude de l'Union européenne souligne qu'accroître la présence de femmes dans le secteur de l'économie numérique en Europe permettrait d'augmenter de 9 milliards d'euros le PIB annuel. De plus, le secteur des TIC offre un salaire plus élevé aux femmes que les autres secteurs et le secteur offre également une flexibilité qui permet un équilibre idéal entre vie privée et vie professionnelle. Ce secteur est donc vraiment trop peu mis en avant auprès des jeunes femmes et il y a encore de trop cette connotation masculine.

Des initiatives existent pour changer la donne. Par exemple, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient l'initiative « Girls day, Boys day » qui lutte contre ce constat en organisant une opération annuelle se déroulant dans les écoles du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui a pour objectif d'encourager les jeunes à choisir un métier ou des études sans préjugés liés au genre. Une proposition de résolution a par ailleurs été déposée à la Région le 24 novembre 2017 relative à l'accessibilité des femmes aux métiers du secteur du numérique par mes collègues, Mmes Lecomte, Potigny, M. Dodrion, Mmes Salvi, Simonet et M. Fourny afin de promouvoir la participation des femmes à l'économie numérique par la mise en place d'une stratégie globale et transversale.

Monsieur le Ministre, je vous suis sensible à cette problématique et j'aurais aimé connaître votre position sur cette question.

Avez-vous connaissance d'une initiative similaire dans le cadre plus spécifique de la sous-représentation des femmes dans les filières du numérique en Région wallonne ? Dans la négative, serait-il envisageable de faire un appel à projets ? Dans l'affirmative, de quelle façon les soutenez-vous ?

Un budget est-il alloué au soutien de telles initiatives ?

Des campagnes de sensibilisation à destination des jeunes pourraient-elles être mises sur pied et être diffusées par le biais des réseaux sociaux, largement plébiscitées par les jeunes ? On connaît, en effet, leur impact déterminant sur la vision et les choix des plus jeunes.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, c'est malheureusement le cas un peu partout en Europe. La proportion de femmes occupées dans les métiers des TIC est très faible. Or, il s'agit d'un enjeu considérable, notamment sur le plan socioéconomique puisque ce secteur représentera sans aucun doute une part considérable des emplois créés dans les années à venir. Or, la proportion trop faible de femmes dans les cursus scolaires liés aux TIC ne peut qu'aboutir à un déséquilibre de la représentation des genres sur le marché de l'emploi.

C'est pourquoi la Région wallonne mène trois actions prioritaires en la matière :

- sensibiliser dès le plus jeune âge à la pensée informatique/algorithmique et au numérique. Pour ce faire le programme Walcode tourne depuis 2016 et a permis de sensibiliser près de 5 000 élèves, dont une majorité issue de l'enseignement primaire, à la logique algorithmique et aux langages de programmation. Walcode fait partie intégrante des mesures de la stratégie numérique wallonne Digital Wallonia ;
- mener une campagne de communication mettant l'accent sur les opportunités d'emploi dans les secteurs numériques, en essayant d'attirer prioritairement un public féminin vers ces emplois. Il s'agit d'utiliser l'ensemble des canaux de diffusion – médias classiques : TV, radio, presse écrite, plus les nouveaux médias comme Internet, réseaux sociaux – pour véhiculer une image attractive/positive/moderne des métiers du Numérique d'une part et d'autre part, pour mettre l'accent sur les opportunités d'emploi dans les secteurs numériques. L'objectif est d'user et abuser des exemples d'identification, des rôles modèles féminins dans le monde professionnel et favoriser les duos – entrepreneur/mentor – au niveau de l'entrepreneuriat féminin. Véhiculer une image positive et réaliste de la femme entrepreneure pour réduire le déficit d'image actuel. Diffuser les bonnes pratiques et les témoignages en matière de gestion de la diversité et d'inclusion des femmes au sein des entreprises wallonnes. Le cahier des charges de cette campagne de communication est actuellement en phase de finalisation au sein de mon cabinet ;
- moderniser et adapter le monde de l'orientation scolaire et de la réorientation professionnelle pour qu'il dialogue de façon adéquate avec les femmes sur les opportunités que recèlent les emplois dans le numérique pour le public féminin, car il renvoie trop souvent à une vision traditionnelle et masculine des métiers du numérique.

Pour atteindre cet objectif, une analyse fine de l'évolution des métiers du numérique et une modernisation des nomenclatures et descriptifs traditionnels a été réalisée en 2017 par Interiace3 Namur. Ainsi, 90 fiches métiers à forte composante numérique ainsi qu'un « carnet pour plus de mixité dans les métiers de l'informatique » ont été publiés dans ce cadre.

Enfin, une attention particulière est apportée dans la communication des actions liées au numérique, notamment à destination du public jeune, afin de sensibiliser les jeunes wallonnes, dès le plus jeune âge.

Par exemple, une forte participation de jeunes filles est visée dans le cadre de l'ouverture prochaine de nouveaux Coder Dojos en Wallonie. Ce sont des ateliers ouverts le samedi matin dans certaines communes pour justement former les jeunes à l'informatique et à l'algorithmique.

M. le Président. - La parole est à Mme Louvigny.

Mme Louvigny (MR). - Je vous remercie pour toutes ces précisions par rapport à tout ce qui se passe en Région wallonne. Je serai attentive au lancement de cette fameuse campagne de communication que vous indiquez. Je ne sais pas si l'on connaît les différents budgets de ces campagnes de communication.

Vous parliez, dans votre intervention, de votre codeur de jeu. Je suppose que l'on peut aussi dire « codeuse de jeu ».

Je reviendrai vers vous pour voir où cela en est.

Par rapport à la proposition de résolution qui avait été déposée, ces différentes mesures rejoignent-elles les différentes demandes ? Pensez-vous que l'on pourrait aller encore plus loin, notamment dans la conciliation et la concertation avec les différentes entités au niveau belge ?

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Par rapport à ces axes mis en œuvre aujourd'hui, je pense qu'il faudrait peut-être attendre la mise en œuvre concrète et de voir après s'il est opportun de venir avec une proposition ou pas.

**QUESTION ORALE DE MME LOUVIGNY À
M. JEHOLET, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DE
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE
L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE
SERVICE CITOYEN FACE AUX OBLIGATIONS
DU FOREM »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Louvigny à M. Jeholet, Ministre

de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le service citoyen face aux obligations du FOREm ».

La parole est à Mme Louvigny pour poser sa question.

Mme Louvigny (MR). - Monsieur le Ministre, le service citoyen, qui se décline sous plusieurs dénominations, était appliqué par 12 pays d'Europe en 2017. L'objectif est de les aider à trouver leur place dans la société, à mieux cibler leur projet d'avenir et à les remettre sur le chemin de l'insertion sociale et du travail, en œuvrant pour le bien commun.

Objectif atteint puisque qu'en 2017 plus de 80 % des 119 jeunes qui y ont participé étaient actifs, travail ou en formation, six mois après leur service citoyen.

Compte tenu de ces chiffres très positifs, j'interrogeais en juillet 2017 votre prédécesseure, la ministre Éliane Tillieux, sur l'intégration et l'articulation entre le service citoyen et les obligations auxquelles doivent répondre les jeunes demandeurs d'emploi vis-à-vis du FOREm.

C'est ainsi qu'en réponse à ma question écrite numéro 329 la ministre Tillieux indiquait : « une réflexion est actuellement menée avec le FOREm sur l'opportunité de mieux valoriser les compétences et l'expérience acquises dans ce cadre et les modalités, en ce compris réglementaires, à définir le cas échéant ».

En réponse à la question écrite de ma collègue Patricia Potigny en décembre 2017 sur le même thème, vous avez précisé que la ministre s'était avancée et n'avait pas concrétisé l'impulsion de cette réflexion, mais que votre cabinet rencontrerait en janvier 2018 les représentants de la plateforme pour le service citoyen afin d'analyser ce sujet en profondeur.

Quels ont été les points abordés avec les représentants de la plateforme pour le service citoyen ? Qu'est-il ressorti de cette réunion ?

La reconnaissance du service citoyen comme « dispense » a-t-elle été discutée ?

Une uniformisation des pratiques et une institutionnalisation du service citoyen sont-elles à l'ordre du jour ?

Cette action devant être menée en concertation avec les différents niveaux de pouvoir, une réflexion est-elle en cours avec vos homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au niveau fédéral ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le 10 janvier dernier, une première rencontre avec les représentants de la plateforme Service Citoyen s'est déroulée avec mes conseillers. Outre la présentation de la plateforme citoyenne, deux demandes ont été formulées par les représentants de la plateforme.

La première demande concernait l'octroi d'une dispense de disponibilité qui permettrait aux jeunes intégrant la plateforme de ne pas devoir prouver de démarches de recherche active d'emploi pendant leur service citoyen. Le statut des bénévoles est régi par la loi du 3 juillet 2005 qui définit ce qu'il y a lieu d'entendre par une activité bénévole. Il s'agit notamment d'une activité sans rétribution, ni obligation. Le contrat de formation professionnelle, au sens de l'arrêté de l'exécutif de la Communauté française relatif à la formation professionnelle du 12 mai 1987 sur lequel le FOREm se base ne peut dès lors préparer à une activité bénévole.

De plus, l'arrêté royal Chômage règle cette question en son article 45bis. Un chômeur indemnisé peut exercer un volontariat en conservant ses allocations, à condition d'en faire la déclaration préalable et écrite. L'ONEM peut refuser si la disponibilité du chômeur pour le marché du travail s'en trouve réduite.

La seconde demande de la plateforme citoyenne concernait le soutien du projet de la plateforme citoyenne introduit dans le cadre de l'appel à projet FSE/IEJ 2. Les projets introduits dans le cadre de cet appel à projets sont soumis à une *task force* qui en analyse la pertinence au regard des critères de sélection et des priorités définies dans le programme opérationnel. Cette analyse débouchera sur un avis argumenté qui est par la suite soumis pour décision aux autorités compétentes : le ministre-président et de tutelle, en l'occurrence pour le service citoyen, la ministre Greoli. La *task force* se prononcera sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets IEJ 2 d'ici juin 2018.

Des contacts avec mes homologues de la Fédération Wallonie-Bruxelles auront lieu dans le cadre de la sélection des projets.

Enfin, dans son axe « Ancrer la solidarité dans la responsabilité », la DPR soutient le développement d'un service citoyen afin d'amplifier les initiatives permettant à un grand nombre de jeunes, au travers de l'insertion sociale, de s'orienter vers des activités leur permettant ainsi de s'émanciper.

Je suis en faveur de la mise en place de projets au service de la collectivité, de manière individuelle et collective, pour les jeunes qui en éprouveraient le besoin. Toutefois, ce type de projet doit s'inscrire dans un cadre légal.

M. le Président. - La parole est à Mme Louvigny.

Mme Louvigny (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. J'entends donc, au niveau de la dispense de disponibilité par rapport au statut des bénévoles par rapport aux différents arrêtés royaux, ils seraient alors dispensés des différentes mesures de disponibilité, si j'ai bien compris ? Ce sujet à l'interprétation de l'arrêté royal.

M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. - Les bases légales sont très claires. Cela ne permet pas au FOREm, ou alors à modifier...

Mme Louvigny (MR). - J'avais participé au colloque sur le service citoyen. Ils indiquaient qu'en Belgique, on se rattachait à la disposition sur le bénévolat parce que c'était la seule possibilité pour le faire. Ce qui limitait en plus la durée de ce service citoyen. C'est l'imité à quatre mois en Belgique, alors que l'on voit que nos homologues français, allemands, ont développé une législation spécifique qui leur permet d'avoir un service citoyen plus long, jusque six mois. Comme vous l'expliquez, ce serait intéressant de voir avec nos homologues pour développer un cadre juridique spécifique.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales ou interpellations de :

- M. Lefebvre, sur « le projet de décret relatif à la lutte contre le dumping social » ;
- Mme Zrihen, sur « l'arrivée d'Amazon.be » ;
- Mme Zrihen, sur « la création du Conseil national de compétitivité » ;
- M. Henry, sur « l'avenir du site de Caterpillar Gosselies » ;
- M. Fourny, sur « l'offre d'achat de Telenet pour l'acquisition de l'activité VOO » ;
- M. Evrard, sur « l'« appel des 11 » organisé par le journal l'Écho » ;
- Mme Zrihen, sur « l'édition 2018 de la Journée européenne du Numérique » ;

- M. Gillot, sur « la restructuration chez Carrefour » ;
- M. Henry sur « les restructurations annoncées par Carrefour Belgique » ;
- M. Evrard, sur « la mesure « impulsion 55 ans + » » ;
- M. Evrard, sur « le succès des aides du FOREm en Flandre et à Bruxelles » ;
- M. Henquet, sur « l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi » ;
- M. Drèze, sur « les initiatives locales pour les métiers d'avenir » ;
- Mme Zrihen, sur « le projet EuroVIP et son impact en Région wallonne » ;
- M. Drèze, sur « la revalorisation de la rétribution des apprenants de la formation en alternance » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

Les questions orales ou interpellations de :

- M. Drèze, sur « la récupération de subventions indues dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;
- Mme Ryckmans, sur « la récupération par le FOREm des indus et du fonds de roulement des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;
- Mme Galant, sur « l'impulsion insertion » ;
- Mme Tillieux, sur « l'initiation au codage pour les demandeurs d'emploi » ;
- Mme Tillieux, sur « l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi adressés aux missions régionales pour l'emploi (MIRE) » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sont retirées.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 21 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Murielle Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes
M. Philippe Bracaval, MR
M. Philippe Dodrimont, Président
M. Benoît Drèze, cdH
M. Yves Evrard, MR
M. Frédéric Gillot, PTB-GO !
M. Laurent Henquet, MR
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de la Recherche, de l'Innovation, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation
M. Bruno Lefebvre, PS
M. Dimitri Legasse, PS
Mme Lyseline Louvigny, MR
Mme Christie Morreale, PS
M. André-Pierre Puget, Indépendant
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACS	agent contractuel subventionné
ACS	accord sur le commerce des services
AEI	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur
CESW	Conseil économique et social de Wallonie
CISP	convention d'insertion socioprofessionnelle
CO2	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPS	Comité du programme statistique des Communautés européennes
CST	Cadre spécial temporaire
CST	Classification statistique et tarifaire pour le commerce international
CST	Confédération socialiste des travailleurs
Cocof	Commission communautaire française
Conseil	Conseil
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche
DPR	Déclaration de politique régionale
EEG	électroencéphalogramme
Eurostat	Eurostat
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FOREM	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FRIC	Fonds régional d'Investissement de Croissance
FSE	Fonds social européen
FSE	Fonds de sécurité d'existence du secteur des Electriciens
GPS	Global Positioning System
GPSW	Groupe des Partenaires sociaux wallons
GSM	Global System for Mobile
IDEA	Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre SCRL
IEJ	initiative pour l'emploi des jeunes
MIRE	Missions régionales pour l'emploi
MecaTech	pôle de compétitivité wallon en génie mécanique
NLMK	Combinat métallurgique de Novolipetsk
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité sociale
PAC	Plan d'accompagnement des chômeurs
PIB	produit intérieur brut
PME	Production maximale équilibrée
PTP	programme de transition professionnelle
PVC	Polyvinyl Chloride
RCA	Régie Communale Autonome
RCA	République centrafricaine
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SINE	Économie d'insertion sociale
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SPW	Service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
TCT	troisième circuit de travail
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

TIC	taxe industrielle compensatoire
TLB	Train à large bande qui sert à la phase de transformation de l'acier
TPE	très petites entreprises
UNIPSO	Union des entreprises à profit social
UNISPO	Union des Entreprises à Profit Social
VOO	opérateur Internet, tv numérique et téléphone en Belgique
WBFin	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon
cdH	Centre Démocrate Humaniste